

BIBLIOTHÈQUES
MUNICIPALES

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2012
SYNTHÈSE NATIONALE



Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture

Observatoire
DE LA LECTURE
PUBLIQUE



BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2012 SYNTHÈSE NATIONALE

/

**Ce rapport a été élaboré par
l'Observatoire de la lecture publique.
Le traitement des données a été réalisé
par la société TMO Régions.**

Ministère de la Culture et de la Communication

DGMIC – Service du Livre et de la Lecture
Observatoire de la lecture publique
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
t. 01 40 15 74 51
observatoire.sll@culture.gouv.fr
www.observatoirelecturepublique.fr

/

Remerciements

Le ministère de la Culture et de la Communication remercie l'ensemble des conseils généraux partenaires du projet de rénovation de son dispositif statistique, ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées.

/

Photographie de couverture : Médiathèque de la communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier (ECLA)
Architecte : Pierre Du Besset – Dominique Lyon (Paris)
Crédit photographique : Philippe Ruault

EDITORIAL

Cette synthèse de l'enquête 2012 sur les bibliothèques municipales et intercommunales porte désormais sur près de 9400 établissements interrogés, soit 1 077 établissements de plus qu'en 2011 : avec l'aide des bibliothèques départementales de prêt et de l'ensemble des établissements répondants, le ministère de la Culture et de la Communication poursuit ainsi le travail de couverture complète du territoire entamé depuis maintenant 5 ans. De nouvelles étapes seront encore à franchir avec les enquêtes 2013 et 2014 pour atteindre les quelques 16 500 établissements de lecture publique aujourd'hui identifiés en France.

A la lecture de cette nouvelle synthèse, je souhaiterais particulièrement retenir trois tendances importantes sur la période 2007-2012 :

- d'abord, la crise budgétaire qui semble n'épargner pas plus les bibliothèques que les autres services publics. On pouvait se demander ces dernières années si les baisses constatées n'étaient pas liées principalement au cycle électoral qui concentre les investissements dans les dernières années du mandat municipal, au moment où les projets conçus au début de celui-ci se concrétisent. Le niveau des investissements toujours faible en 2012, à moins de 18 mois des futures élections, semble désormais contredire une telle hypothèse. Sur 5 ans, le montant moyen d'investissement pour 100 habitants aura ainsi chuté de 42 %, passant de 660 € environ en 2007 à moins de 400 € en 2012. On pourra certes relever l'évolution positive des dépenses de personnel (+ 2,2 % en moyenne annuelle depuis 2007) mais celle-ci ne reflète pas un accroissement des effectifs puisque sur la même période le nombre d'équivalent temps plein a diminué de 1,3 % par an. Le seul point vraiment positif ici est la reprise des dépenses documentaires, continue depuis 2009 même si le niveau de 2007 n'a pas encore été recouvert.
- Ensuite, le double mouvement de hausse de la fréquentation et de baisse des inscrits, qui traduit clairement l'évolution de l'usage de la bibliothèque et nécessite de penser collectivement au(x) modèle(s) de bibliothèques que nous devons promouvoir. Ces évolutions me semblent également bien mettre en lumière la dimension toujours politique et militante de la lecture publique. Dans notre univers de concurrence des médias et des loisirs, la place de la bibliothèque n'est ni évidente ni naturellement limitée : elle dépendra des choix que feront les élus et les professionnels sur les services mis en place, les collections offertes, la médiation proposée. Face à ce défi permanent, l'Etat doit jouer pleinement le rôle qui est le sien et savoir adapter le cadre d'action des bibliothèques publiques.
- Enfin, l'importance des partenariats établis avec les écoles et les collèges (81 % des bibliothèques ont conclu des partenariats avec des écoles et 22 % avec des collèges) confirme le rôle central que la bibliothèque peut jouer au service du développement de l'éducation artistique et culturelle. A l'heure de la réforme des rythmes scolaires et du grand projet national pour l'éducation artistique et culturelle voulu par le Président de la République, les bibliothèques disposent en effet de plusieurs atouts : un réseau de proximité présent dans la moitié des 36 000 communes françaises, une offre culturelle variée, un savoir-faire reconnu en terme de médiation.

L'année 2014 verra la France et la ville de Lyon avoir le plaisir et l'honneur d'accueillir le Congrès de l'IFLA, la fédération internationale des associations de bibliothèques et de bibliothécaires. Gageons que ce grand événement contribuera à donner une nouvelle impulsion au travail si souvent remarquable des bibliothécaires et à l'ensemble des politiques de lecture publique.

Nicolas Georges

Directeur chargé du livre et de la lecture

SOMMAIRE

1. Méthodologie et échantillon	5
1.1. Méthodologie mise en œuvre.....	5
1.2. Prise en compte de la caractérisation des établissements de lecture.....	7
1.3. Les réponses analysées.....	8
1.4. L'enquête sur les acquisitions de ressources numériques.....	10
2. Les établissements de lecture publique en 2012	11
2.1. L'accès à un établissement de lecture publique.....	11
2.2. Les locaux.....	14
2.3. L'ouverture au public.....	18
2.4. Les collections.....	21
2.5. Les acquisitions de documents.....	30
2.6. Le public et les prêts.....	39
2.7. Le personnel.....	50
2.8. Les investissements.....	55
2.9. Modalités d'organisation.....	56
3. Les grandes tendances de la période 2007 – 2012	62
3.1. Les moyens engagés.....	62
3.2. Le public et les prêts.....	74
4. Activités des points de lecture publique en 2012, données générales extrapolées	83
5. Profils moyens	85
5.1. Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants.....	86
5.2. Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants.....	88
5.3. Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants.....	90
5.4. Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants.....	92
5.5. Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants.....	94
5.6. Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants.....	96
5.7. Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants.....	98
5.8. Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants.....	100
5.9. Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants.....	102
5.10. Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants.....	104
5.11. Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants.....	106
5.12. Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants.....	108
5.13. Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants.....	110
6. Annexes	112
6.1. Constitution du champ de l'enquête.....	112
6.2. Contour administratif retenu.....	115
6.3. Modalités d'interrogation.....	115

6.4.	Nombre de réponses prises en compte	116
6.5.	Gestion de la non-réponse	118
6.6.	Gestion des points d'accès au livre	119
6.7.	Pondération mise en place en 2012.....	120
6.8.	Les populations prises en compte.....	122
6.9.	Estimation des intervalles de confiance	123
6.10.	Analyse de l'évolution du nombre d'emprunteurs et les caractéristiques des bibliothèques.	125

1. Méthodologie et échantillon

1.1. Méthodologie mise en œuvre

Entre 2008 et 2012, l'enquête statistique annuelle du service du livre auprès des bibliothèques municipales a connu plusieurs modifications sensibles. L'année 2012 marque une phase de stabilisation quant à la collecte des informations mais aussi en ce qui concerne les modalités techniques permettant d'assurer la représentativité des résultats.

Ces premières pages vont décrire sommairement ces aspects méthodologiques. Le lecteur intéressé pourra se reporter en annexe pour une description plus précise.

A l'instar des travaux conduits en 2010 et 2011, les résultats de 2012 sont donnés en fonction d'une projection de l'ensemble des bibliothèques et points d'accès au livre existant sur le territoire. En additionnant les bibliothèques interrogées directement par le service du Livre et de la Lecture et les déclarations des bibliothèques départementales de prêt sur leurs réseaux respectifs, on pouvait dire qu'il existait en 2011 en France **environ 7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre, soit 16 300 lieux de lecture publique.**

Jusqu'en 2008, le bilan statistique s'appuyait sur un échantillon représentant entre un tiers et un quart des bibliothèques et des points d'accès au livre, avec une répartition géographique globalement uniforme.

Pour l'année 2008, 4 293 structures avaient été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3100 réponses (2 352 bibliothèques municipales et 748 points d'accès au livre) et 2 796 réponses exploitables.

L'année 2009 a vu le début de la mise en place d'un nouveau dispositif, associant le SLL et les bibliothèques départementales et visant à terme à interroger l'ensemble des établissements de lecture publique. Cette année 2009 constituait cependant une toute première étape, 6 départements entrant dans la logique du nouveau dispositif, les autres restant sur les principes méthodologiques qui avaient préalablement prévalu. En 2009, 4 941 structures avaient été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3523 réponses (2 229 bibliothèques municipales et 1 294 points d'accès au livre)

En 2010, le nouveau système d'interrogation s'est étendu à 23 départements supplémentaires. Au total, la base d'interrogation a presque doublé entre 2008 et 2010 pour atteindre 8 361 unités, dont 6 479 ont répondu (3 410 bibliothèques municipales et 3 069 points d'accès au livre).

En 2011, 8 321 établissements ont été interrogés par l'enquête annuelle. Cette année-là et pour la première fois, une procédure de collecte intégralement dématérialisée a été mise en place.

Pour l'année 2012, on comptabilise 9 381 établissements interrogés, soit 1 077 de plus qu'en 2011. Cette progression du volume de la base d'enquête (+13 %) correspond à une progression de +211 bibliothèques (+6 %) et une augmentation de +866 points d'accès au livre (+19 %). On peut ainsi estimer que 56 % des bibliothèques municipales ont été interrogées ainsi que 59 % des points d'accès au livre, pour un cumul de 58 %.

Récapitulatif des données générales d'enquête entre 2008 et 2012

Bilan annuel	Base d'interrogation	Réponses collectées	Taux de réponse	Réponses collectées auprès des bibliothèques	Réponses collectées auprès des points d'accès au livre
2008	4 293	3 100	72 %	2 352	748
2009	4 941	3 523	71 %	2 229	1 294
2010	8 361	6 479	77 %	3 410	3 069
2011	8 321	6 542	79 %	3 585	2 957
2012	9 381	7 280	78%	3 938	3 342

Le travail réalisé pour le rapport annuel 2010 avait retenu comme critère structurant la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBBDP) décrite ci-après, distinguant trois « niveaux » de bibliothèques et un niveau pour les points d'accès au livre. L'utilisation de cette caractérisation des établissements avait permis à la fois de redresser les résultats mais avait également été retenue comme clé de lecture des résultats.

Cette stratégie avait permis d'améliorer la représentativité des réponses analysées, les travaux antérieurs ayant tendance à surreprésenter les poids des bibliothèques les plus importantes¹. Pour autant, cette stratégie retenue en 2010 ne parvenait pas totalement à prendre en compte la part réelle des petites bibliothèques, celles des communes de 5000 habitants et moins.

En effet, à la date de mise en œuvre des analyses du rapport 2010, on ne disposait pas d'un recensement individuel national et exhaustif des établissements. Seul était connu un comptage des établissements par département selon la typologie ADBBDP. Ce comptage avait ainsi été retenu pour redresser les résultats et ainsi améliorer la représentativité des réponses.

En 2011, un important travail de recensement des établissements de lecture publique a été conduit par les équipes du SLL cherchant à savoir, pour chaque commune, si un établissement existait et dans l'affirmative quel était son profil ADBBDP.

Ce travail avait permis de connaître la situation réelle de 28 470 communes sur les 36 725 communes françaises, soit un taux d'information de 78 %. Pour 83 départements (ou territoires d'outre-mer), on disposait d'une information sur la totalité des communes. Pour 23 départements (ou territoires d'outre-mer), cette information n'était que partielle voire très partielle.

Les informations manquantes pour 8 255 communes avaient été estimées par une approche probabiliste (cf. annexe du rapport 2011). Ces différentes analyses avaient permis de redonner aux bibliothèques les plus petites leur part véritable.

Cette amélioration des techniques permettant d'assurer la représentativité des réponses traitées se traduisait par une baisse structurelle des résultats mettant en œuvre des moyennes (comme le nombre d'inscrits par établissement, les effectifs moyens, l'ampleur des collections, etc.) par rapport aux mêmes indicateurs publiés dans la synthèse nationale 2010. Cette baisse correspondait à un mouvement purement technique, ne reflétant pas les évolutions observées entre 2010 et 2011.

¹ Les bibliothèques les plus grandes répondent plus fréquemment que les autres. La prise en compte directe des réponses déforme donc les résultats.

La stratégie de redressement de 2011, considérée comme plus robuste, a été reconduite à l'identique en 2012.

Seule évolution sensible, certains établissements ayant donné des réponses partielles ne peuvent pas être attribués à un profil ADBDP. Par convention et jusqu'en 2011, ces établissements étaient affectés aux points d'accès au livre. La part très importante d'établissements de communes de moins de 2 000 habitants justifiait cette pratique. En 2012, un travail spécifique a été engagé permettant de mieux qualifier ces 191 établissements, dont une partie a été réaffectée aux bibliothèques. Cette amélioration technique engendre une tendance générale à la diminution des indicateurs sous forme de moyenne pour les points d'accès au livre.

1.2. Prise en compte de la caractérisation des établissements de lecture

A l'instar des travaux conduits en 2010 et 2011, les analyses produites distinguent deux grands types d'établissements de lecture, avec d'une part les bibliothèques municipales et d'autre part les points d'accès au livre.

Pour assurer la représentativité des réponses mais également pour l'analyse des résultats tout au long de ce document², cette distinction entre les deux types d'établissements a été retenue. Elle repose sur le niveau agrégé de la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP). Selon cette typologie, les établissements de lecture peuvent être classés en deux catégories et cinq profils détaillés :

Typologie des établissements de lecture selon l'ADBDP

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès au livre	
	Niveau 1 ³	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	Au moins 2 € / hab.	Au moins 1 € / hab.	Au moins 0,50 € / hab.		
Horaires d'ouverture	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
Personnel^{4 5}	1 agent cat. B filière. culture. pour 5 000 hab. 1 salarié qualifié pour 2 000 hab.	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² par hab. ⁶	Au moins 50m ² et 0,04m ² par hab.	Au moins 25m ²		

² La caractérisation a été conduite à partir des résultats de l'enquête 2011 puis 2012

³ Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux recommandations de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

⁴ Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

⁵ Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP

⁶ 0,015m² par habitant pour les villes de plus de 25 000 habitants

Afin de prendre en compte le poids réel des bibliothèques implantées dans les petites communes, la classification bibliothèques / points d'accès au livre a été complétée par une caractérisation des territoires lieux d'implantation des bibliothèques selon les populations couvertes (recensement 2009) :

- Bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus
- Bibliothèques couvrant une population de 70 000-99 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 50 000-69 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 40 000-49 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 20 000-39 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 5 000-19 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 2 000-4 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de moins de 2 000 habitants
- Ensemble des points d'accès au livre

Cette caractérisation des points de lecture a été retenue aussi bien pour mettre en place la pondération que, dans une version synthétique, pour analyser les résultats.

1.3. Les réponses analysées

Sur les 9 398 établissements contactés, 7 297 ont répondu totalement ou partiellement au questionnaire 2012. Certaines réponses étaient très incomplètes et ont donc été écartées. Par conséquent les réponses de 7 195 établissements de lecture publique ont été retenues, sachant que certains d'entre eux n'avaient pas répondu à l'intégralité du questionnaire qui leur était soumis.

Ces réponses manquantes ont alors été estimées, soit au niveau individuel à partir des réponses des années antérieures, soit encore par application des évolutions moyennes observées sur les établissements de même profil, soit enfin par application du ratio par rapport à la population (cf annexes). Chaque tableau de ce rapport indique d'une part le taux d'imputation à savoir la proportion des réponses qui ont dû être estimées et d'autre part l'impact de ces imputations sur le résultat final par rapport au résultat avant correction.

Le travail 2012 s'intégrant dans le dispositif général de suivi descriptif des évolutions depuis 2005, il a été repéré 607 établissements pour lesquels on disposait d'information sur la période 2005-2011 mais qui n'ont pas répondu en 2012. Ecarter ces établissements reviendrait à perdre chaque année des unités sur les champs des analyses d'évolutions (diminution d'environ 10 % chaque année). Ces 607 établissements ont donc été intégrés à la base d'analyse 2012 et ont fait l'objet d'estimations de leurs réponses.

Indicatrice de réponses dans le dispositif de suivi de l'activité des établissements de lecture

	Champ des analyses des évolutions	Hors champ des analyses des évolutions	Total (champ de l'analyse 2012)
Réponse collectée en 2012 et sur les années antérieures	3302		3302
Réponse collectée en 2012 et 2011, sans information sur les années antérieures		2689	2689
Absence de réponse en 2012 et mais information disponibles sur les années antérieures	607		607
Réponse collectée en 2012, absence de réponses sur les années antérieures		1204	1204
Total	3909	3893	7802

Cette stratégie revient à baser la synthèse 2012 sur :

- **les réponses de 7 802 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en 2012, dont 4 276 bibliothèques et 3 526 points d'accès au livre (respectivement 3 423 et 4379 en données pondérées) et**
- **les réponses de 3 909 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation entre 2007 et 2012, dont 2 847 bibliothèques et 1 062 points d'accès au livre (respectivement 1 715 et 2 194 en données pondérées).**

Dans les deux cas, une pondération a été calculée permettant d'assurer la représentativité (géographique et selon le profil des établissements).

Cependant, travaillant sur des bases différentes, on pourra observer des résultats légèrement différents pour l'année 2012 selon que l'on analyse le seul champ 2012 ou le champ 2007-2012.

**Répartition des établissements de lecture selon la population couverte
champ de l'analyse descriptive de la situation en 2012**

Type d'établissements	Population couverte	Etablissements analysés données non pondérées			Etablissements analysés données pondérées		
		Nombre	% total	% Bib.	Nombre	% total	% Bib
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	59	1%	1%	20	0%	1%
	70 000-99 999 habitants	37	0%	1%	16	0%	0%
	50 000-69 999 habitants	59	1%	1%	25	0%	1%
	40 000-49 999 habitants	51	1%	1%	27	0%	1%
	20 000-39 999 habitants	243	3%	6%	121	2%	4%
	5 000-19 999 habitants	1 155	15%	27%	594	8%	17%
	2 000-4 999 habitants	1 243	16%	29%	890	11%	26%
	Moins de 2 000 habitants	1 429	18%	33%	1 730	22%	51%
Points d'accès au livre	20 000 habitants et plus	20	0%	//	18	0%	//
	5 000-19 999 habitants	158	2%	//	180	2%	//
	2 000-4 999 habitants	517	7%	//	616	8%	//
	Moins de 2 000 habitants	2 831	36%	//	3 565	46%	//
	Total	7 802	100%	100%	7 802	100%	100%

Echantillon de 7 802 établissements

1.4. L'enquête sur les acquisitions de ressources numériques

Le service du Livre et de la Lecture a organisé, lors du second semestre 2013, une enquête complémentaire visant à disposer de données quantitatives sur l'implantation des ressources numériques dans les bibliothèques publiques.

Cette enquête s'intéressant à un profil particulier de bibliothèques, une démarche spécifique a été mise en œuvre. Entraient dans le champ de cette enquête les établissements (bibliothèques ou points d'accès au livre) :

- couvrant une population de 10 000 habitants ou plus et / ou
- ayant réalisé des dépenses pour l'achat de collections électroniques

Ces critères de sélection ont été mis en place sur les bases des enquêtes annuelles descriptives des années 2010 à 2012.

1 311 établissements correspondaient à ces critères, dont 78% au titre de leurs réponses à l'enquête 2012.

Modalité de constitution de la base d'enquête sur les acquisitions de ressources numériques

	Prise en compte au titre des réponses 2012		Prise en compte au titre des réponses 2011		Prise en compte au titre des réponses 2010		Total	
Etablissements desservant 10 000 habitants ou plus avec dépenses pour les collections électroniques	286	28%	14	7%	7	8%	307	23%
Etablissements desservant 10 000 habitants ou plus sans dépense pour les collections électroniques	541	53%	83	43%	19	20%	643	49%
Etablissements desservant moins de 10 000 habitants avec dépenses pour les collections électroniques	196	19%	98	50%	67	72%	361	28%
Total	1 023	100%	195	100%	93	100%	1 311	100%
Bibliothèques de niveau 1	348	34%	73	37%	32	34%	453	35%
Bibliothèques de niveau 2	391	38%	48	25%	25	27%	464	35%
Bibliothèques de niveau 3	214	21%	43	22%	18	19%	275	21%
Point d'accès au livre	70	7%	31	16%	18	19%	119	9%
Total	1 023	100%	195	100%	93	100%	1 311	100%

Données non pondérées

Cette enquête a permis de collecter 548 réponses, soit un taux de 42%.

Un calcul de pondération a été réalisé afin de redonner une structure représentative des réponses selon les niveaux de population, les montants totaux des dépenses d'acquisition (tous supports) et enfin les montants de dépenses d'acquisitions de ressources numériques telles que décrits dans l'enquête annuelle. La part des établissements avec 10 000 habitants ou plus offrant des ressources numériques est estimée par cette enquête complémentaire. Pour les établissements desservant moins de 10 000 habitants, ce résultat est issu de l'enquête annuelle.

Ainsi, au regard des modalités de construction de cet échantillon, la proportion d'établissements offrant des ressources numériques ne peut être calculée de manière robuste que sur l'univers des établissements couvrant une population de 10 000 habitants et plus.

2. Les établissements de lecture publique en 2012

2.1. L'accès à un établissement de lecture publique

Les données d'accès à un établissement de lecture publique décrivent la situation de 2011.

En 2011, la France compte 36 715 communes. Parmi celles-ci, 16 309 offrent la possibilité d'accéder à un établissement de lecture publique, soit 45 % des communes. Cette proportion peut sembler faible mais s'explique par l'importance des petites communes de moins de 2 000 habitants.

Parmi ces petites communes, seules 38 % proposent ce service. Passé le seuil de 2 000 habitants, 87 % des communes permettent d'accéder à un établissement de lecture publique.

Répartition des communes selon la possibilité d'accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre

Tranche population des communes (RP2009)	Accès à une bibliothèque	Accès à un point d'accès au livre	Cumul accès à un établissement de lecture	Aucun accès	Total
Moins de 2 000 hab.	3 593	8 230	11 823	19 710	31 533
2 000-4 999 hab.	1 824	805	2 629	468	3 097
5 000-19 999 hab.	1 235	183	1 418	197	1 615
20 000-39 999 hab.	249	9	258	25	283
40 000-49 999 hab.	54	0	54	1	55
50 000-69 999 hab.	55	2	57	4	61
70 000-99 999 hab.	26	0	26	1	27
100 000 hab. et plus	43	1	44	0	44
Total	7 079	9 230	16 309	20 406	36 715

Analyse de la base communale estimée

L'analyse de la couverture des établissements de lecture publique s'avère cependant plus pertinente en prenant en compte la population au lieu du nombre de communes. Au niveau national, 83 % des habitants se voient offrir la possibilité d'accéder à un établissement de lecture publique (bibliothèques ou points d'accès au livre). Ainsi, un peu plus de 55 millions de français peuvent accéder à ce service grâce à leur commune (ou l'intercommunalité), a contrario un peu plus de 11 millions n'ont pas cette possibilité.

La possibilité d'accéder à ces établissements augmente avec la taille des communes. Pour les petites communes de moins de 2 000 habitants, seuls 56 % des habitants disposent de cette possibilité. Passé le seuil de 2 000 habitants, ce taux dépasse 85 % pour atteindre 100 % à partir des communes de 100 000 habitants et plus. En moyenne, les habitants des communes de 2 000 habitants et plus ont pour 91 % d'entre eux accès à un établissement de lecture publique.

Précisons que 83 % des habitants accèdent à la bibliothèque dans leur commune, 11 millions n'ont pas de bibliothèque dans leur commune et doivent se déplacer pour y accéder, mais aussi que les 17 % de français n'ayant pas accès à une bibliothèque dans leur propre commune ont très probablement la possibilité de se rendre dans une commune voisine pour bénéficier de ce service. Rappelons également que ces situations sont les plus fréquentes dans les petites communes de moins de 2 000 habitants, communes où la mobilité est d'usage pour accéder à l'ensemble des services marchands ou publics.

Répartition des communes selon la possibilité d'accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre

Tranche population des communes (RP2009)	Population ayant accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre	Population n'ayant pas accès à un établissement de lecture publique	Population totale	Part de la population ayant accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre
Moins de 2 000 hab.	8 895 000	6 965 000	15 860 000	56 %
2 000-4 999 hab.	8 100 000	1 424 000	9 524 000	85 %
5 000-19 999 hab.	12 975 000	1 757 000	14 732 000	88 %
20 000-39 999 hab.	7 061 000	692 000	7 753 000	91 %
40 000-49 999 hab.	2 388 000	45 000	2 433 000	98 %
50 000-69 999 hab.	3 284 000	222 000	3 506 000	94 %
70 000-99 999 hab.	2 152 000	75 000	2 227 000	97 %
100 000 hab. et plus	10 583 000	0	10 583 000	100 %
Total	55 438 000	11 180 000	66 618 000	83 %

Analyse de la base communale estimée

Parmi les 55 millions de Français pouvant bénéficier de l'accès à un établissement de lecture publique, 83 % ont accès à une bibliothèque (46 millions) et 17 % à un point d'accès au livre (9 millions).

Ces établissements de lecture publique peuvent prendre une forme communale ou intercommunale. Le nombre d'établissements de lecture publique diffère donc du nombre de communes offrant ce service.

Ainsi, on dénombre en France, 16 300 établissements de lecture publique dont 7 100 bibliothèques (selon les critères ADBDP, soit 43 %) et 9 200 points d'accès au livre (soit 57 %).

Sur le champ total des établissements de lecture publique, 2% couvrent un territoire intercommunal, 98% sont de niveau communal. Une couverture intercommunale correspond en moyenne à une gestion de 10 communes.

Répartition des établissements de lecture publique selon leur niveau territorial de compétence

Niveau territorial de compétence	Répartition des établissements de lecture publique	Répartition des bibliothèques
Bibliothèque rattachée à une commune sans EPCI	4 %	10 %
Bibliothèque rattachée à une commune dans un EPCI sans compétence bibliothèque	34 %	80 %
Bibliothèque rattachée à une commune dans un EPCI - bibliothèque non transférée	2 %	6 %
Bibliothèque rattachée à une ville-centre avec compétence bibliothèque ou rattachée à un syndicat intercommunal	2 %	4 %
Points d'accès au livre	57 %	//
Total	100 %	100 %

Analyse de la base de sondage 2011 (et travail estimatif)

En calant cette analyse sur les données 2012, on note que si les points d'accès au livre sont plus régulièrement implantés au sein des petites communes (95 % d'entre-eux le sont dans des communes de moins de 5 000 habitants), il convient de ne pas résumer ces petites communes à une situation systématiquement en retrait par rapport aux communes les plus peuplées.

En effet, 39 % des établissements localisés dans les communes de moins de 5 000 habitants sont des bibliothèques. A l'inverse, 2 % des établissements des communes de 100 000 habitants et plus sont des points d'accès au livre. Il existe donc un lien fort entre la taille de la commune et la nature de l'établissement (les bibliothèques de niveau 1 sont par exemple et comparativement beaucoup plus nombreuses au sein des communes de 40 000 habitants et plus) mais habiter dans une petite commune ne condamne pas systématiquement à une offre de qualité inférieure.

**Répartition des établissements de lecture en France en 2012
selon la classification de l'ADBDP et selon la taille des communes**

	Bibliothèque niveau 1	Bibliothèque niveau 2	Bibliothèque niveau 3	Total bibliothèques	Points d'accès au livre	Total
100 000 hab. et plus	54 %	39 %	4 %	98 %	2 %	100 %
40 000 à 99 999 hab.	45 %	37 %	8 %	89 %	11 %	100 %
20 000 à 39 999 hab.	26 %	36 %	31 %	93 %	7 %	100 %
5 000 à 19 999 hab.	21 %	26 %	30 %	77 %	23 %	100 %
Moins de 5 000 hab.	7 %	10 %	21 %	39 %	61 %	100 %
Total	9 %	12 %	22 %	44 %	56 %	100 %

Données pondérées, échantillon 2012 de 7 802 établissements

Lecture : Parmi les établissements de lecture implantés au sein de communes de 100 000 habitants et plus, 54 % sont des bibliothèques de niveau 1.

	Bibliothèque niveau 1	Bibliothèque niveau 2	Bibliothèque niveau 3	Total bibliothèques	Points d'accès au livre	Total
100 000 hab. et plus	1 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %
40 000 à 99 999 hab.	5 %	3 %	0 %	2 %	0 %	1 %
20 000 à 39 999 hab.	4 %	5 %	2 %	4 %	0 %	2 %
5 000 à 19 999 hab.	22 %	21 %	13 %	17 %	4 %	10 %
Moins de 5 000 hab.	67 %	71 %	84 %	77 %	95 %	87 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Données pondérées, échantillon 2012 de 7 802 établissements

Lecture : 1 % des bibliothèques de niveau 1 sont implantées dans des unités urbaines de 100 000 habitants et plus

On retiendra régulièrement dans ce rapport cette présentation déclinant les établissements de lecture publique selon 6 catégories :

- Bibliothèques 100 000 habitants et plus
- Bibliothèques 40 000 à 99 999 habitants
- Bibliothèques 20 000 à 39 999 habitants
- Bibliothèques 5 000 à 19 999 habitants
- Bibliothèques moins de 5 000 habitants
- Points d'accès au livre

Les tranches de population ont été sélectionnées suite à une recherche visant à repérer les principaux seuils explicatifs de 12 indicateurs majeurs descriptifs des établissements de lecture publique.

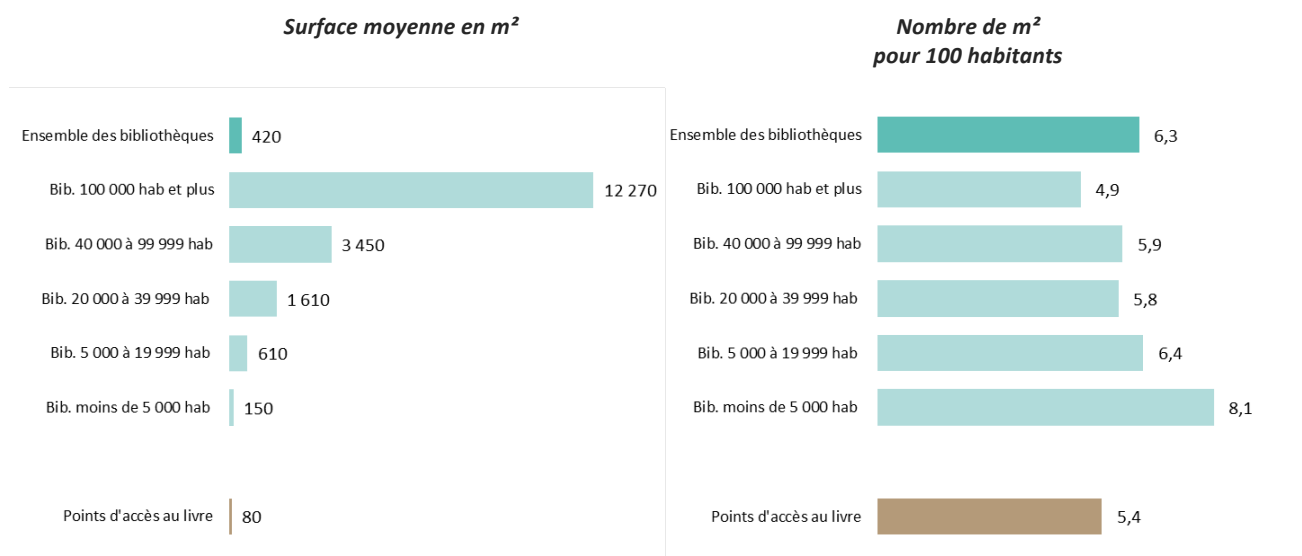
2.2. Les locaux

Surface

En 2012, la surface moyenne utile nette des bibliothèques s'élève à 420 m², soit un ratio de près de 6,3 m² pour 100 habitants, chiffres identiques à ceux de 2011.

Si les bibliothèques disposent logiquement de plus de surface dans les villes de 100 000 habitants et plus (12 300 m², 10 350 m² si l'on écarte Paris et Lyon), on doit noter que la surface moyenne pour 100 habitants est plus importante dans les petites communes. Les communes de moins de 5 000 habitants disposant d'une bibliothèque proposent une surface utile de 8,1 m² pour 100 habitants, soit près de 2 fois plus que les communes de 100 000 habitants et plus.

**Surface utile nette des établissements de lecture en 2012
selon le type d'établissement de lecture**



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable C301 (niveau d'imputation totale : 10 % des établissements, impact de l'apurement -3 %)

La surface moyenne estimée pour les points d'accès au livre est de 80 m². Elle est de 330 m² pour les points d'accès au livre des communes de plus de 5 000 habitants, soit près de deux fois moins que les bibliothèques des communes de 5 000 à 19 999 habitants. Les points d'accès au livre des communes de plus de 2 000 à 4 999 habitants connaissent une surface moyenne de 180 m², ceux des communes de moins de 2 000 habitants une surface moyenne de 50 m².

Places assises

Nombre de places assises des établissements de lecture en 2012 selon le type d'établissement de lecture

Type	Population couverte	Nombre moyen de places assises par établissement	Ratio pour 100 habitants	Surface moyenne par établissement	Nombre de places assises par m ²
	100 000 habitants et plus	790	0,3	12 270	0,06
	40 000 à 99 999 habitants	250	0,4	3 450	0,07
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	120	0,4	1 610	0,07
	5 000 à 19 999 habitants	50	0,5	610	0,09
	Moins de 5 000 habitants	20	1,1	150	0,13
	Ensemble des bibliothèques	40	0,6	420	0,09
	Ensemble des points d'accès au livre	12	0,8	80	0,15

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable C103 (niveau d'imputation totale : 10 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)

Les bibliothèques disposent en moyenne de 40 places assises (chiffre stable par rapport à 2011), soit 0,09 place par m² de surface nette totale ou encore 0,6 place assise pour 100 habitants. Parallèlement aux résultats observés pour la surface, le nombre de places pour 100 habitants est sensiblement plus important dans les petites communes (1,1), soit près de 4 fois plus que dans les communes de 100 000 habitants et plus (0,3).

De leur côté, les points d'accès au livre proposent en moyenne 12 places assises, soit 0,15 place par m² de surface nette totale.

Postes informatiques et accès internet

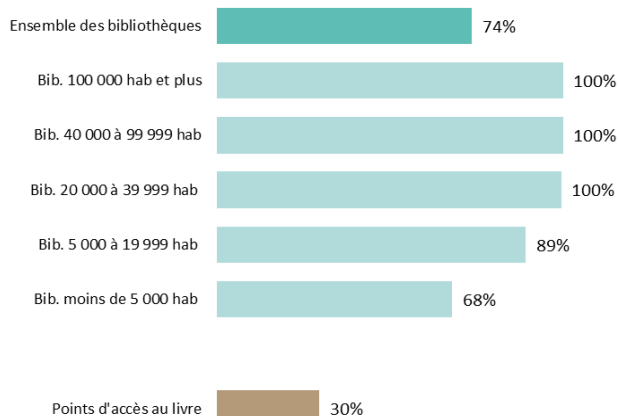
75 % des bibliothèques mettent à disposition au moins un poste informatique. Ce résultat demeure stable depuis 2010.

La proportion de bibliothèques proposant au moins un poste informatique est de 100 % pour les bibliothèques des communes de 20 000 habitants et plus. Pour les communes de 5 000 à 20 000 habitants, le taux est de proche de 90 %. Il descend à près de 70 % pour les communes de moins de 5 000 habitants et 30 % pour les points d'accès au livre.

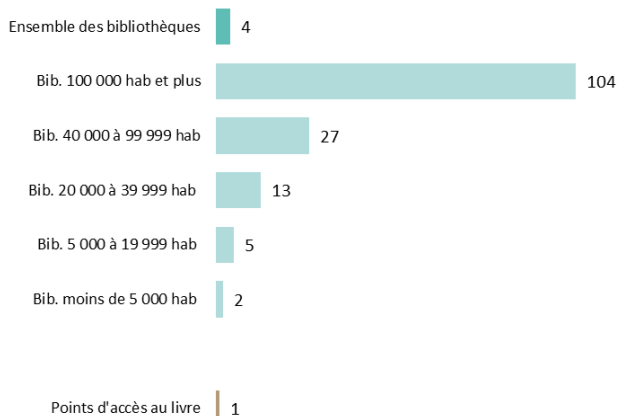
Les bibliothèques proposent en moyenne 4 postes informatiques soit 10 % des places assises équipées. De leur côté, les points d'accès au livre disposent en moyenne d'un poste informatique, soit là encore 10 % des places assises équipées.

Proportion d'établissements proposant des postes informatiques en 2012 et nombre moyen de postes informatiques publics selon le type d'établissement de lecture

Proportion d'établissements avec au moins un poste



Nombre moyen (base ensemble des établissements)



Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable C105 (niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement -2 %)

Les résultats observés en 2012 sont identiques à ceux de 2011 et 2010. Il n'a donc pas été observé de tendance à la progression de l'offre de postes informatiques, que l'on prenne en compte la part des établissements équipés ou encore le nombre de postes.

Les résultats moyens d'accès à une place disposant d'un poste informatique masquent une grande diversité des situations. 36 % des bibliothèques disposent d'au moins 10 % de places équipées (elles sont même 12 % à proposer au moins 20 % de places équipées). En la matière, les bibliothèques des grandes villes (100 000 habitants et plus) se singularisent, 76 % de ces villes disposant d'au moins 10 % de places équipées, soit près de deux fois plus que la moyenne.

Part des places assises équipées d'un poste informatique public en 2012 selon le type d'établissement de lecture

	Aucun poste informatique	Moins de 5 % des places assises équipées	De 5 % à 9 % des places assises équipées	De 10 % à 19 % des places assises équipées	De 20 % à 29 % des places assises équipées	30 % et plus des places assises équipées	Total
Bib. 100 000 hab. et plus	0 %	3 %	20 %	61 %	13 %	3 %	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 hab.	0 %	10 %	39 %	42 %	7 %	2 %	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 hab.	1 %	14 %	32 %	42 %	6 %	5 %	100 %
Bib. 5 000 à 19 999 hab.	11 %	16 %	30 %	33 %	7 %	4 %	100 %
Bib. moins de 5 000 hab.	32 %	10 %	25 %	20 %	8 %	4 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	26 %	11 %	26 %	24 %	8 %	4 %	100 %
Points d'accès au livre	70 %	3 %	9 %	10 %	5 %	3 %	100 %

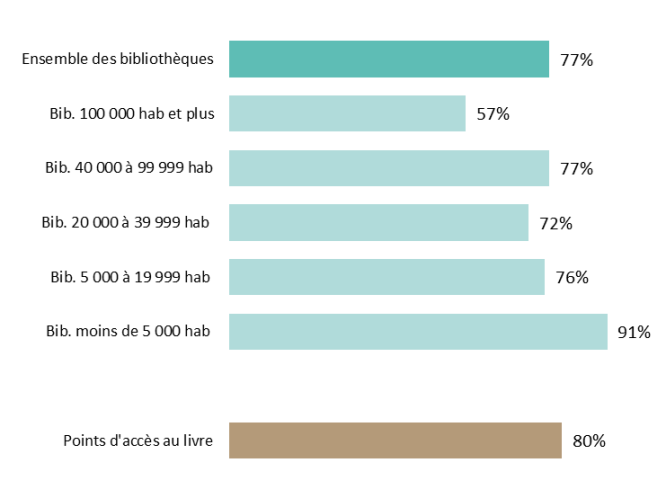
Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variables C103 et C105

Lecture : 61 % des bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus disposent de places assises équipées d'un poste informatique représentant de 10 % à 19 % de l'ensemble de leur place assises.

Pour les bibliothèques, les trois quarts des postes informatiques donnent accès à Internet. Cette proportion est même de 80 % pour les postes informatiques des points d'accès au livre. En tendance, les établissements disposant d'un nombre important de postes informatiques offrent moins souvent la possibilité d'accéder à Internet sur ces postes. On y verra sans doute le reflet d'une plus grande polyvalence des services proposés sur les postes des plus petits établissements, disposant de fait d'un parc informatique plus restreint. A contrario un nombre plus important de postes informatiques mis à disposition des usagers s'accompagne fréquemment d'une spécialisation des services offerts sur ces postes, l'accès à Internet n'étant qu'un service parmi d'autres (consultation du catalogue, accès aux ressources numériques, postes dédiés à la formation, ...)

Proportion de postes informatiques permettant d'accéder à internet parmi l'ensemble des postes informatiques selon le type d'établissement de lecture



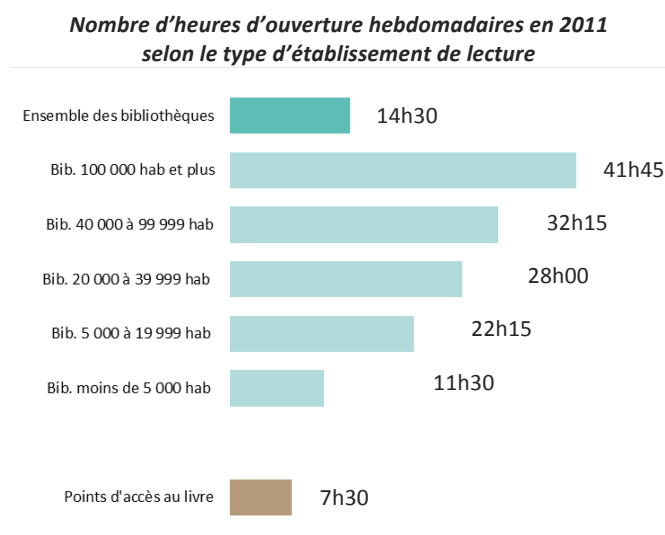
Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable C106 (niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement +2 %) et variable C105

Sur l'ensemble des établissements de lecture publique, 70 % des bibliothèques et 24 % des points d'accès au livre offre la possibilité d'accéder à internet sur au moins un poste.

2.3. L'ouverture au public

En moyenne hebdomadaire, une bibliothèque est ouverte au public pendant près de 14 heures 30 soit près de deux fois plus que les points d'accès au livre (7 heures 30). Ces amplitudes horaires moyennes sont identiques à celles observées en 2010 et 2011. Elles cachent de fortes disparités entre types de bibliothèques mais également au sein même d'un type. Ainsi, 45 % des bibliothèques sont ouvertes moins de 12 heures par semaine, seules 6 % étant ouvertes 30 heures ou plus par semaine.⁷



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable C101 (niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement -2 %)

Répartition des établissements de lecture publique selon l'amplitude hebdomadaire des horaires d'ouverture en 2012

	Moins de 4 heures	4 heures à moins de 8 heures	8 heures à moins de 12 heures	12 heures à moins de 20 heures	20 heures à moins de 30 heures	30 heures à moins de 40 heures	40 heures et plus	Total
Bib. 100 000 hab. et plus					4 %	38 %	58 %	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 hab.				1 %	36 %	48 %	15 %	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 hab.				3 %	61 %	33 %	3 %	100 %
Bib. 5 000 à 19 999 hab.		1 %	2 %	33 %	54 %	9 %	1 %	100 %
Bib. moins de 5 000 hab.	1 %	34 %	24 %	31 %	9 %	1 %	0 %	100 %
Bibliothèques	1 %	26 %	18 %	30 %	20 %	5 %	1 %	100 %
Points d'accès au livre	40 %	26 %	13 %	13 %	6 %	2 %	0 %	100 %

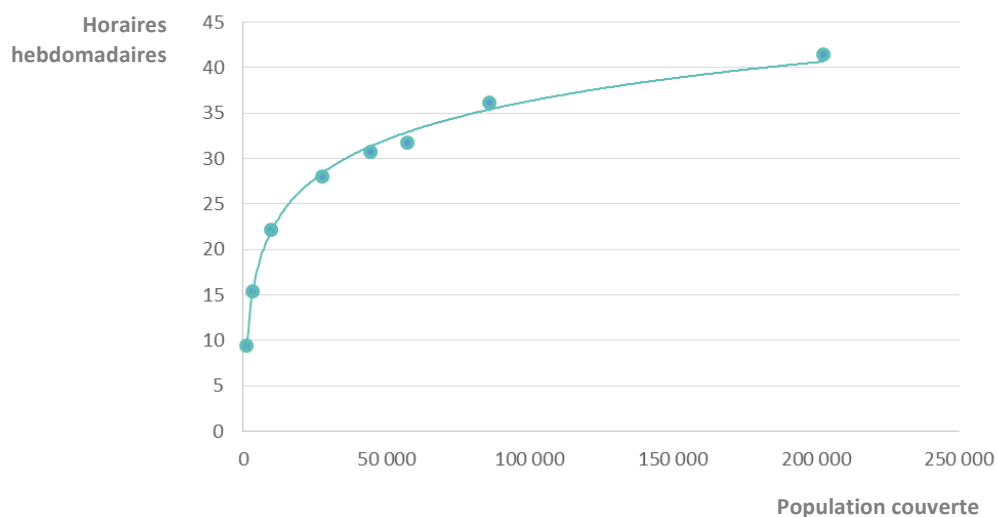
Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable C101 (niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement -2 %)

Lecture : Parmi les bibliothèques des communes de 100 000 habitants et plus, 4 % sont ouvertes de 20 à 29 heures par semaine

⁷ Il est à noter que dans le cas des réseaux comportant plusieurs lieux de lecture, le service du Livre et de la Lecture comptabilise les horaires d'ouverture hebdomadaires en ne prenant en compte qu'une seule fois les horaires simultanés.

Pour les bibliothèques, l'amplitude horaire hebdomadaire croît très nettement avec la taille de la population, avec une croissance très vive pour les communes de moins de 40 000 habitants. Le seuil de 40 000 habitants se traduit en moyenne par des horaires hebdomadaires de 30 heures ½. Au-delà de 40 000 habitants, l'augmentation de l'amplitude d'ouverture est plus lente, pour atteindre 36 heures hebdomadaires en moyenne pour les communes de 100 000 habitants et 40 heures pour les communes de 200 000 habitants.

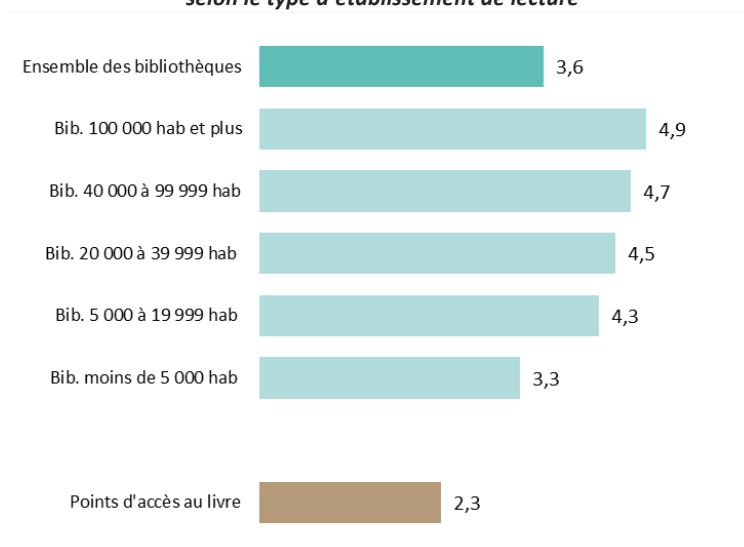
**Amplitude horaire hebdomadaire moyenne selon la taille de la commune
(champ des bibliothèques)**



Lecture : les communes de 40 000 habitants connaissent en moyenne une amplitude horaire hebdomadaire de 30 heures
Les points représentent la position moyenne d'une tranche

Comme en 2010 et 2011, le nombre de jours d'ouverture hebdomadaire en 2012 est de 3,6 pour les bibliothèques et de 2,3 pour les points d'accès au livre. Il se situe à près de 5 jours pour les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus (4,9 jours) contre près 3 jours ½ (3,3) pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants.

**Nombre moyen de jours d'ouverture hebdomadaire en 2012
selon le type d'établissement de lecture**



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable C102 (niveau d'imputation totale : 16 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)
Données annuelles rapportées à 52 semaines

A partir des heures et jours d'ouverture, on peut estimer le nombre total annuel d'heures d'ouverture au public. En 2012, une bibliothèque moyenne a accueilli son public durant un total de 750 heures annuelles, les points d'accès au livre étant en retrait avec 390 heures (soit un retrait de 48 %).

On peut également analyser le nombre d'heures moyen par journée d'ouverture. Lorsqu'elles sont ouvertes, les bibliothèques le sont en moyenne 4 heures, avec 8h30 pour les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus, mais uniquement 3h30 pour les bibliothèques couvrant une population de moins de 5 000 habitants.

Là encore, le seuil de 40 000 habitants constitue une charnière. Sous ce seuil, le nombre d'heures moyen par journée d'ouverture est inférieur à 6 heures et demi et décroît très vite pour les populations réduites. Au-delà, ce nombre progresse avec la population couverte, mais à un rythme plus lent, pour atteindre par exemple en tendance 7 heures et demi pour les populations de 100 000 habitants et 8 heures et quart pour les populations de 200 000 habitants.

Nombre d'heures d'ouverture au public en 2012 selon la taille de la commune

Type	Population couverte	Nombre d'heures moyen par journée d'ouverture
	100 000 habitants et plus	8h30
	40 000 à 99 999 habitants	6h45
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	6h15
	5 000 à 19 999 habitants	5h15
	Moins de 5 000 habitants	3h30
Ensemble des bibliothèques		4h00
Ensemble des points d'accès au livre		3h15

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable C101, C102 et E101

2.4. Les collections

Livres Imprimés

En 2012, une bibliothèque dispose d'un fonds moyen **17 500 livres imprimés** soit un volume de 260 livres pour 100 habitants.

Sur les bases des données analysées entre 2010 et 2012, les volumes des collections de livres ont connu une stabilité (+0,2 %).

Les points d'accès au livre proposent très logiquement un fonds plus réduit, avec en moyenne 3 500 livres imprimés. Cependant, le volume de livres pour 100 habitants est à peine inférieur à celui des bibliothèques avec un ratio de 229.

Fonds des livres imprimés des établissements de lecture en 2012 selon le type d'établissement de lecture

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	205	517 000
	40 000 à 99 999 habitants	254	149 300
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	243	67 300
	5 000 à 19 999 habitants	268	25 700
	Moins de 5 000 habitants	326	6 100
	Ensemble des bibliothèques	260	17 500
	Ensemble des points d'accès au livre	229	3 500

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D128 (niveau d'imputation totale :
14 % des établissements, impact de l'apurement -7 %)

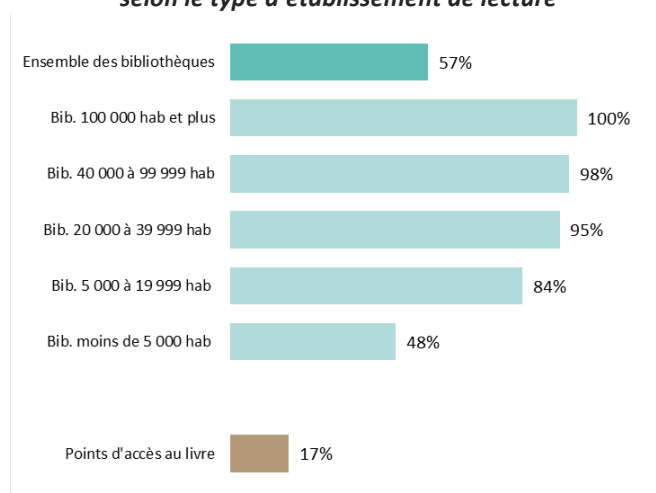
Il convient de préciser que le ratio global de 205 livres pour 100 habitants des bibliothèques couvrant 100 000 personnes et plus correspond en fait un ratio de 254 pour les bibliothèques desservant de 100 000 à 250 000 habitants et un ratio de 159 au-delà de 250 000 habitants.

Par ailleurs, 72 % des bibliothèques proposent des publications en série imprimées, avec une moyenne de 2 200 documents pour l'ensemble des bibliothèques (42 400 pour les bibliothèques des communes de 100 000 habitants et plus mais seulement 400 pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants)

Documents sonores

En 2012, 57 % des bibliothèques disposaient d'un fonds de **documents sonores** (sur support), qu'il s'agisse de musique ou de livres enregistrés, pour seulement 17 % au sein des points d'accès au livre. En intégrant les établissements n'en n'ayant pas, on estime qu'une bibliothèque proposait un fonds d'une ampleur moyenne de 1 700 documents sonores, soit un ratio de 26 documents sonores pour 100 habitants.

Proportion des établissements de lecture disposant en 2012 d'un fonds de documents sonores selon le type d'établissement de lecture



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D409 (niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement -5 %)

On doit noter qu'en 2010, seules 48 % des bibliothèques disposaient d'un fonds de documents sonores, pour 13 % des points d'accès au livre. Les bibliothèques ont donc connu une progression de 9 points en deux ans de ce taux de mise à disposition (intégralement liée aux bibliothèques desservant moins de 20 000 habitants), les points d'accès au livre une progression de 4 points.

Entre 2011 et 2012, les collections de documents sonores des bibliothèques ont connu une augmentation en volume de +5 %, soit une progression limitée mais supérieure à celle observée pour les livres imprimés.

Répartition des établissements de lecture publique selon l'ampleur du fonds des documents sonores en 2012

	Aucun document sonore	1 à 9 documents sonores	10 à 49 documents sonores	50 à 99 documents sonores	100 à 499 documents sonores	500 documents sonores et plus	Total
Bib. 100 000 hab. et plus						100 %	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 hab.	2 %				3 %	95 %	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 hab.	5 %	0 %	1 %	3 %	8 %	83 %	100 %
Bib. 5 000 à 19 999 hab.	16 %	1 %	5 %	4 %	15 %	59 %	100 %
Bib. moins de 5 000 hab.	54 %	6 %	7 %	5 %	13 %	15 %	100 %
Bibliothèques	43 %	4 %	7 %	4 %	15 %	27 %	100 %
Points d'accès au livre	83 %	3 %	4 %	2 %	6 %	2 %	100 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D409 (niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement -5 %)

**Fonds de documents sonores des établissements de lecture en 2012
selon le type d'établissement de lecture**

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	30	74 900
	40 000 à 99 999 habitants	33	19 200
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	34	9 500
	5 000 à 19 999 habitants	26	2 500
	Moins de 5 000 habitants	11	200
Ensemble des bibliothèques		26	1 700
Ensemble des points d'accès au livre		3	40

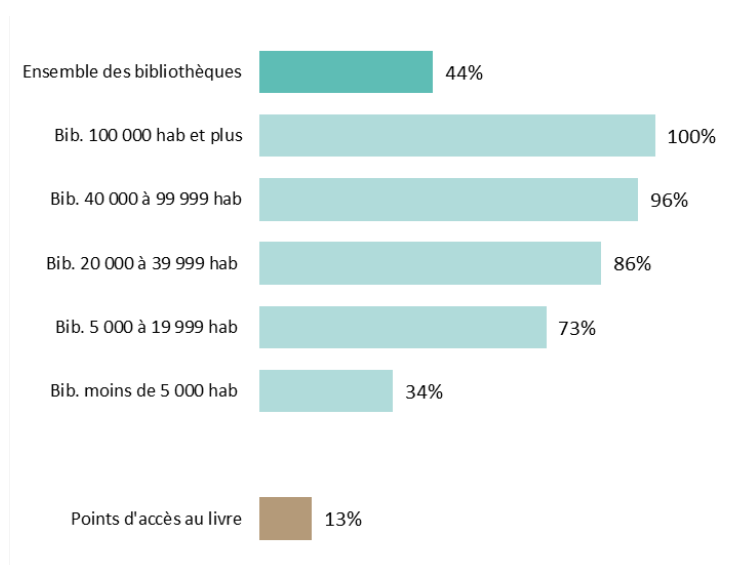
Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D409 (niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement -5 %)

Documents vidéo

44 % des bibliothèques et 13 % des points d'accès au livre mettent à disposition des **documents vidéo** (sur support) en 2012. Pour les bibliothèques, ce résultat est en progression de 4 points par rapport à 2011, année qui était elle-même en progression de 4 points par rapport à 2010.

La proportion d'établissements mettant à disposition ces documents, tout comme le nombre moyen de documents dans le fonds de prêt, décroît en fonction de la taille de la population couverte par la bibliothèque. A partir de 40 000 habitants, la quasi-totalité des bibliothèques disposent d'un fonds de document vidéo. Seul un tiers des bibliothèques des communes de moins de 5 000 proposent des vidéos.

**Proportion d'établissements de lecture disposant d'un fond de documents vidéo sur support en 2012
selon le type d'établissement de lecture**



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D411 (niveau d'imputation totale : 10 % des établissements, impact de l'apurement -6 %)

Les documents vidéo sont pour autant les documents qui ont connu la plus forte progression en volume entre 2011 et 2012, avec une hausse de +11 % au sein des bibliothèques (soit la même progression que celle observée l'année précédente). Le fonds moyen de document vidéo des bibliothèques est ainsi passé de 550 à 600 documents. Cette progression s'explique principalement (près des 9/10^{ème}) par la croissance du fonds des bibliothèques qui proposaient déjà des documents vidéo mais également par les quelques bibliothèques qui ont pour la première fois en 2012 proposé ce type de support (4 % des bibliothèques).

**Répartition des établissements de lecture publique
selon l'ampleur du fonds des documents vidéo en 2012**

	Aucun document vidéo	1 à 9 documents vidéo	10 à 49 documents vidéo	50 à 99 documents vidéo	100 à 499 documents vidéo	500 documents vidéo et plus	Total
Bib. 100 000 hab. et plus						100 %	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 hab.	5 %			2 %		93 %	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 hab.	14 %	2 %	3 %	2 %	7 %	72 %	100 %
Bib. 5 000 à 19 999 hab.	28 %	5 %	4 %	3 %	17 %	43 %	100 %
Bib. moins de 5 000 hab.	69 %	5 %	6 %	4 %	12 %	4 %	100 %
Bibliothèques	58 %	5 %	5 %	4 %	13 %	15 %	100 %
Points d'accès au livre	87 %	4 %	5 %	2 %	3 %	0 %	100 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variable D411

**Fonds des documents vidéo sur support des établissements de lecture en 2012
selon le type d'établissement de lecture**

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	10	25 500
	40 000 à 99 999 habitants	12	6 900
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	10	2 800
	5 000 à 19 999 habitants	8	800
	Moins de 5 000 habitants	3	100
	Ensemble des bibliothèques	8	600
	Ensemble des points d'accès au livre	1	10

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D411 (niveau d'imputation totale :
10 % des établissements, impact de l'apurement -6 %)

Natures des collections

Sur ces bases, on peut additionner de manière quelque peu arbitraire le nombre de documents, qu'il s'agisse de livres imprimés, de publications imprimées, de documents sonores ou encore de vidéos. Selon cette approche, une bibliothèque dispose d'un fonds moyen de près de 22 000 documents dont 80 % est constitué par des livres imprimés. La part des livres imprimés est relativement stable quelle que soit la taille de la population couverte (entre 74 % et 78 %) en dehors des bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants qui connaissent une part des livres imprimés de 90 %. Cette proportion les rapproche de la situation des points d'accès au livre pour lesquels 95 % des documents sont des livres imprimés.

Description des fonds totaux 2012 selon le type de documents et selon le type d'établissement

	Collections, livres imprimés	Collections publications en série imprimées	Collections documents sonores	Collections documents vidéo	Total documents	Nombre moyen par établissement	Ratio pour 100 habitants
Bib. 100 000 habitants et plus	78 %	6 %	11 %	4 %	100 %	659 800	262
Bib. 40 000 à 99 999 habitants	78 %	9 %	10 %	4 %	100 %	192 100	327
Bib. 20 000 à 39 999 habitants	77 %	9 %	11 %	3 %	100 %	87 500	315
Bib. 5 000 à 19 999 habitants	74 %	17 %	7 %	2 %	100 %	34 700	362
Bib. moins de 5 000 habitants	90 %	7 %	3 %	1 %	100 %	6 900	364
Ensemble des bibliothèques	80 %	10 %	8 %	3 %	100 %	22 000	328
Points d'accès au livre	95 %	3 %	1 %	0 %	100 %	3 700	241

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variables D128, D135, D409 et D411

Les disparités d'ampleur des fonds montrent logiquement un effet de la population couverte. Afin d'évaluer la réalité de ces écarts, il convient de rapporter le nombre total de documents au nombre d'inscrits. On comptabilise ainsi 1 950 documents pour 100 inscrits. Ce résultat est très stable pour l'ensemble des bibliothèques, quelles que soient les populations couvertes, compris entre -5 % et +5 % autour de cette « norme » moyenne.

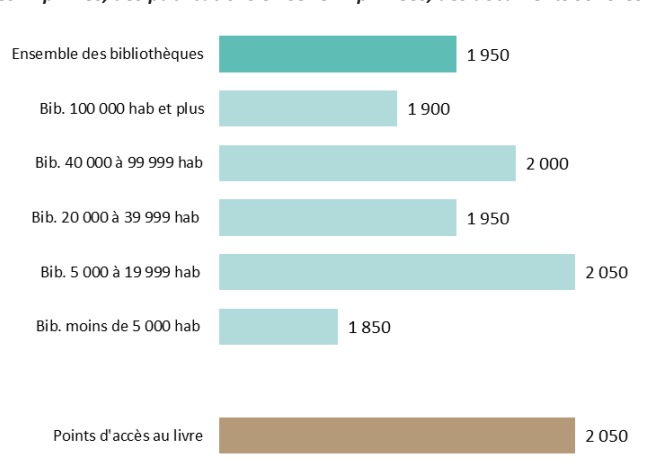
On n'observe qu'un léger décroché, d'environ 15 %, pour les bibliothèques des communes de 5 000 habitants.

Avec 2 050 documents pour 100 inscrits, les points d'accès au livre offrent un nombre relatif de documents légèrement supérieur à la moyenne des bibliothèques (+5 %), écart positif totalement lié à l'offre de livres (1 950 livres pour 100 inscrits des points d'accès au livre, pour 1 550 dans les bibliothèques).

Dans une approche purement quantitative, on peut ainsi dire que l'équité d'accès à un fonds d'ampleur relative est ainsi assurée.

Nombre de documents pour 100 inscrits en 2012

(Collections des livres imprimés, des publications en série imprimées, des documents sonores et documents vidéo)



Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées et arrondies, variables D128, D135, D409, D411 et E101

Cette équité d'accès est totalement assurée pour les livres, avec 1 500 à 1 800 livres disponibles par inscrit, ce quelle que soit la population couverte. Elle est cependant moins vérifiée pour les points d'accès au livre et les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants pour les documents sonores et les vidéos, documents respectivement 4 et 8 fois moins présents que dans les autres établissements.

Nombre de documents pour 100 inscrits en 2012 selon la nature des documents

(Collections des livres imprimés, des publications en série imprimées, des documents sonores et documents vidéo)

	Collections, livres imprimés	Collections publications en série imprimées	Collections documents sonores	Collections documents vidéo
Bib. 100 000 habitants et plus	1 500	100	200	100
Bib. 40 000 à 99 999 habitants	1 500	200	200	100
Bib. 20 000 à 39 999 habitants	1 550	150	200	50
Bib. 5 000 à 19 999 habitants	1 500	300	150	50
Bib. moins de 5 000 habitants	1 650	130	50	20
Ensemble des bibliothèques	1 550	200	150	50
Points d'accès au livre	1 950	70	20	10

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées et arrondies, variables D128, D135, D409, D411 et E101

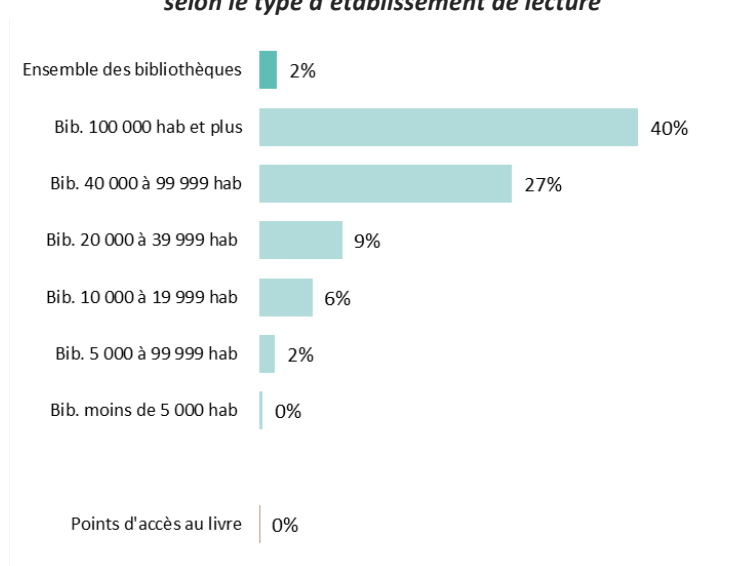
Ressources numériques

En 2010, l'échantillon d'établissements interrogés avait permis de conclure que 1,0 % des bibliothèques disposait d'un fonds de livres électroniques. L'échantillon de 2011 montrait une légère progression avec un niveau de 1,5 %.

En 2012, on observe le même niveau de progression avec un taux de 2 %. Si les évolutions ne peuvent être certifiées comme significatives du point de vue statistique, elles semblent cohérentes. Elles montrent néanmoins que la présence du livre numérique reste encore marginale au sein des bibliothèques municipales.

Toujours sur la base de notre échantillon, 99,9 % des points d'accès au livre ne disposent d'aucun fonds de ce type. Le constat de la faible place du livre numérique doit toutefois être nuancé, en particulier pour les bibliothèques couvrant une population de 10 000 habitants et plus. Pour ces dernières, on note que 11 % des bibliothèques proposent un fonds de livres numériques, cette proportion atteignant même 40 % pour les populations couvertes de 100 000 habitants et plus.

**Proportion d'établissements de lecture disposant d'un fond de livres numériques en 2012
selon le type d'établissement de lecture**



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D501 (niveau d'imputation totale : 78 % des établissements, les bibliothèques n'ayant pas répondu à cette question ont été recodées comme ne disposant pas d'un fonds de livres numériques (D501=0), Impact de l'apurement après correction des valeurs manquantes -4 %)

En raisonnant sur la base des bibliothèques de 10 000 habitants et plus et en prenant en compte l'enquête complémentaire sur les ressources numériques (cf. chapitre 1), il est possible de décrire plus précisément ces nouvelles offres.

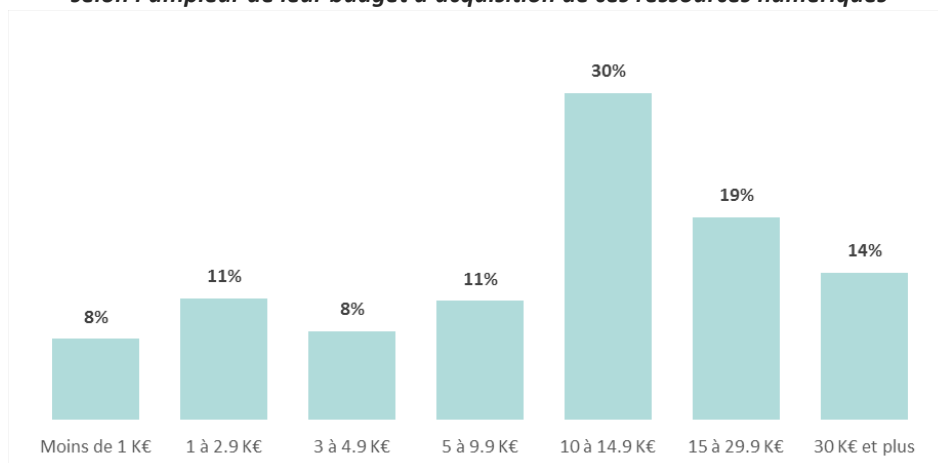
Précisons que la notion de ressources numériques est plus large que le seul livre numérique : elle intègre également de la presse en ligne, des contenus musicaux ou vidéo dématérialisés, de l'autoformation, etc.

On peut ainsi estimer qu'entre 150 et 175 bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus proposaient des ressources numériques en 2012, soit entre 17 % et 20 % de ces bibliothèques.

Selon l'enquête sur les ressources numériques, cette proportion aurait très sensiblement augmenté en 2013 de 6 à 8 points.

En 2012, le budget total d'acquisition pour les ressources numériques dans les bibliothèques desservant au moins 10 000 habitants et proposant des ressources numériques a été de 16 000 euros, soit 7 % de leur budget total d'acquisitions.

Répartition des bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques selon l'ampleur de leur budget d'acquisition de ces ressources numériques

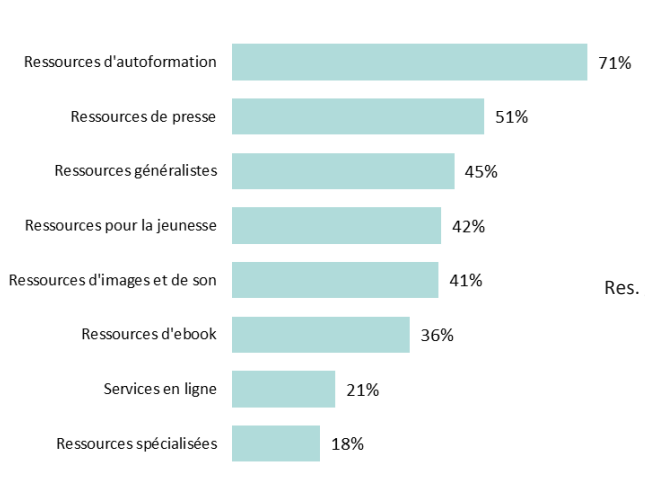


Source : Enquête SLL sur les acquisitions de ressources numériques (2013)
Échantillon de 152 bibliothèques, données pondérées

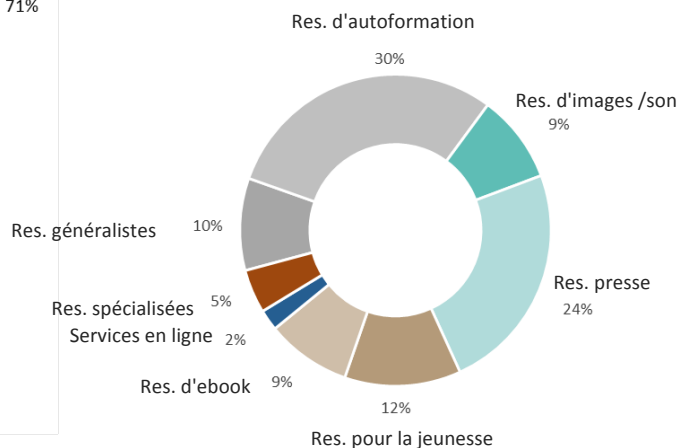
La nature des ressources numériques proposées peut être très variable. Le questionnaire mis en place en 2013 pour cette étude ad hoc retenait une caractérisation en 8 « familles » : ressources généralistes, ressources d'autoformation, ressources d'images et de son, ressources de presse, ressources pour la jeunesse, ressources d'ebook, services en ligne et ressources spécialisées. Sur ces 8 familles, les bibliothèques en proposaient en moyenne 3. Les ressources d'autoformation sont proposées par sept bibliothèques sur dix, les ressources presse par une sur deux.

Ces bibliothèques proposant des ressources numériques en mettaient à disposition en moyenne 5,7 ressources différentes : 21 % ne proposaient qu'une seule ressource, 20 % deux ou trois, 40 % quatre à neuf et enfin 19 % 10 et plus.

**Proportion de bibliothèques proposant en 2012
des ressources numériques
selon leur nature**



**Répartition des ressources numériques
proposées
selon leur nature**



Source : Enquête SLL sur les acquisitions de ressources numériques (2013)

Échantillon de 152 bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques, données pondérées

Lecture : Parmi les bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques, 71% proposent des ressources d'autoformation. Parmi les ressources proposées par ces bibliothèques, 30% concernent des ressources d'autoformation.

Principales ressources proposées en 2012

Nom de la ressource	Nature	Importance relative
Tout Apprendre	autoformation	11%
Vodeclit	autoformation	9%
Encyclopaedia Universalis	généraliste	8%
Europresse.com	presse	5%
Médiathèque Numérique	images et son	4%
Pressens	presse	4%
Universalis Junior	jeunesse	4%
Maxicours.com	autoformation	4%
PlanetNemo	jeunesse	4%
Cyberlibris Bibliovox	ebook	4%
Cité de la Musique en ligne	images et son	4%
Sous total		60%
Autres ressources		40%
Total		100%

Source : Enquête SLL sur les acquisitions de ressources numériques (2013)

Échantillon de 152 bibliothèques desservant 10 000 habitants et plus et proposant des ressources numériques, données pondérées

Lecture : « Tout apprendre » représente 11% de l'ensemble des ressources proposées.

La moitié des ressources proposées est accessible à distance. Ce constat moyen cache de fortes disparités selon la nature des ressources. Les services en ligne, les ressources d'ebooks, d'images et de son et d'autoformation sont accessibles à distance au moins 7 fois sur 10, les ressources généralistes (encyclopédies et dictionnaire) et spécialisées (histoire, droit, santé, ...) ne le sont que dans environ 5% des cas.

2.5. Les acquisitions de documents

Livres imprimés

La totalité des bibliothèques et 66 % des points d'accès au livre ont réalisé des acquisitions de **livres imprimés** en 2012. En moyenne, les bibliothèques ont fait l'acquisition d'approximativement 1 000 livres imprimés, soit un ratio de 15 livres pour 100 habitants, niveau légèrement supérieur à celui des points d'accès au livre (13 livres pour 100 habitants).

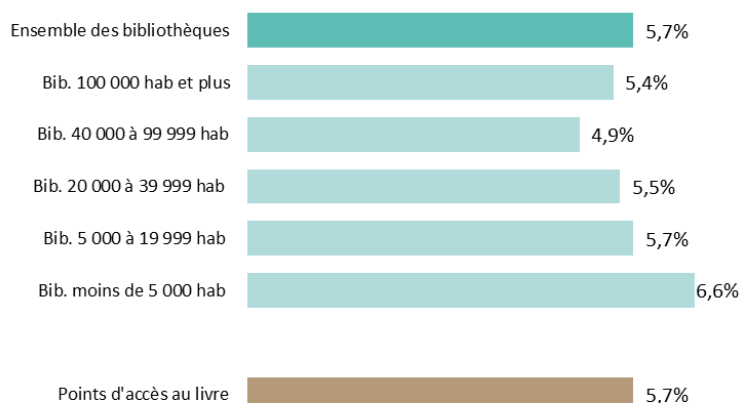
Les acquisitions de livres en 2012 représentent 5,7 % du fonds disponible des bibliothèques, chiffre identique à celui de 2011. En volume, le nombre de livres imprimés acquis en 2012 par les bibliothèques est en légère progression (+1 %) par rapport à celui de 2011, alors qu'il avait baissé de 8 points entre 2010 et 2011.

Acquisition des livres imprimés en 2012

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	11	28 100
	40 000 à 99 999 habitants	12	7 300
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	13	3 700
	5 000 à 19 999 habitants	15	1 500
	Moins de 5 000 habitants	22	400
Ensemble des bibliothèques		15	1 000
Ensemble des points d'accès au livre		13	200

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D129 (niveau d'imputation totale : 12 % des établissements, impact de l'apurement -2 %)

Proportion de livres imprimés acquis en 2012 par rapport au fonds



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées (D129 et D128)

Ces résultats globaux sont le reflet de situations très variables des bibliothèques et points d'accès au livre. On observe par exemple que 19 % des bibliothèques (principalement celles des petites communes) ont procédé à des acquisitions correspondant à 10 % ou plus de leur fonds. A l'opposé, 36 % d'entre elles ont connu des acquisitions plus réduites, correspondant à moins de 5 % de leur fonds.

Proportion de livres imprimés acquis en 2012 par rapport au fonds

	Aucune acquisition	Acquisitions équivalentes à moins de 1 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 1 % / 2,9 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 3 % / 4,9 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 5 % / 9,9 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 10 % du fonds ou plus	Total
Bib. 100 000 habitants et plus			12 %	39 %	39 %	9 %	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 habitants			19 %	34 %	41 %	5 %	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 habitants		1 %	7 %	34 %	51 %	8 %	100 %
Bib. 5 000 à 19 999 habitants			7 %	30 %	52 %	10 %	100 %
Bib. moins de 5 000 habitants			11 %	24 %	43 %	22 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	0 %	0 %	10 %	26 %	44 %	19 %	100 %
Points d'accès au livre	24 %	9 %	12 %	13 %	24 %	18 %	100 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées (D129 et D128)

Lecture : 10 % de l'ensemble des bibliothèques ont réalisé, en 2011, des acquisitions de livres imprimés représentant entre 1 % et 2,9 % du fonds

Cette diversité des situations s'observe également au travers des évolutions entre 2011 et 2012 du nombre de documents achetés. Sur cette période, 39 % des bibliothèques ont réalisé moins d'acquisitions en 2012 qu'en 2011 (baisse de 5 % et moins). Pour ces établissements, le recul a été massif avec des acquisitions en retrait de 22 %. A l'opposé, 46 % des bibliothèques ont connu une progression de leurs acquisitions (hausse de 5 % et plus), pour un volume d'acquisitions 32 % plus important en 2012 qu'en 2011. Ainsi la légère évolution globale de +1 %, mentionnée précédemment, est-elle constituée d'un ensemble de mouvements souvent de grandes ampleurs, à la hausse, comme à la baisse. Le relatif équilibre de ces mouvements produit des évolutions qui, considérées dans leur globalité, donnent une illusion de stabilité.

**Répartition des établissements de lecture
selon l'évolution des acquisitions de livres imprimés entre 2011 et 2012**

	Ensemble des bibliothèques	Points d'accès au livre
Aucune acquisition, ni en 2011 ni en 2012		16 %
Baisse des acquisitions	39 %	33 %
Aucune acquisition en 2012 mais acquisitions en 2011		8 %
Baisse des acquisitions comprise entre -25 % et -90 %	15 %	15 %
Baisse des acquisitions comprise entre -5 % et -24 %	24 %	10 %
Stabilité des acquisitions (-4 % / + 4 %)	15 %	7 %
Hausse des acquisitions	46 %	44 %
Hausse des acquisitions comprise entre +5 % et +24 %	19 %	8 %
Hausse des acquisitions comprise entre +25 % et +49 %	15 %	4 %
Hausse des acquisitions comprise entre +50 % et +99 %	7 %	10 %
Hausse des acquisitions de +100 % et plus	4 %	19 %
Aucune acquisition en 2011 mais acquisitions en 2012		3 %
Total	100 %	100 %

Échantillon de 3 909 établissements de lecture (champ d'analyse des évolutions)
Données pondérées (D129)

Lecture : 39 % des bibliothèques ont connu, entre 2011 et 2012, une baisse de leurs acquisitions de livres imprimés.

Documents sonores

Près d'une bibliothèque sur deux (41 %) a acquis des documents sonores en 2012. Les résultats varient très sensiblement selon les populations couvertes : 98 % pour les bibliothèques des communes de 40 000 habitants et plus, 91 % pour les bibliothèques des communes de 20 000 à 40 000 habitants, 74 % de 5 000 à 20 000 habitants et seulement 29 % pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants. Seuls 8 % des points d'accès au livre ont fait l'acquisition de documents sonores.

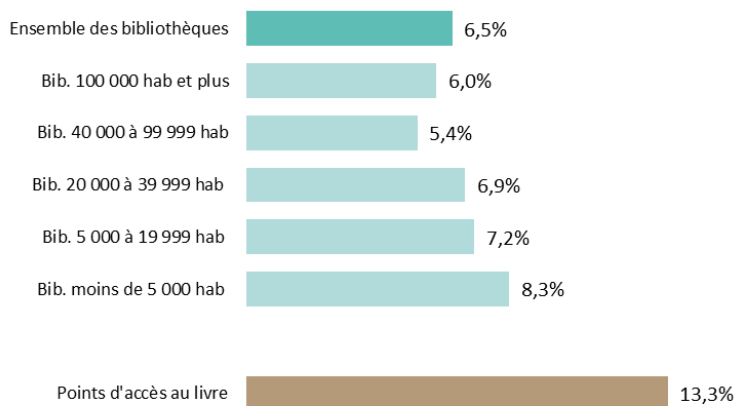
Acquisition de documents sonores en 2012

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	1,8	4 500
	40 000 à 99 999 habitants	1,8	1 000
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	2,4	700
	5 000 à 19 999 habitants	1,9	200
	Moins de 5 000 habitants	0,9	15
	Ensemble des bibliothèques	1,7	100
	Ensemble des points d'accès au livre	0,4	5

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D410 (niveau d'imputation totale :
8 % des établissements, impact de l'apurement +7 %)

Ces volumes d'acquisition représentent globalement 6,5 % du fonds des bibliothèques. On remarque ainsi que les efforts d'acquisition sont légèrement plus conséquents pour les documents sonores que pour les livres imprimés (5,7 %). Cette situation 2012 est identique à celle observée en 2010 et 2011. En volume, le nombre total d'acquisitions de documents sonores est en progression de 5 %, soit une évolution légèrement plus favorable que celle des acquisitions de livres imprimés (+1 %).

Proportion de documents sonores acquis en 2012 par rapport au fonds



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées (D409 et D410)

En précisant que 99 % des documents sonores acquis par des bibliothèques en 2012 l'ont été par des structures ayant déjà un fonds de ce type en 2011, on doit noter que les bibliothèques réalisant pour la première fois des acquisitions de documents sonores ont été peu nombreuses, proportion estimée à 3 % de l'ensemble des bibliothèques (2 % pour les points d'accès au livre). On retrouve ici le constat précédemment mis en évidence, la part des établissements proposant des documents sonores progresse certes mais lentement, gagnant quelques points chaque année.

Documents vidéo

Les **acquisitions de documents vidéo** ont connu la plus forte progression en volume entre 2011 et 2012, avec une hausse des volumes totaux de +7 % pour les bibliothèques, faisant suite à une hausse de +5 % entre 2010 et 2012. Comme en 2011, le nombre moyen de vidéos acquises par les bibliothèques en 2012 (80) tend à se rapprocher du nombre moyen de documents sonores acquis (100). L'écart demeure cependant globalement identique. Les acquisitions de vidéos sont toujours un peu moins nombreuses que celles de documents sonores.

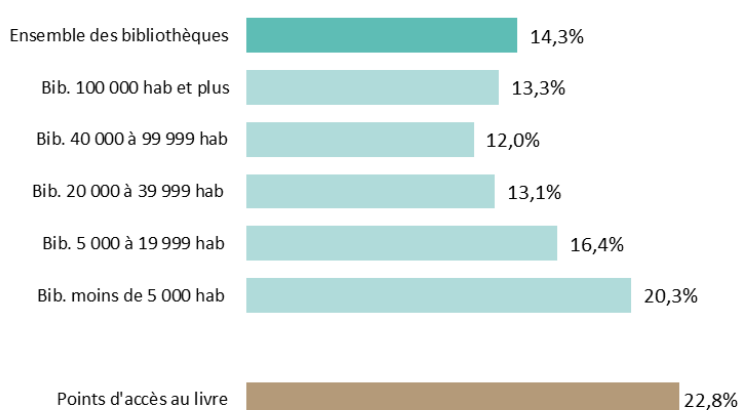
Acquisition de documents vidéo en 2012

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	1,3	3 400
	40 000 à 99 999 habitants	1,4	800
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	1,3	400
	5 000 à 19 999 habitants	1,3	100
	Moins de 5 000 habitants	0,7	15
Ensemble des bibliothèques		1,2	80
Ensemble des points d'accès au livre		0,2	5

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable D412 (niveau d'imputation totale :
8 % des établissements, impact de l'apurement +11 %)

Les taux d'acquisition de vidéo par rapport au fonds sont très élevés, 14 % pour les bibliothèques et 23 % pour les points d'accès au livre, soit des taux environ deux fois supérieurs à ceux observés pour les acquisitions de documents sonores et ceux des livres.

Proportion de documents vidéo acquis en 2012 par rapport au fonds



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées (D411 et D412)

Pour autant, cet effort de constitution du fonds des documents vidéo concerne encore assez peu d'établissements (33 % des bibliothèques et 5 % des points d'accès au livre).

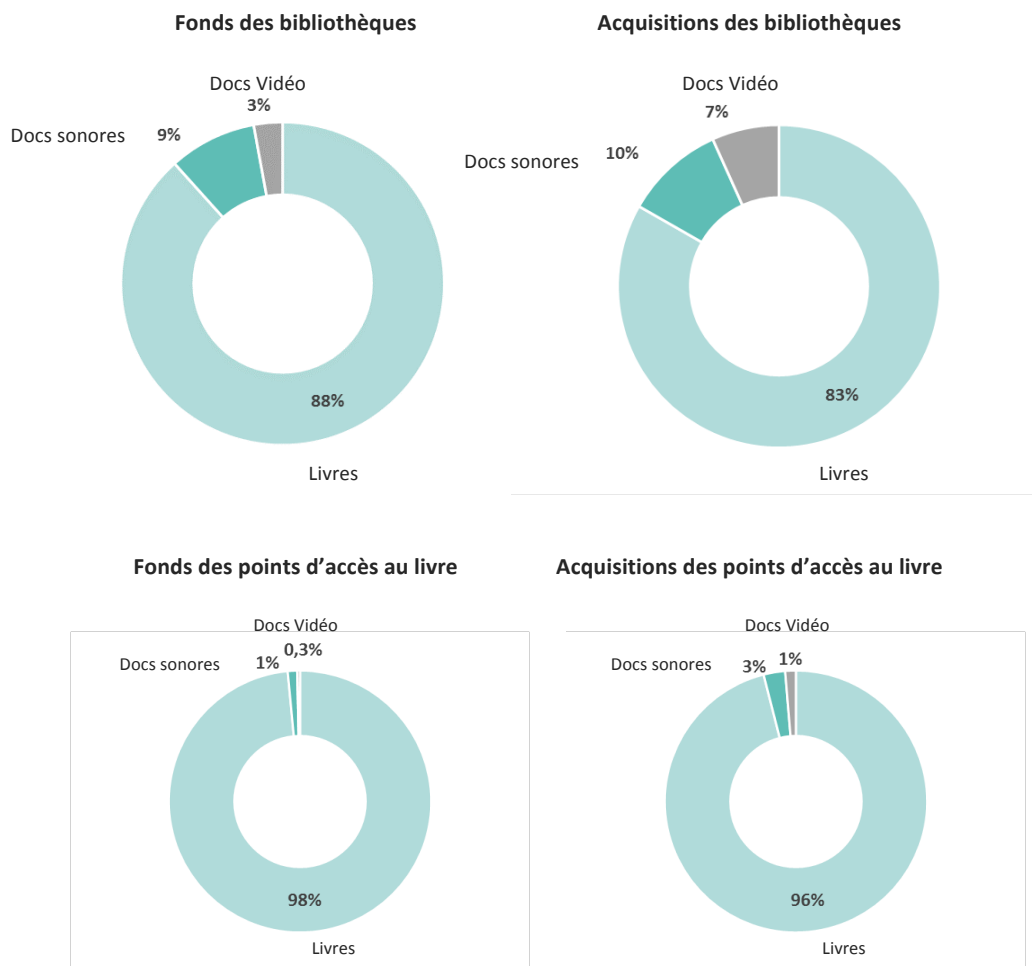
**Répartition des établissements de lecture publique
selon l'ampleur des acquisitions de documents vidéo en 2012**

	Aucun document vidéo	1 à 9 documents vidéo	10 à 49 documents vidéo	50 à 99 documents vidéo	100 à 499 documents vidéo	500 documents vidéo et plus	Total
Bib. 100 000 hab. et plus	2 %			3 %	8 %	87 %	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 hab.	6 %		1 %	25 %	37 %	31 %	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 hab.	19 %	7 %	4 %	44 %	22 %	4 %	100 %
Bib. 5 000 à 19 999 hab.	38 %	12 %	12 %	33 %	4 %	1 %	100 %
Bib. moins de 5 000 hab.	77 %	14 %	5 %	4 %			100 %
Bibliothèques	67 %	13 %	6 %	11 %	2 %	1 %	100 %
Points d'accès au livre	95 %	3 %	1 %	1 %			100 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variable D412
Lecture : 13 % des bibliothèques ont réalisé, en 2012, des acquisitions de 1 à 9 documents vidéo

Si le taux de renouvellement des documents audiovisuels est plus élevé que celui des livres, les acquisitions de documents sonores et vidéo demeurent néanmoins relativement marginales en comparaison des acquisitions de livres imprimés : 83 % des unités acquises en 2012 par les bibliothèques sont des livres imprimés, ce résultat étant même de 96 % pour les points d'accès au livre.

Répartition du fonds et des acquisitions 2012 selon la nature des documents
(analyse hors publications en série imprimées)



Les dépenses d'acquisitions documentaires

Les différentes acquisitions des bibliothèques en 2012 se sont traduites par un budget moyen de 18 700 €, soit 280 € pour 100 habitants. Après une croissance de 5 % entre 2010 et 2011, le budget d'acquisition documentaire des bibliothèques est demeuré stable en 2012.

Alors que le montant des dépenses totales d'acquisition par habitant ne varie qu'assez peu selon l'ampleur des populations desservies par les bibliothèques, on observe un très net décrochage pour les points d'accès au livre avec un montant moyen de 106 € pour 100 habitants (-62 % par rapport aux bibliothèques). Cet écart s'explique cependant par la construction même de la caractérisation des établissements (bibliothèque ou point d'accès au livre), les dépenses d'acquisitions correspondant à l'un des quatre critères de construction retenus.

Les dépenses totales d'acquisitions en 2012

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	264 €	666 500 €
	40 000 à 99 999 habitants	296 €	173 800 €
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	278 €	77 100 €
	5 000 à 19 999 habitants	293 €	28 100 €
	Moins de 5 000 habitants	264 €	5 000 €
Ensemble des bibliothèques		280 €	18 700 €
Ensemble des points d'accès au livre		106 €	1 600 €

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable F714 (niveau d'imputation totale :
8 % des établissements, impact de l'apurement -6 %)

Au total, seules 8 % des bibliothèques ont réalisé moins de 1 000 euros d'acquisitions en 2012. Ce chiffre s'établit à 67 % pour les points d'accès au livre, intégrant 44 % d'établissements n'ayant pas réalisé d'acquisitions (100 € et moins).

Répartition des bibliothèques selon le montant de leurs dépenses totales d'acquisitions en 2012

	Moins de 1 000 euros	1 000 à 1 999 euros	2 000 à 3 999 euros	4 000 à 7 499 euros	7 500 à 19 999 euros	20 000 à 49 999 euros	50 000 à 99 999 euros	100 000 à 299 999 euros	300 000 euros et plus	Total
Bib. 100 000 hab. et plus								17%	83%	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 hab.							21%	70%	9%	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 hab.					2%	23%	49%	26%		100 %
Bib. 5 000 à 19 999 hab.				6%	36%	45%	12%	1%		100 %
Bib. moins de 5 000 hab.	11%	20%	26%	22%	19%	2%				100 %
Ensemble des Bibliothèques	8%	15%	20%	18%	21%	10%	4%	3%	1%	100 %

Échantillon de 3 423 bibliothèques, données pondérées, variable F714

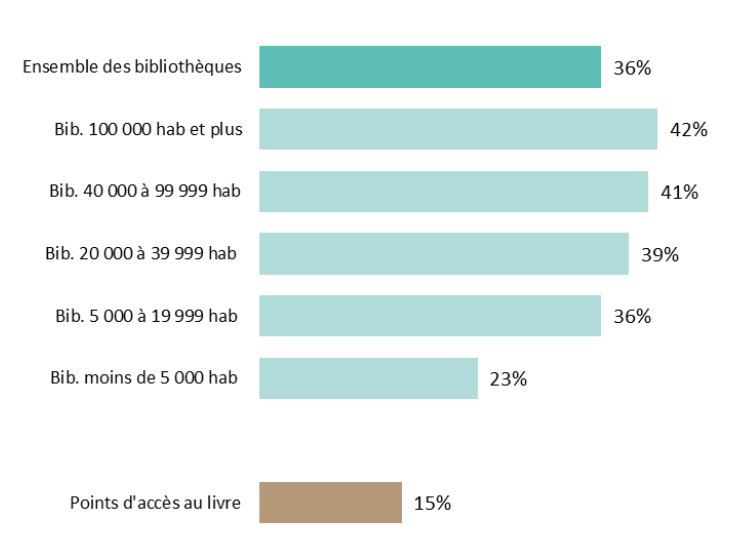
Lecture : 8 % des bibliothèques ont réalisé des dépenses d'acquisition pour un montant compris de moins de 1 000 € Une population couverte de 5 000 habitants et plus constitue un seuil dans la structuration des budgets d'acquisition. Au-dessus de ce seuil, les bibliothèques affectent entre 36 % et 42 % de leur budget aux acquisitions de documents hors livres imprimés. En dessous de ce seuil et pour les points d'accès au livre, cette part est comprise entre 15 % et 23 %.

Structures des budgets d'acquisition de documents 2012 par type de documents

	Livres imprimés	Publications en série imprimées	Documents sonores sur support	Documents video sur support	Ressources numériques	Total
Bib. 100 000 habitants et plus	58 %	9 %	9 %	19 %	5 %	100 %
Bib. 40 000 à 99 999 habitants	59 %	9 %	10 %	18 %	5 %	100 %
Bib. 20 000 à 39 999 habitants	61 %	10 %	10 %	15 %	5 %	100 %
Bib. 5 000 à 19 999 habitants	64 %	10 %	9 %	14 %	3 %	100 %
Bib. moins de 5 000 habitants	77 %	7 %	4 %	8 %	3 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	64 %	9 %	8 %	15 %	4 %	100 %
Points d'accès au livre	85 %	5 %	4 %	5 %	1 %	100 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variables F701, F703, F705, F707 et F713

Part du budget d'acquisitions alloué aux documents hors livres imprimés



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variables F701, F703, F705, F707, F713 et F714

Les pratiques des bibliothèques en matière d'acquisitions varient très sensiblement, selon les montants investis (appréhendés par les montants rapportés à la population) et l'équilibre entre les différentes natures de supports acquis. Par ailleurs, ces pratiques sont naturellement le reflet de l'offre générale des bibliothèques, allant des établissements ne proposant que des livres imprimés à celles mettant à disposition des livres, phonogrammes et vidéogrammes.

2.6. Le public et les prêts

Depuis 2004 le Service du livre et de la lecture signale trois types d'utilisateurs des bibliothèques :

- le fréquentant, celui qui sans utiliser nécessairement un service signalé de la bibliothèque utilise le lieu temporairement⁸. Le fréquentant est inscrit ou non inscrit. On comptabilise ici en fait le nombre de passages ou visites physiques et virtuel(le)s à la bibliothèque, le fréquentant pouvant venir plusieurs fois. On parlera ainsi de **fréquentation** ;
- **l'utilisateur inscrit**, celui qui utilise au moins un service de la bibliothèque en ayant eu à s'identifier auprès de la bibliothèque ;
- **l'utilisateur emprunteur**, celui qui utilise au minima le service d'emprunt de documents.

Précisons que les données de fréquentation sont les plus fragiles. Elles sont objectivement difficiles à mesurer et donnent lieu, pour un peu moins des deux tiers des établissements à une absence de réponse⁹. Elles ne sont donc présentées dans ce rapport qu'au sein du chapitre suivant analysant les évolutions 2007-2012, en insistant sur la dimension plus illustrative que robuste de ces données.

En outre, il convient de noter qu'une modification importante est intervenue pour le questionnaire 2012. Le Service du livre et de la lecture a convenu avec les BDP que pour les « petits » établissements répondant au questionnaire abrégé, l'interrogation du nombre des emprunteurs actifs valait pour nombre d'inscrits. La notion d'inscriptions pour autres activités que l'emprunt de document n'étant pas pertinente dans des communes souvent rurales. Ainsi, dans un souci de simplification, le champ "inscrits actifs" a été supprimé des questionnaires abrégés. Pour ces établissements, on a alors reporté le nombre d'emprunteurs dans le champ nombre d'inscrits.

Les inscrits

En moyenne, les bibliothèques recensaient, en 2012, 1 100 inscrits actifs, soit 17 inscrits pour 100 habitants.

Le nombre moyen d'inscrits est en légère érosion par rapport à 2011 (18 %).

Cette capacité à attirer des usagers évolue inversement à la taille des communes : plus la commune est peuplée, plus faible est la proportion de personnes inscrites. Ce phénomène est massif puisque le taux d'inscrits pour 100 habitants est de 14 dans les communes de 100 000 habitants et plus, alors qu'il est de 20 dans les communes de moins de 5000 habitants. Les établissements implantés dans ces petites communes captent comparativement 45 % d'inscrits en plus.

⁸ Des toilettes à l'espace d'étude en passant par la photocopieuse, de la consultation documentaire à l'emprunt en passant par la visite d'une exposition. En somme, de l'usage de la bibliothèque dans sa destination initiale canonique à un emploi périphérique commun à de nombreux lieux publics.

⁹ Pour 2012, 61 % des données ont été imputées. Ce taux très élevé est cependant légèrement moindre que celui de 2011 (66 %) et représente par ailleurs une nette amélioration par rapport à 2010 qui connaissait un taux de non réponses des trois quarts. Estimant les réponses pour globalement les deux tiers de l'échantillon, les valeurs produites doivent bien entendu être prise avec une extrême prudence. Cependant, les méthodologies d'imputation étant constantes et le taux d'imputation se réduisant quelque peu, on peut penser que la tendance analysée sur la moyenne période est plus robuste que les données de volumétrie de fréquentation. Raisonant à biais (potentiel) constant, les évolutions de fréquentation semblent pouvoir être analysées.

Les inscrits actifs en 2012

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	14	34 500
	40 000 à 99 999 habitants	16	9 500
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	16	4 500
	5 000 à 19 999 habitants	18	1 700
	Moins de 5 000 habitants	20	400
Ensemble des bibliothèques		17	1 100
Ensemble des points d'accès au livre		12	200

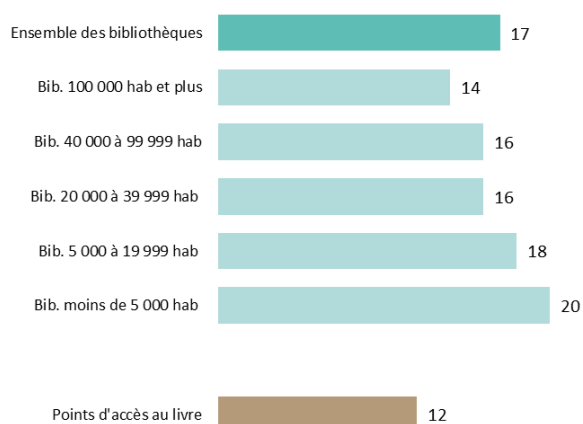
Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable E101 (niveau d'imputation totale :
12 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)

L'analyse de ce même ratio rapportant le nombre d'inscrits à la population totale au travers de la caractérisation des établissements selon la typologie ADBDP propose un point de vue alternatif instructif.

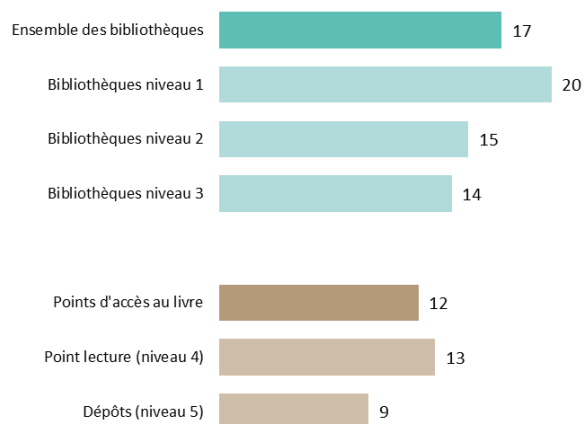
Plus le niveau de l'établissement dans cette typologie est élevé, schématiquement meilleure est l'offre, plus la part de la population inscrite est importante (20 pour les « bibliothèques de niveau 1 » et 9 pour les « dépôts »).

Nombre d'inscrits actifs en 2012 rapporté à la population (ratio pour 100 habitants)

Selon les populations couvertes



Selon la typologie ADBDP des établissements



Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variable E101

On peut donc chercher à expliquer la capacité de l'établissement à attirer des inscrits selon d'une part la taille de la commune (poussant à la baisse) et le niveau d'offre (poussant à la hausse). La prise en compte simultanée de ces deux facteurs impose de procéder par modélisation statistique.

Cette analyse indique principalement que l'on ne peut déterminer, dans une approche purement mécanique, le nombre d'inscrits à partir de ces deux seuls critères. La capacité à attirer des inscrits semble s'expliquer par d'autres facteurs, sans doute multiples (qualité et largeur de l'offre, localisation, coûts d'inscription, effort de communication, amplitude des horaires d'ouverture, etc.), facteurs qui pourraient faire l'objet d'une recherche détaillée.

Ce constat posé, ce premier travail de modélisation indique que la combinaison de ces deux facteurs ne parvient à expliquer que 15 % du taux d'inscrits (les 85 % restants étant pour partie probablement liés aux autres critères évoqués). Ces 15 % se décomposent pour les deux tiers en un impact de la taille des communes et pour un tiers en un impact du niveau de l'offre (appréhendé selon la typologie ADBDP).

Nombre d'inscrits actifs en 2012 rapporté à la population selon la population couverte et selon la typologie ADBDP des établissements

	Typologie ADBDP des établissements					Total
	Bibliothèque de niveau 1	Bibliothèque de niveau 2	Bibliothèque de niveau 3	Points lecture niveau 4	Dépôts niveau 5	
Bib. 100 000 habitants et plus	15 (-1 point)	12 (-4 points)	8 (-8 points)			14 (-2 points)
Bib. 70 000 à 99 999 habitants	23 (+7 points)	10 (-6 points)				14 (-2 points)
Bib. 50 000 à 69 999 habitants	18 (+2 points)	14 (-2 points)	5 (-9 points)			16
Bib. 40 000 à 49 999 habitants	23 (+7 points)	15 (-1 point)	10 (-6 points)			18 (+2 points)
Bib. 20 000 à 39 999 habitants	21 (+5 points)	16	13 (-3 points)			16
Bib. 5 000 à 19 999 habitants	23 (+7 points)	18 (+2 points)	13 (-3 points)			18 (+2 points)
Bib. 2 000 à 4 999 habitants	25 (+9 points)	19 (+3 points)	14 (-2 points)			19 (+3 points)
Bib. moins de 2 000 habitants	27 (+11 points)	24 (+8 points)	18 (+2 points)			21 (+5 points)
Ensemble des bibliothèques	20 (+4 points)	15 (-1 point)	14 (-2 points)			
Points d'accès au livre				13 (-3 points)	9 (-7 points)	
Total	20 (+4 points)	15 (-1 point)	14 (-2 points)	13 (-3 points)	9 (-7 points)	16

Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variable E101

Lecture : Les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus et classées en niveau 1 selon la typologie ADBDP connaissent en moyenne 15 inscrits pour 100 habitants, ce qui les positionne 1 point sous la moyenne de l'ensemble des établissements de lecture.

Les emprunteurs et leurs emprunts

Au sein des bibliothèques, 87 % des inscrits actifs réalisent des emprunts. Ainsi, une bibliothèque recense en moyenne 1 000 emprunteurs, pour 200 pour les points d'accès au livre. Le nombre moyen d'emprunteurs par établissement est stable par rapport à 2011, pour les bibliothèques comme pour les points d'accès au livre.

Les emprunteurs actifs en 2012

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement	Part des emprunteurs par rapport aux inscrits
	100 000 habitants et plus	12	29 100	84 %
	40 000 à 99 999 habitants	12	7 200	76 %
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	13	3 600	81 %
	5 000 à 19 999 habitants	15	1 500	87 %
	Moins de 5 000 habitants	19	400	98 %
Ensemble des bibliothèques		15	1 000	87 %
Ensemble des points d'accès au livre		11	200	95 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable E103

(niveau d'imputation totale : 12 % des établissements, impact de l'apurement+7 %)

Le champ nombre d'inscrits a été supprimé du questionnaire abrégé pour être dupliqué à partir du nombre d'emprunteur. Dès lors, les résultats 2012 descriptifs de la part des emprunteurs par rapport aux inscrits, pour les bibliothèques de moins de 20 000 habitants et pour les points d'accès au livre, ne sont plus comparables aux données 2011.

Parmi les emprunteurs des bibliothèques, on dénombre 38% de jeunes (moins de 15 ans). Cette proportion est même de 44% pour les points d'accès au livre. Il convient de rappeler que les enfants de moins de 15 ans représentent 18% de la population totale (Recensement général de la population, Insee). Les jeunes sont donc largement plus présents au sein des emprunteurs des établissements de lecture publique. Au-delà de ce simple constat, on doit noter que la capacité des établissements à attirer jeunes et adultes varie selon l'ampleur des populations desservies mais également selon le type d'établissement.

Les emprunteurs actifs en 2012 selon leur âge

Type	Population couverte	Part des jeunes parmi les emprunteurs	Jeunes (moins de 15 ans)		Adultes (15 ans et plus)	
			Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	28%	20	8 200	10	20 900
	40 000 à 99 999 habitants	36%	24	2 600	10	4 600
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	40%	28	1 400	10	2 200
	5 000 à 19 999 habitants	40%	34	600	11	900
	Moins de 5 000 habitants	43%	43	170	14	230
Ensemble des bibliothèques		38%	31	380	11	620
Ensemble des points d'accès au livre		44%	26	90	8	110

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable E103 et E139

(niveau d'imputation totale : 14 % des établissements, impact de l'apurement+8 %)

Le taux d'emprunteurs jeunes est globalement trois fois plus élevé que le taux adultes. Que l'on raisonne sur le champ de la population globale, des populations jeunes ou adultes, plus la population desservie est importante, plus le taux d'emprunteur en tendance est faible. Cependant, on observe un plancher pour le taux d'emprunteurs adultes. A partir de 20 000 habitants, le taux ne descend pas sous le seuil de 10 emprunteurs pour 100 adultes. Il est en revanche de 14 emprunteurs pour 100 adultes pour les bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants.

Le prisme d'analyse des populations couvertes indique que le taux d'emprunteurs adultes varie moins que le taux de jeunes emprunteurs. Les différences entre bibliothèques se font plus sur le public jeune, avec un taux de 20 emprunteurs pour 100 jeunes pour les bibliothèques desservant au moins 100 000 habitants et un taux double de 43 % pour les bibliothèques desservants moins de 5 000 habitants.

Autrement formulé, les grandes agglomérations perdent plus d'emprunteurs jeunes que d'emprunteurs adultes. Ainsi, les bibliothèques desservant 100 000 habitants ou plus connaissent, en proportion, une plus forte part des emprunteurs adultes.

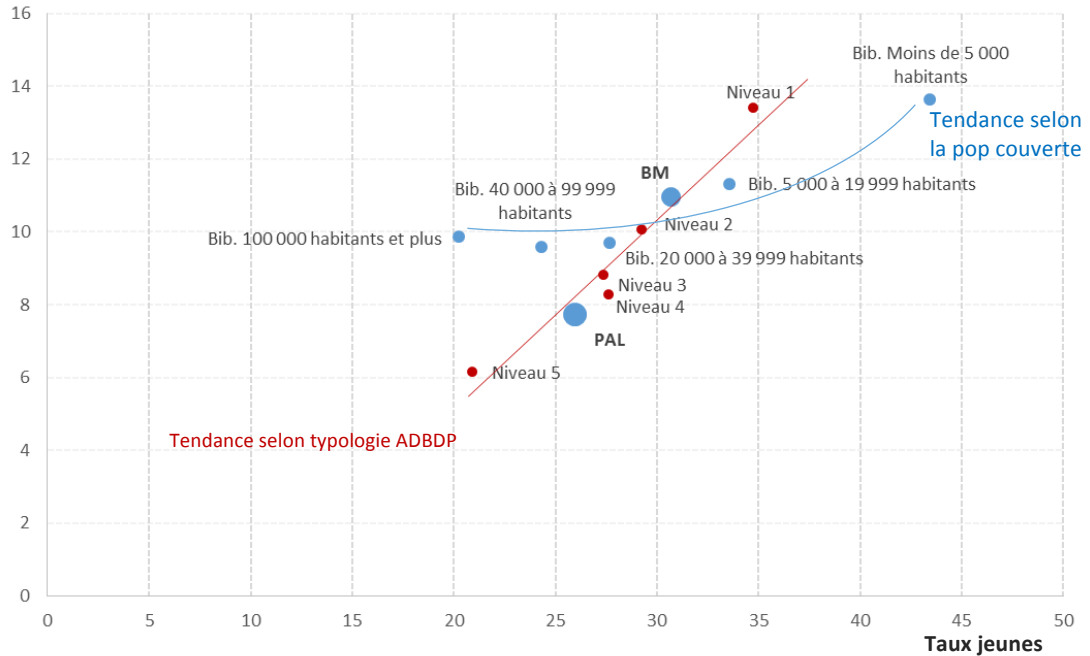
A l'inverse, les bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants captent d'une part plus d'emprunteurs adultes mais dans le même temps encore plus d'emprunteurs jeunes. Dès lors, la part des emprunteurs jeunes est très élevée pour atteindre 44 %.

L'analyse selon la typologie ADBDP montre, pour sa part, que les bibliothèques de niveau 1 attirent sensiblement plus les adultes que ne le font les établissements des autres niveaux. La relation est très nettement linéaire : plus la bibliothèque est classée avec un niveau élevé dans la typologie ADBDP, plus fort est le taux d'emprunteur adultes. Ce constat vaut également pour le taux d'emprunteur jeunes.

On peut résumer grossièrement la situation en indiquant que le passage d'un niveau de la typologie ADBDP à un niveau supérieur fait gagner en tendance 3 % au taux d'emprunteurs jeunes et 1,5 % au taux d'emprunteur adultes.

**Taux d'emprunteurs actifs en 2012 pour 100 jeunes et 100 adultes
selon l'ampleur de la population couverte et selon la typologie ADBDP**

**Taux
Adultes**

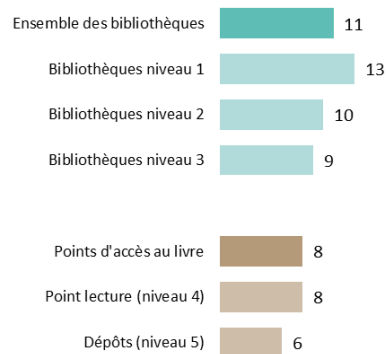
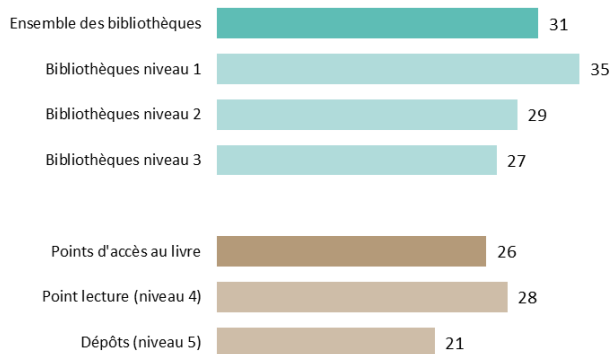


Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées

**Taux d'emprunteurs actifs en 2012 pour 100 jeunes et 100 adultes
selon la typologie ADBDP**

Taux d'emprunteurs jeunes

Taux d'emprunteur adultes

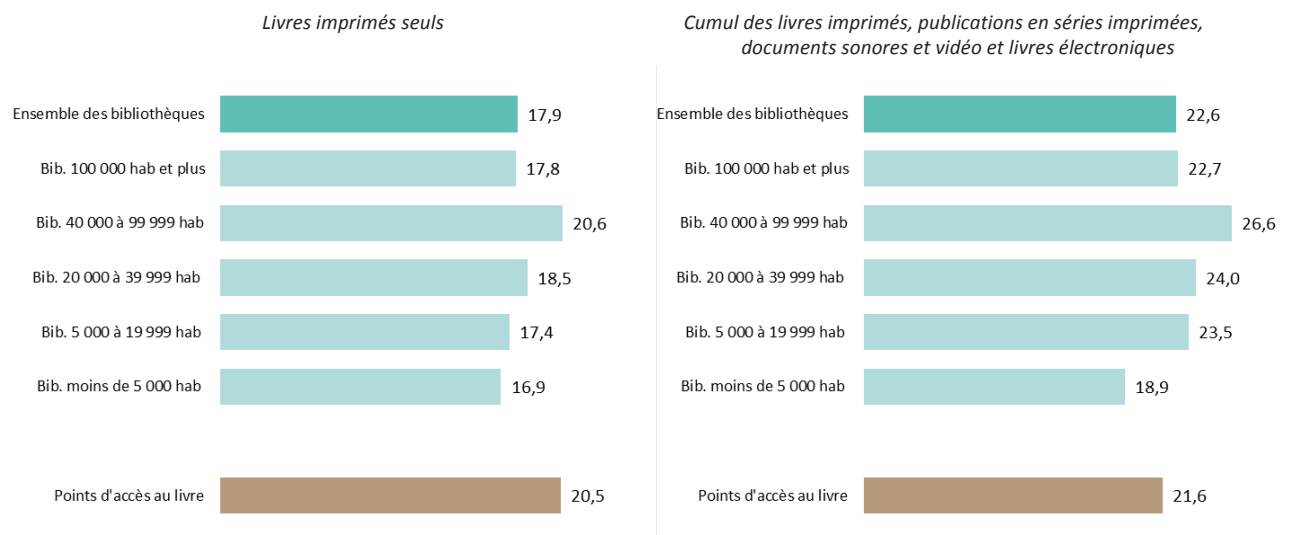


Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées

Connaissant le nombre d'emprunteurs mais également l'ampleur des fonds, on peut estimer le nombre moyen de documents disponibles par emprunteur. Cet indicateur propose une évaluation, de la richesse de l'offre proposée. Pour les bibliothèques, ce ratio s'établit en 2012 à 23 documents par emprunteur (dont 18 livres) et s'avère relativement stable quel que soit le type de bibliothèque, en dehors des bibliothèques des communes de moins de 5000 habitants pour lesquelles il est en retrait (moindre offre de documents audiovisuels).

Les points d'accès au livre montrent un ratio global simplement légèrement en retrait par rapport à la moyenne des bibliothèques, situation reflétant un nombre plus important de livres et une moindre offre multimédia.

Nombre moyen de documents disponibles par emprunteur en 2012



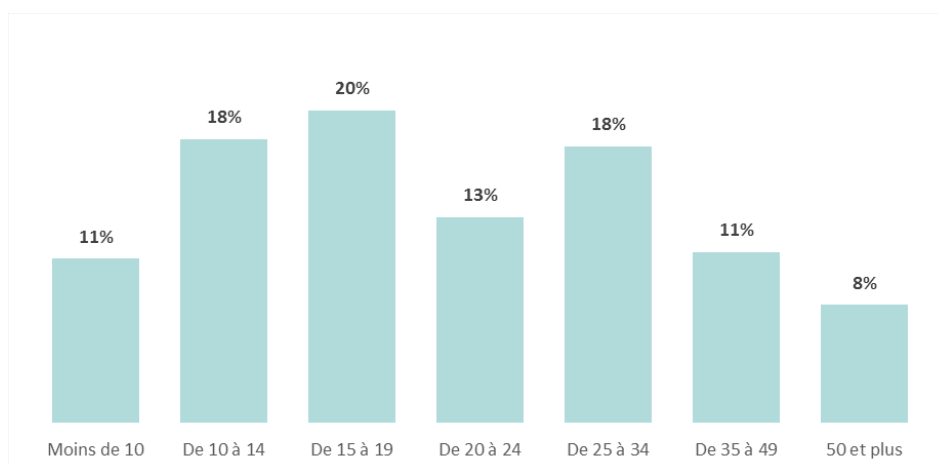
Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées

Une analyse similaire a été conduite selon la caractérisation ADBDP des bibliothèques (niveaux 1 à 3). Là encore, on n'observe pas d'écart notable du nombre de documents par emprunteur actif : 23,4 documents par emprunteur pour les bibliothèques de niveau 1 et 21 pour celles de niveau 3. Pour autant, on observe bien des écarts sensibles entre les bibliothèques. Les bibliothèques proposant le moins de documents par emprunteur (les 10 % plus « petites ») offrent en moyenne 7 documents par emprunteur. A l'inverse, les 10 % offrant le plus de documents proposent en moyenne 64 documents par emprunteur, soit près de 10 fois plus.

Le nombre de documents disponibles par emprunteur connaît des variations sensibles. Cependant cette variété des offres ne peut être expliquée ni par la taille de la commune, ni par la caractérisation ADBDP.

Répartition des bibliothèques selon le nombre moyen de documents disponibles par emprunteur en 2012

Cumul des livres imprimés, publications en séries imprimées, documents sonores et vidéo et livres électroniques



Échantillon de 3 423 bibliothèques (D128, D135, D409, D411 et E103)
Données pondérées

En 2012, chaque bibliothèque a réalisé en moyenne 34 300 prêts (dont 24 500 prêts de livres), volume naturellement très variable selon la population desservie (environ 1,3 million de prêts pour les bibliothèques desservant 100 000 habitants et plus et un peu moins de 10 000 prêts pour les bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants).

En contrôlant cet effet mécanique lié à la taille de la population et en s'intéressant donc au nombre de prêts pour 100 habitants, on dénombre, pour les bibliothèques, 511 prêts pour 100 habitants. Ce résultat ne varie qu'assez peu selon l'ampleur de la population couverte par les bibliothèques.

Il est en revanche deux fois plus faible pour les points d'accès au livre que ne connaissent, en 2012, que 247 prêts pour 100 habitants.

En 2012, le nombre de livres empruntés pour 100 habitants s'établit, pour les bibliothèques à 364. Ce résultat varie cependant sensiblement selon les populations couvertes. Plus la population est importante, plus le ratio est faible. Ce phénomène s'explique par la part des prêts hors livres (principalement des documents sonores et vidéos) sensiblement plus importante pour les bibliothèques des grandes agglomérations. Les prêts hors livres représentent 36 % des prêts pour les bibliothèques de 100 000 habitants et plus contre 19 % pour les bibliothèques de moins de 5 000 habitants.

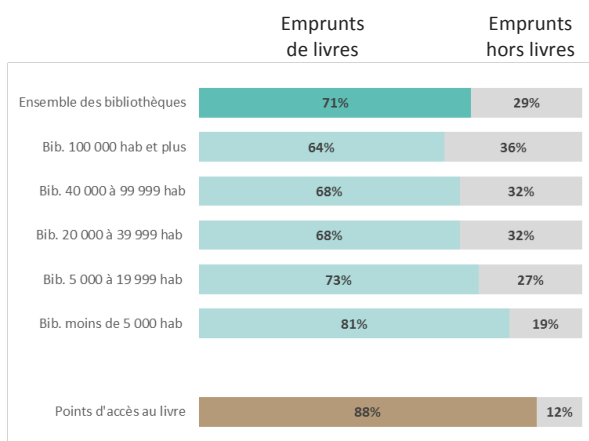
Le nombre total de prêts en 2012

Type	Population couverte	Total des prêts (livres et hors livres)		Total des prêts de livres	
		Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	505	1 272 500	323	814 900
	40 000 à 99 999 habitants	491	288 900	335	197 000
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	505	140 200	346	95 900
	5 000 à 19 999 habitants	548	52 500	401	38 400
	Moins de 5 000 habitants	492	9 300	399	7 500
	Ensemble des bibliothèques	511	34 300	364	24 500
	Ensemble des points d'accès au livre	247	3 700	218	3 300

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable E239 (niveau d'imputation totale : 14 % des établissements, impact de l'apurement-3 %) et variable E203 (niveau d'imputation totale : 13 % des établissements, impact de l'apurement-5 %)

Répartition des emprunts de livres et hors livres en 2012

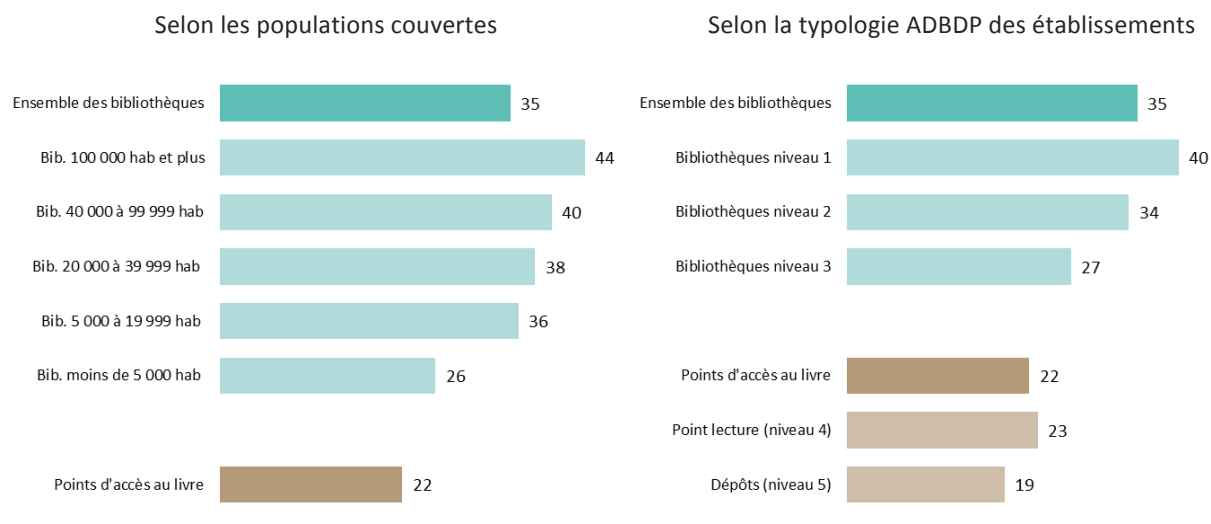


Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variables E239 et E203

En 2012, on a comptabilisé une moyenne de 35 emprunts annuels par emprunteur au sein des bibliothèques (chiffre stable par rapport à 2011) et 22 emprunts annuels par emprunteur au sein des points d'accès au livre. Plus la commune d'implantation de la bibliothèque est grande, plus élevé est ce taux d'emprunt. De même en tendance, les taux d'emprunt sont plus conséquents dans les bibliothèques de niveau 1 que dans celles de niveau 3. L'impact des prêts hors livre explique cette tendance.

Nombre de documents empruntés annuellement par emprunteur en 2012

Cumul des livres imprimés, publications en séries imprimées, documents sonores et vidéo et livres électroniques



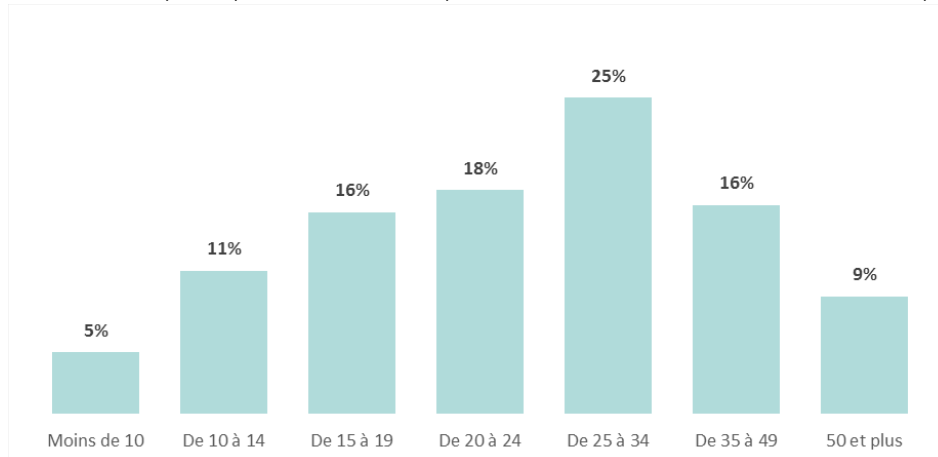
Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variables E239 et E103

Il convient de souligner que, de manière quelque peu contre-intuitive, on n'observe pas, pour les bibliothèques, de lien entre le taux d'offre (nombre moyen de documents disponibles par emprunteur) et le taux d'emprunts (nombre moyen de documents empruntés par emprunteur).

Le taux d'emprunts est sujet à de fortes variations : les bibliothèques aux taux les plus faibles (les 10 % avec les taux les plus réduits) connaissent en moyenne 9 documents empruntés annuellement. A l'inverse, les 10 % correspondant aux taux les plus élevés connaissent en moyenne un nombre annuels d'emprunt de 61 documents par emprunteur, soit près de 7 fois plus.

Répartition des bibliothèques selon le nombre moyen de documents empruntés par emprunteur en 2012

Cumul des livres imprimés, publications en séries imprimées, documents sonores et vidéo et livres électroniques



Échantillon de 3 423 bibliothèques (E239 et E103)
Données pondérées

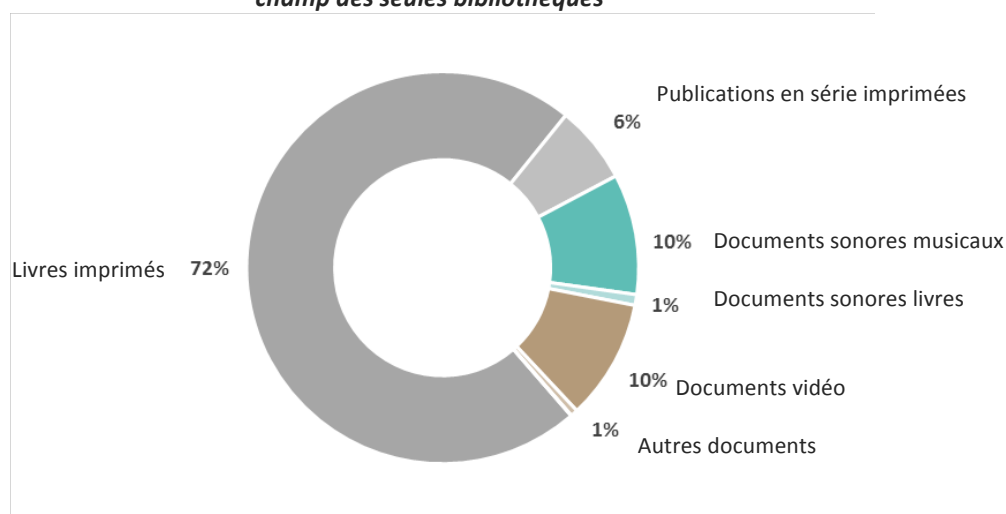
Au-delà de cet indicateur global, il est intéressant de décrire dans le détail les types de documents prêtés. En 2012, on peut estimer que les documents vidéo et documents sonores représentaient chacun 10 % des prêts des bibliothèques, les publications en série imprimées 6 %. Le livre électronique demeure marginal. Ces résultats sont identiques à ceux de 2010 et 2011.

Détail des types de documents prêtés en 2012

	Ensemble des bibliothèques		Points d'accès au livre	
	Nombre moyen par emprunteur	Répartition	Nombre moyen par emprunteur	Répartition
Livres imprimés	25,1	72 %	19,5	90 %
Publications en série imprimées (fascicules)	2,2	6 %	0,6	3 %
Documents sonores musicaux	3,5	10 %	1,0	5 %
Documents sonores livres	0,3	1 %	0,0	0 %
Documents vidéo	3,4	10 %	0,6	3 %
Autres documents	0,2	1 %	0,0	0 %
Livres électroniques avec support	<0,01	0 %	<0,01	0 %
Livres électroniques seuls	<0,01	0 %	<0,01	0 %
Total	34,7	100 %	21,7	100 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées, variables E203 à E239

Détail des types de documents prêtés en 2012 champ des seules bibliothèques



Pour les bibliothèques, chaque livre imprimé est prêté en moyenne 1,4 fois par an. Les documents sonores sont prêtés un peu plus souvent, avec une moyenne annuelle de 2,1 prêts par an. La rotation des fonds vidéo est encore beaucoup plus forte avec une moyenne de 5,9 prêts annuels par vidéo disponible.

Pour les points d'accès au livre, chaque livre imprimé n'est prêté en moyenne qu'une seule fois par an. Les documents sonores et les documents vidéo connaissent des rotations plus importantes que dans les bibliothèques, avec respectivement 4,2 et 8,8 prêts par an. Avec des fonds multimédia plus réduits, les points d'accès au livre connaissent des taux de rotation de ces supports entre 1,5 et 2 fois plus élevés que ceux observés pour les bibliothèques.

La répartition des types de prêts décrite précédemment cumule des établissements disposant par exemple ou non d'un fonds de documents vidéo. On doit alors s'interroger sur l'impact de la présence d'un fonds de documents vidéo ou de documents sonores sur la structure des prêts. Quelle est la place du livre auprès des établissements proposant effectivement des vidéos et des CD audio ? Observe-t-on des phénomènes de complémentarité ou de substitution ?

Pour répondre à cette question, on restreint l'analyse aux champs des bibliothèques des communes de moins de 40 000 habitants en retenant 2 profils spécifiques :

- Les bibliothèques avec au moins 10 emprunts annuels de documents sonores et 10 emprunts annuels de documents vidéo (soit 1 052 établissements de notre échantillon)
- Les bibliothèques sans aucun emprunt annuel de documents sonores ni de documents vidéo (soit 1 307 établissements de notre échantillon)

En corrigeant les écarts de répartition entre les bibliothèques de niveau 1, 2 et 3, on note que les premières prêtent en moyenne 35 documents par an par emprunteur (dont 24 livres, 3 documents sonores et 3 documents vidéo). Les secondes prêtent en moyenne 23 documents par an par emprunteur (dont 21 livres). Il semble donc qu'il n'y ait pas de substitution entre les livres d'une part et les CD et vidéo d'autre part, mais bien complémentarité. Les documents sonores et vidéo viennent renforcer le nombre d'emprunts annuels.

Par ailleurs, le fait d'offrir la possibilité d'emprunter des documents sonores ou vidéo permet de conquérir de nouveaux inscrits. On estime ainsi ce gain de public à +28 % d'inscrits. Pour les premières bibliothèques mentionnées précédemment, on comptabilise 23 inscrits pour 100 habitants alors que ce ratio est de 18 pour les secondes¹⁰.

Description de l'activité de prêts des établissements de lecture en 2012

Type	Population couverte	Nombre moyen d'emprunteurs actifs par établissement	Nombre moyen de prêts de livres par établissement	Nombre de prêts de livres par établissement pour 100 hab.	Nombre moyen de prêts de livres par emprunteur	Nombre moyen de prêts (livres et autres) par établissements	Nombre de prêts (livres et autres) pour 100 habitants	Nombre moyen de prêts (livres et autres) par emprunteur	Part des livres dans le total
	100 000 hab. et plus	29 100	814 900	323	28,0	1 272 500	505	43,7	64 %
	40 000 à 99 999 hab.	7 200	197 000	335	27,2	288 900	491	39,9	68 %
Bib.	20 000 à 39 999 hab.	3 600	95 900	346	26,3	140 200	505	38,5	68 %
	5 000 à 19 999 hab.	1 500	38 400	401	26,0	52 500	548	35,6	73 %
	Moins de 5 000 hab.	400	7 500	399	20,7	9 300	492	25,6	81 %
Ensemble des bibliothèques		1 000	24 500	364	25,1	34 300	511	35	71 %
Ensemble des points d'accès au livre		200	3 300	218	19,5	3 700	247	22	88 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées,
 Variable E103 (niveau d'imputation totale : 12 % des établissements, impact de l'apurement+7 %)
 Variable E203 (niveau d'imputation totale : 13 % des établissements, impact de l'apurement-5 %)
 Variable E239 (niveau d'imputation totale : 14 % des établissements, impact de l'apurement-3 %)

¹⁰ On raisonne ici en contrôlant les effets de structures selon la taille des communes et simultanément selon le type de bibliothèques (niveaux 1 à 3).

2.7. Le personnel

En 2012, chaque bibliothèque employait, à temps plein ou temps partiel, en moyenne 4,3 personnes (hors bénévoles), chaque point d'accès au livre 0,6 personne.

L'interrogation de 2012 fait ainsi ressortir une stabilité des effectifs moyens des bibliothèques par rapport à 2011.

Personnels travaillant au sein des bibliothèques en 2012 (temps plein ou temps partiel, hors bénévoles)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	6,2	156
	40 000 à 99 999 habitants	7,2	43
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	6,2	17
	5 000 à 19 999 habitants	5,9	6
	Moins de 5 000 habitants	6,4	1,2
Ensemble des bibliothèques		6,4	4,3
Ensemble des points d'accès au livre		3,6	0,6

Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable G101 (niveau d'imputation totale :
8 % des établissements, impact de l'apurement 0 %)

A ces personnes, il convient d'ajouter en moyenne 5,3 bénévoles pour les bibliothèques et 4,1 pour les points d'accès au livre. Au global, les personnels rémunérés représentent 45 % des effectifs totaux des bibliothèques et 15 % des effectifs totaux des points d'accès au livre.

Afin d'assurer leurs prestations, un tiers (34 %) des bibliothèques ne recourt qu'à des personnes rémunérées, un cinquième (20 %) ne fait appel qu'à des bénévoles et près d'une sur deux (45 %) mobilise l'une et l'autre de ces deux possibilités. Cette description moyenne reflète en réalité assez mal la situation de 3 profils de bibliothèques, avec d'une part les établissements des communes de plus de 20 000 habitants pour lesquelles 9 fois sur 10 les effectifs ne sont que des personnes rémunérées. A l'opposé, seules 21 % des bibliothèques des communes de moins de 5000 habitants fonctionnent uniquement avec des personnes rémunérées. Les bibliothèques des communes de 5 000 à 19 999 habitants se répartissant majoritairement (68 %) avec la solution unique des personnels rémunérés et une solution associant personnels rémunérés et bénévoles dans 32 % des cas.

Effectifs moyens des personnels rémunérés ou bénévoles en 2012

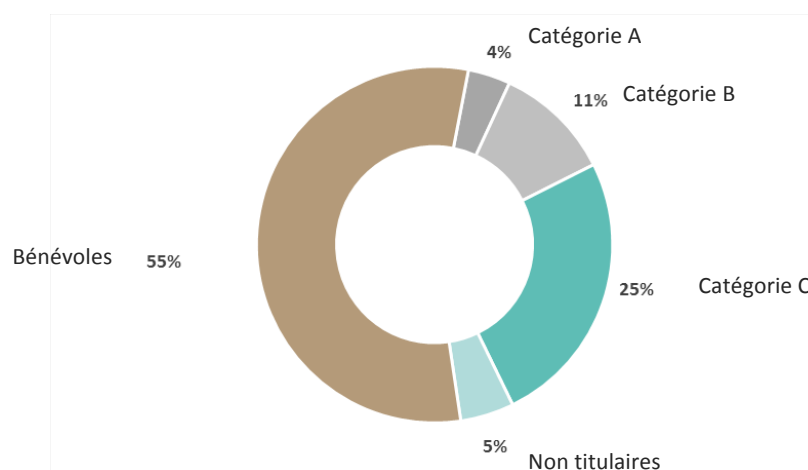
	Bibliothèques					Ensemble des bibliothèques	Points d'accès au livre
	100 000 habitants et plus	40 000 à 99 999 habitants	20 000 à 39 999 habitants	5 000 à 19 999 habitants	Moins de 5 000 habitants		
Personnels rémunérés	156,1	42,6	17,3	5,7	1,2	4,3	0,6
Bénévoles	9,2	1,6	3,2	3,4	5,9	5,3	4,1
Total	165,3	44,2	20,4	9,1	7,1	9,6	4,7
Part des personnels rémunérés au sein du nombre total de personnes	94 %	96 %	84 %	62 %	17 %	45 %	12 %
Part des établissements employant des bénévoles	8 %	9 %	13 %	32 %	79 %	66 %	80 %
Part des établissements n'employant que des bénévoles	0 %	0 %	0 %	0 %	26 %	20 %	63 %
Part des établissements n'employant que des personnes rémunérées	92 %	91 %	87 %	68 %	21 %	34 %	18 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées,

Variable G101 (niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement 0 %)

Variable G129 (niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement -4 %)

Répartition selon leur statut des personnels travaillant au sein des bibliothèques (temps plein ou temps partiel, y compris bénévoles) champ des bibliothèques en 2012 (hors points d'accès au livre)



Données pondérées, variables G103 à G129

La moyenne de 4,3 personnes employées et rémunérées dans les bibliothèques correspond, en prenant en compte les temps partiels à un équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) de 3,5, soit l'équivalent de 83 % du nombre moyen de personnes rémunérées. Autrement formulé, un poste moyen est employé annuellement pour l'équivalent de 83 % d'un temps complet. Le nombre moyen d'ETPT donne l'image la plus exacte des moyens humains mobilisés au sein des établissements. En 2011, ce nombre moyen d'ETPT s'établissait à 3,6 par bibliothèque, on assiste donc à un léger recul de -1 %.

**Équivalent temps plein annuel travaillé des personnels rémunérés
au sein des établissements de lecture publique en 2012**

Type	Population couverte	Nombre moyen ETPT par établissement	Ratio ETPT / personnel	Ratio ETPT pour 100 inscrits	Part des établissements avec uniquement des temps plein
	100 000 habitants et plus	141,7	91 %	0,41	39 %
	40 000 à 99 999 habitants	38,3	90 %	0,40	41 %
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	15,7	91 %	0,35	42 %
	5 000 à 19 999 habitants	4,7	83 %	0,28	24 %
	Moins de 5 000 habitants	0,8	64 %	0,21	12 %
Ensemble des bibliothèques		3,5	83 %	0,32	16 %
Ensemble des points d'accès au livre		0,3	50 %	0,16	4 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable G102 (niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement 0 %) déduction faite de la variables G131. La part des établissements avec uniquement des temps pleins est calculée sur la base d'un ratio ETPT sur personnel supérieur ou égal à 95 %.

Le questionnaire 2012 posait, pour la première fois, la question des équivalents temps plein pour les bénévoles¹¹. Il a sans doute été assez difficile de répondre à cette question, 42 % des bibliothèques et 66% des points d'accès au livre n'ayant pas apporté de réponse. On peut néanmoins à partir des répondants et après imputation des non réponses, se risquer à une estimation des équivalents temps plein pour les bénévoles.

Pour les bibliothèques qui comptabilisent en moyenne 5,2 bénévoles, on peut estimer que ces personnes correspondent à 0,7 équivalent temps plein. Autrement formulé, une personne bénévole correspond en moyenne à 0,13 temps plein (1/7^{ème}).

Dans des bibliothèques desservant 100 000 personnes les bénévoles sont mobilisés plus longuement, avec l'équivalent de 4/5^{ème} d'un temps plein. Pour les bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants, cet équivalent descend à 2/5^{ème}. Il est globalement de 1/10^{ème} pour les bibliothèques desservant des populations plus réduites.

Les points d'accès au livre s'appuient sur 4,1 bénévoles qui correspondent à 0,65 équivalent temps plein. Une personne bénévole au sein d'un point d'accès au livre correspond en moyenne à 0,16 temps plein (1/6^{ème} de temps plein).

¹¹ L'artifice théorique que constitue la comptabilisation des équivalents temps pleins de personnes travaillant bénévolement dans les bibliothèques a pour objectif de rendre compte de l'implication de ces personnes sur une base comparable à celle des agents salariés.

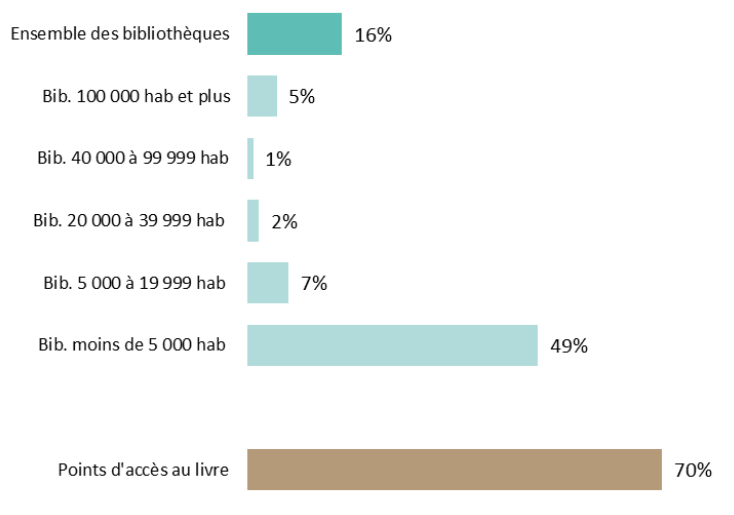
**Équivalent temps plein annuel travaillé des salariés et bénévoles
au sein des établissements de lecture publique en 2012**

Type	Population couverte	Nombre moyen ETPT des personnels rémunérés par établissement	Nombre moyen ETPT des personnels bénévoles par établissement	Nombre moyen ETPT totaux par établissement	ETPT totaux pour 100 inscrits	Part des bénévoles dans les ETP
	100 000 habitants et plus	141,7	7,2	148,9	0,43	5 %
	40 000 à 99 999 habitants	38,3	0,6	38,9	0,41	1 %
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	15,7	0,3	16	0,36	2 %
	5 000 à 19 999 habitants	4,7	0,3	5	0,30	7 %
	Moins de 5 000 habitants	0,8	0,7	1,5	0,41	49 %
	Ensemble des bibliothèques	3,5	0,7	4,2	0,38	16 %
	Ensemble des points d'accès au livre	0,3	0,6	0,9	0,52	70 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable G102 (niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement 0 %) et G131 (niveau d'imputation totale : 53 % des établissements, impact de l'apurement +20 %)

**Part des bénévoles au sein des équivalents temps plein annuels
dans les établissements de lecture publique en 2012**



Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable G102 et G131

Pour les bibliothèques, l'emploi de personnels rémunérés a nécessité un budget moyen en 2012 de 126 000 €, soit 1 900 € pour 100 habitants. Ce budget moyen progresse de +3 % par rapport à celui de 2011. En rappelant que le nombre moyen des ETPT est pour sa part en léger recul de -1 %, on doit conclure à une légère progression des rémunérations individuelles.

Les budgets sont à l'évidence très variables selon le type d'établissement, y compris lorsque l'on analyse les montants moyens rapportés aux ETPT. Ces écarts traduisent la plus ou moins forte proportion de personnels selon leur niveau de qualification.

Les dépenses de personnel en 2012

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Montant moyen par établissement	Montant moyen par ETPT	Montant moyen par inscrit actif
	100 000 habitants et plus	2 100 €	5 417 K€	38 200 €	157 €
	40 000 à 99 999 habitants	2 300 €	1 379 K€	36 000 €	145 €
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	2 000 €	566 K€	36 000 €	126 €
	5 000 à 19 999 habitants	1 800 €	171 K€	36 200 €	101 €
	Moins de 5 000 habitants	1 200 €	22 K€	28 900 €	60 €
	Ensemble des bibliothèques	1 900 €	126 K€	35 400 €	112 €
	Ensemble des points d'accès au livre	500 €	8 K€	28 900 €	45 €

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable F101 (niveau d'imputation totale : 20 % des établissements, impact de l'apurement -5 %)

2.8. Les investissements

En intégrant les établissements qui n'ont pas investi en 2012, les bibliothèques avaient un budget moyen d'investissement de 31 000 €, soit 457 € pour 100 habitants.

Si les investissements moyens décroissent très logiquement selon les tailles des communes d'implantation des bibliothèques, ce constat ne vaut pas pour le ratio pour 100 habitants. Les dépenses d'investissement connaissent de fortes fluctuations annuelles, variations se répercutant pour les analyses par taille de communes. En 2012, on observe globalement une tendance indiquant que plus la population couverte est importante, plus faible a été le montant relatif investi, tendance observée depuis 2009. Il n'en a, pourtant, pas toujours été de même. Entre 2006 et 2008, les bibliothèques des grandes communes ou villes avaient une propension à investir plus forte que les bibliothèques des petites communes.

Les dépenses d'investissements en 2012

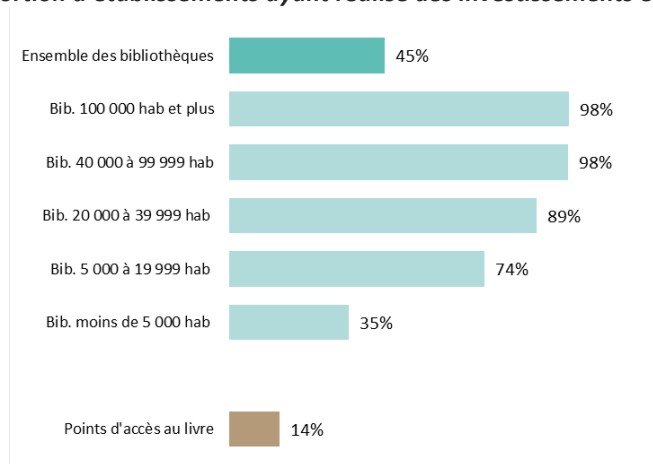
Type	Population couverte	Montant pour 100 habitants	Montant moyen par établissement (ensemble des établissements)	Montant moyen par établissement ayant investi
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	362 €	914 K€	931 K€
	40 000 à 99 999 habitants	480 €	282 K€	289 K€
	20 000 à 39 999 habitants	413 €	114 K€	129 K€
	5 000 à 19 999 habitants	417 €	40 K€	54 K€
	Moins de 5 000 habitants	613 €	12 K€	33 K€
Ensemble des bibliothèques		457 €	31 K€	68 K€
Ensemble des points d'accès au livre		554 €	8 K€	58 K€

Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable F101 (niveau d'imputation totale : 10 % des établissements, impact de l'apurement +8 %)

En 2012, un peu moins de la moitié des bibliothèques (45 %) a réalisé des investissements, indicateur s'établissant à 35 % pour les bibliothèques de moins de 5 000 habitants mais passant à 98 % pour les bibliothèques des communes de 100 000 habitants et plus.

Proportion d'établissements ayant réalisé des investissements en 2012



Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable F101

On retient le seuil de 500 € comme indicateur de réalisation d'investissement

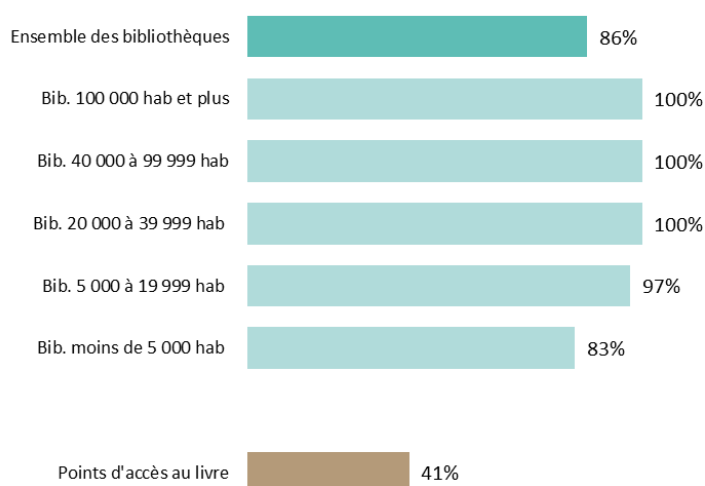
2.9. Modalités d'organisation

Informatisation du catalogue

La totalité, ou presque, des bibliothèques des communes de 5000 habitants et plus s'appuie sur un catalogue informatisé. On observe un premier décrochage en matière d'informatisation dans les bibliothèques des communes de moins de 5000 habitants, dont 83 % seulement sont informatisées. Au sein des points d'accès au livre, le catalogue n'est informatisé que dans 41 % des cas.

Depuis 2010, chaque année voit une progression de 2 points de la part des bibliothèques disposant d'un catalogue informatisé.

Proportion d'établissements dont le catalogue est informatisé en 2012



Échantillon de 7 802 établissements de lecture
Données pondérées, variable C201 (niveau d'imputation totale :
8 % des établissements, impact de l'apurement +3 points)

Informatique et internet

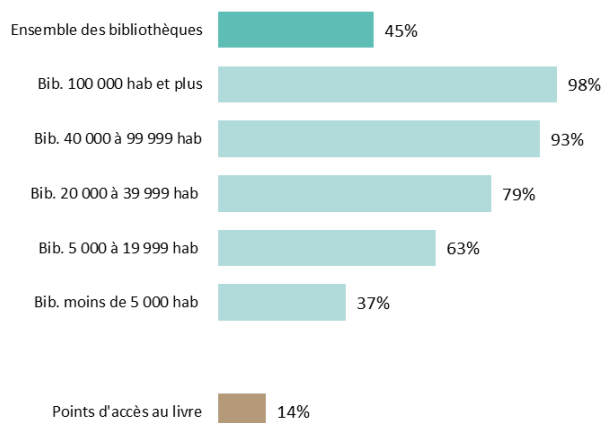
La mise en ligne d'un site internet en propre est quasi systématique pour les bibliothèques couvrant des populations de 40 000 habitants et plus (93 % et plus). Elle est régulière pour les bibliothèques couvrant de 5 000 à 40 000 habitants (entre 63 % et 79 %). Elle ne concerne que 37 % des bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants.

Au global, 45 % des bibliothèques disposent d'un site internet, pour seulement 14 % des points d'accès au livre.

En 2010, seules 34 % des bibliothèques disposaient de leur propre site. En 2011, elles étaient 40 %. Avec un niveau de 45 % en 2012, on observe donc une tendance très nette de mise en ligne de sites par les bibliothèques couvrant moins de 20 000 habitants.

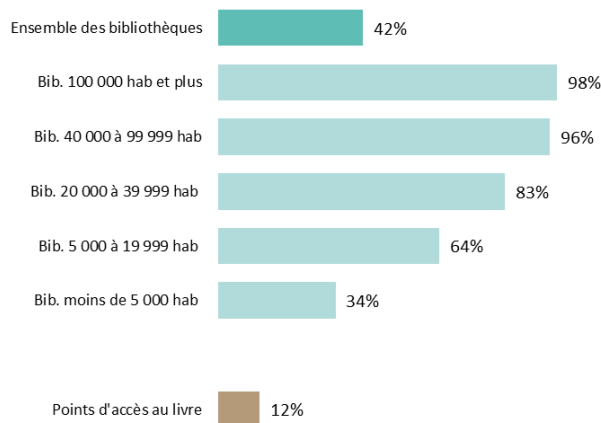
On observe des proportions largement similaires pour l'analyse des établissements ayant un catalogue en ligne. Cette similitude est en réalité trompeuse. Parmi les établissements ayant un site, seuls 72 % proposent leur catalogue en ligne, 28 % ne le font pas. Parmi les établissements n'ayant pas de site en propre, 14 % parviennent cependant, par d'autres solutions, à mettre en ligne leur catalogue. Autrement formulé, 25 % des catalogues mis en ligne le sont en dehors de sites internet propres aux établissements, en particulier via des fournisseurs de logiciels de catalogues.

Proportion d'établissements disposant d'un site internet en 2012



Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées
Variable E501 (niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement +6 points)

Proportion d'établissements ayant un catalogue en ligne en 2012



Échantillon de 7 802 établissements de lecture. Données pondérées.

Variable E504 (niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement +4 points)

Parmi l'ensemble des bibliothèques, 2 % offrent la possibilité de s'inscrire en ligne, 17 % d'accéder à un compte lecteur et 15 % permettent les réservations en ligne. Ces résultats sont identiques à ceux observés en 2011. Si les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à disposer d'un site internet en propre, les services en ligne ne suivent pas encore la même tendance.

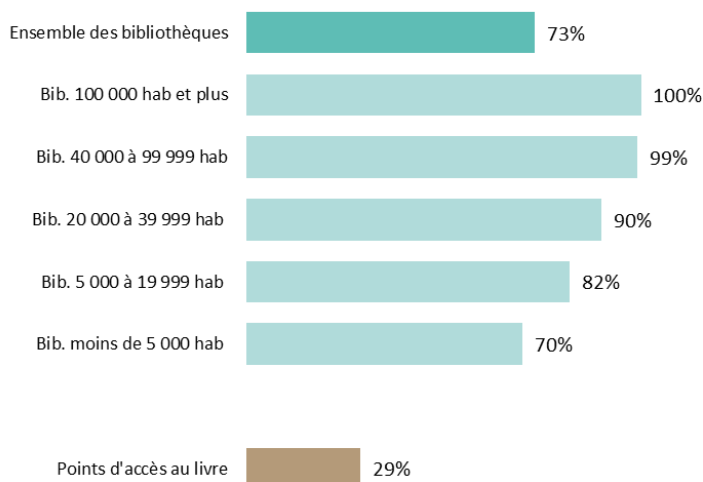
Services complémentaires au site internet

Proportion d'établissements concernés				
Type	Population couverte	Inscription en ligne	Accès au compte lecteur	Réservations en ligne
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	18 %	98 %	90 %
	40 000 à 99 999 habitants	10 %	83 %	75 %
	20 000 à 39 999 habitants	5 %	70 %	60 %
	5 000 à 19 999 habitants	2 %	32 %	28 %
	Moins de 5 000 habitants	2 %	9 %	8 %
Ensemble des bibliothèques		2 %	17 %	15 %
Ensemble des points d'accès au livre		1 %	3 %	2 %
Proportion d'établissements concernés parmi ceux ayant un site internet				
Ensemble des bibliothèques		4 %	40 %	36 %
Ensemble des points d'accès au livre		2 %	9 %	7 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture. Données pondérées
Variables E507, E509 et E511

Les trois quarts des bibliothèques disposent de postes informatiques accessibles au public. Dans la quasi-totalité des cas (98 %), la bibliothèque met à disposition au moins un poste connecté à internet. Ainsi, sur la base de l'ensemble des bibliothèques, 73 % des bibliothèques offrent un accès à internet, contre 29 % pour les points d'accès au livre.

Proportion d'établissements offrant un accès à internet dans leurs locaux en 2012



Échantillon de 7 802 établissements de lecture. Données pondérées.
Variable E529 (niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement +5 points)

Offre de liseuse

L'enquête sur les ressources numériques, déjà mentionnée, permet de connaître la part des bibliothèques (desservant au moins 10 000 habitants) mettant à disposition des liseuses / tablettes. C'est le cas pour 21% de ces bibliothèques. On observe une classique opposition entre les bibliothèques desservant de 10 000 à 19 999 habitants qui ne sont que 13% à offrir cette possibilité et celles couvrant plus de 70 000 habitants mettant à disposition des liseuses pour 63% d'entre elles.

De même, des liseuses sont proposées dans 42% des bibliothèques de niveau 1 contre 13% pour les bibliothèques de niveau 2 et 3.

Partenariats et coopération

Proportions d'établissements ayant noué des partenariats et coopérations avec les institutions en 2012

Profil des institutions	Bibliothèques	Points d'accès au livre
Écoles	81 %	55 %
Collèges	22 %	3 %
Lycées	8 %	1 %
Établissements universitaires	2 %	1 %
Hôpitaux	6 %	1 %
Prisons, Centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse	2 %	1 %
Maisons de retraite	29 %	8 %
Centres sociaux	13 %	3 %
Centres de loisirs	48 %	15 %
Services de la petite enfance	51 %	14 %
Services de l'emploi	5 %	1 %
Autres	17 %	5 %

Échantillon de 7 802 établissements de lecture. Données pondérées.

Variabes H101 à H126

Total supérieur à 100 %, une bibliothèque ayant pu nouer des partenariats avec différentes institutions.

Lecture : 22 % des bibliothèques ont noué des partenariats ou mis en place des coopérations avec un ou des collèges.

**Proportions de bibliothèques ayant noué des partenariats et coopérations
avec des équipements culturels en 2012**

Profil des institutions	Bibliothèques
Musées, centres d'art, ...	8 %
Archives	4 %
Conservatoire ou école de musique	21 %
Cinéma	10 %
Théâtre	7 %
Salle de spectacle ou troupe de spectacle vivant	18 %
Librairie	12 %
Autres	4 %

Échantillon de 1 404 bibliothèques ayant répondu au rapport complet
(hors points d'accès au livre)
Données pondérées, variables H202 à H216

Total supérieur à 100 %, une bibliothèque ayant pu nouer des partenariats avec différentes institutions.

Lecture : 8 % des bibliothèques ont noué des partenariats ou mis en place des coopérations avec un ou des musées.

Actions et services au sein de l'établissement

Proportions d'établissements ayant organisé des expositions ou des manifestations en 2012

Profil des manifestations	Bibliothèques	Points d'accès au livre
Expositions	59 %	19 %
Manifestations	76 %	36 %
<i>dont conférences, rencontres, lectures</i>	<i>51 %</i>	<i>16 %</i>
<i>dont concerts, projections</i>	<i>26 %</i>	<i>5 %</i>
<i>dont heure du conte</i>	<i>62 %</i>	<i>23 %</i>
<i>dont clubs de lecteurs, ateliers d'écriture</i>	<i>32 %</i>	<i>7 %</i>
<i>dont fêtes, salons du livre, festivals</i>	<i>24 %</i>	<i>9 %</i>
<i>dont autres manifestations</i>	<i>35 %</i>	<i>10 %</i>

Échantillon de 7 802 établissements de lecture. Données pondérées.
Variables H401 à H428

Total supérieur à 100 %, une bibliothèque ayant pu organiser différentes manifestations.

Lecture : 59 % des bibliothèques ont organisé des expositions.

Par ailleurs, 46 % des bibliothèques organisent des manifestations en dehors de leur propre site.

3. Les grandes tendances de la période 2007 – 2012

Pour mémoire, le champ d'analyse des évolutions 2007-2012 est réduit par rapport à celui de la seule description de la situation 2012 (cf. 1.3). Travaillant sur des bases différentes, et bien que dans les deux cas les réponses aient été apurées et pondérées, on pourra observer des résultats légèrement différents pour l'année 2012 selon que l'on analyse le seul champ 2012 ou le champ 2007-2012.

3.1. Les moyens engagés

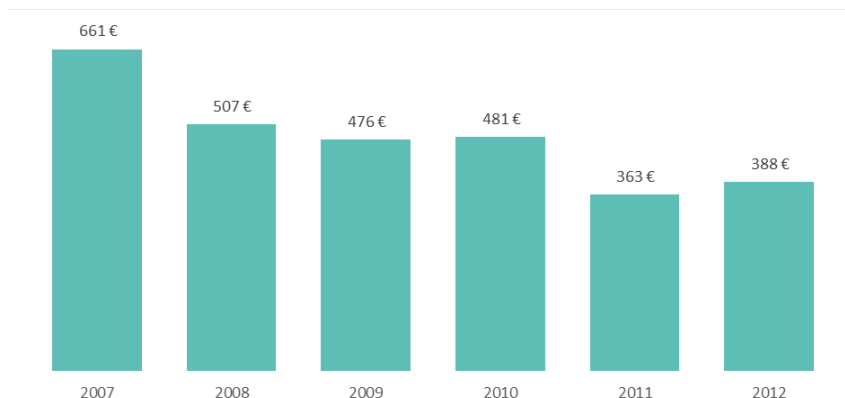
Les dépenses d'investissement

L'année 2007 avait marqué un point haut des dépenses d'investissement des bibliothèques, avec par exemple un montant moyen supérieur de 40 % à ce qu'il était en 2005.

Depuis ce point haut, les budgets d'investissement sont nettement orientés à la baisse, avec une période 2008-2010 constituant un premier palier avec globalement 490 € d'investissement pour 100 habitants (soit un recul de 25 % par rapport à 2007), puis la période 2011-2012 avec un montant moyen de 375 €.

Ainsi, entre 2007 et la période 2011-2012, les montants annuels des investissements ont été réduits de 40 %.

**Montant moyen du budget d'investissement pour 100 habitants,
champ des bibliothèques sur la période 2007-2012**



Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variable F101, données pondérées

Les efforts d'investissement sont classiquement liés aux calendriers électoraux municipaux. On observe donc traditionnellement un pic d'investissement un an avant l'échéance (comme en 2007, avant les élections de 2008). Selon cette logique de cycle, l'année 2012 aurait dû montrer une progression. Les contraintes budgétaires rencontrées par l'ensemble des collectivités, dans une conjoncture morose, n'ont pas permis un tel rebond.

On observe certes, en 2012, une très légère croissance. Entre 2011 et 2012, le montant des budgets d'investissement aurait progressé de +7 %. Cette croissance doit cependant être interprétée avec prudence au regard du niveau de précision des réponses de notre échantillon. En outre, elle est très nettement inférieure à celle que l'on pouvait envisager en lien avec le calendrier des élections municipales.

En effet, en 2005, trois ans avant les élections municipales de 2008, les dépenses d'investissement s'établissaient à 471 € par habitant, soit un niveau largement comparable à celui de 2010 (481 €), trois ans avant les élections municipales de 2013.

Si les années 2011 et 2012 avaient connu la même progression que celle observée préalablement à l'échéance municipale de 2008, le montant des investissements aurait été multiplié par presque 2 (1,75) à la fois en 2011 et 2012. Pour une bibliothèque « moyenne » et par rapport à la situation de 2006-2007, le moindre investissement des années 2011 et 2012 peut être évalué à - 40 000 euros.

Les montants moyens par habitant fluctuent donc de manière importante. Cette situation résulte globalement des fortes variations des sommes investies sur la période et non pas de la plus ou moins grande proportion de bibliothèques réalisant des investissements. Les faibles niveaux des investissements en 2011 puis en 2012 ne proviennent pas d'une baisse sensible de la proportion des bibliothèques ayant investi. Bien que légèrement orienté à la baisse, ce chiffre est assez stable, passant de 53 % en 2010 à 51 % en 2011 puis à 49 % en 2012.

Proportion d'établissements de lecture ayant bénéficié d'un budget d'investissement sur la période 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bibliothèques	48 %	47 %	57 %	53 %	51 %	49 %
Points d'accès au livre	25 %	24 %	28 %	27 %	21 %	16 %

Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable F101, données pondérées
On retient un seuil de 500 € comme indicateur d'investissement

Il est possible de qualifier plus précisément les bibliothèques selon l'intensité des investissements. Pour les établissements ayant effectivement investi (plus de 500 € annuels) et pour une année donnée, on note qu'en ordre de grandeur un quart d'entre eux a investi moins de 0,5 € par habitant et qu'un autre quart a investi 3 € ou plus par habitant. Il est alors intéressant d'observer la part des bibliothèques - au dessus ou en dessous de ces seuils - sur une période quinquennale.

Répartition des bibliothèques selon les niveaux des budgets d'investissement, sur la période 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Pas d'investissement (au seuil de 500 €)	53 %	43 %	47 %	49 %	51 %
Budget d'investissement avec moins de 0,50 € par habitant	12 %	11 %	11 %	12 %	11 %
Budget d'investissement avec 0,50 à 2,9 € par habitant	24 %	30 %	23 %	26 %	25 %
Budget d'investissement avec 3 € ou plus par habitant	11 %	17 %	19 %	13 %	13 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variable F101, données pondérées
On retient un seuil de 500 € comme indicatrice d'investissement

Bien que l'on observe quelques données atypiques avec par exemple, en 2010, 19 % de bibliothèques avec des budgets d'investissement de 3 € ou plus par habitant, soit presque le double de la situation de 2008, on est frappé par la relative stabilité de ces résultats tout au long des 5 années.

Cependant cette stabilité des résultats généraux ne signifie pas que les bibliothèques aient à titre individuel des pratiques d'investissement stables sur les 5 années. En fait, seule la moitié d'entre elles (47 %) montre des pratiques globalement stables (parmi lesquelles trois quarts de cas sans investissement pendant 4 ou 5 années).

L'autre moitié connaît des périodes avec des investissements et d'autres sans investissement (ou de moindre ampleur). On peut ainsi caractériser l'ensemble des bibliothèques selon leurs pratiques d'investissements sur 5 ans.

**Répartition des bibliothèques selon les niveaux des budgets d'investissement,
sur la période 2008-2012**

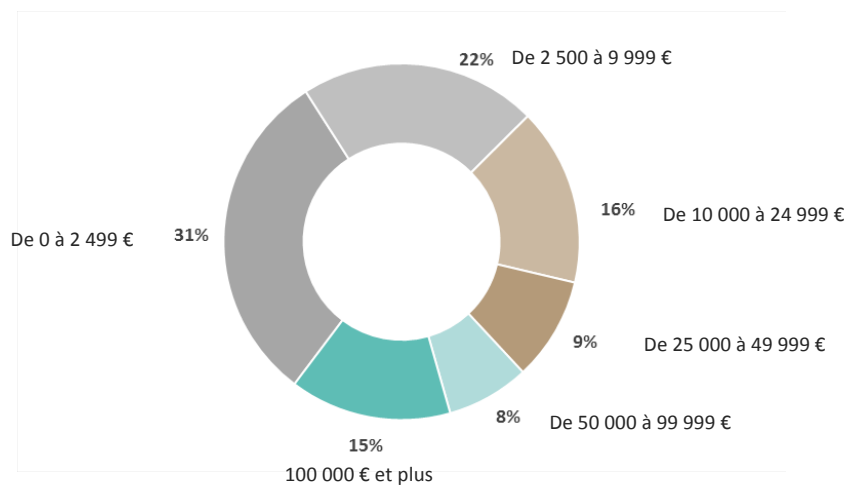
	Profil 2008-2012
4 ou 5 années avec des investissements d'au moins 3 € par habitant	5 %
2 ou 3 années avec des investissements d'au moins 3 € par habitant	14 %
4 ou 5 années avec des investissements compris entre 0,5 et 2,9 € par habitant	6 %
2 ou 3 années avec des investissements compris entre 0,5 et 2,9 € par habitant	26 %
4 ou 5 années avec des investissements mais inférieur à 0,5 € par habitant	2 %
2 ou 3 années avec des investissements mais inférieur à 0,5 € par habitant	7 %
4 ou 5 années sans investissement (ou inférieur à 500 € en valeur absolue)	34 %
Autres configurations	6 %
Total	100 %

Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variable F101, données pondérées

Ces résultats montrent la grande variabilité des pratiques et incitent en fait à retenir comme indicateur d'investissement, non pas les investissements de l'année, mais bien un indicateur sommant les sommes investies lors des 5 dernières années. Cette analyse permet de mettre en évidence 31 % des bibliothèques qui n'ont pas investi lors des 5 dernières années (ou moins de 2 500 € en 5 ans) et à l'opposé 15 % des bibliothèques qui ont investi 100 000 € ou plus.

En raisonnant selon les sommes quinquennales investies rapportées à la population, on dénombre également 15 % des bibliothèques avec des investissements de 20 € et plus par habitants. Cette proportion est même de 26 % pour les bibliothèques de niveau 1.

Répartition des bibliothèques selon les niveaux des budgets cumulés d'investissement, sur la période 2008-2012



Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variable F101, données pondérées

Répartition des bibliothèques selon les niveaux des budgets d'investissement par habitant, sur la période 2008-2012 et selon la typologie ADBDP

	Bibliothèques de niveau 1	Bibliothèques de niveau 2	Bibliothèques de niveau 3	Ensemble des bibliothèques
0 € à moins de 0,5 € par habitant	10 %	16 %	30 %	21 %
De 0,5 à 2,4 € par habitant	14 %	21 %	25 %	22 %
De 2,5 à 4,9 € par habitant	12 %	19 %	14 %	15 %
De 5 à 9,9 € par habitant	21 %	16 %	15 %	16 %
De 10 à 19,9 € par habitant	17 %	11 %	7 %	10 %
20 € et plus par habitant	26 %	17 %	10 %	15 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variable F101, données pondérées

Précisons toutefois que tous ces résultats n'intègrent pas les investissements liés à la création d'une nouvelle bibliothèque (on raisonne à échantillon constant).

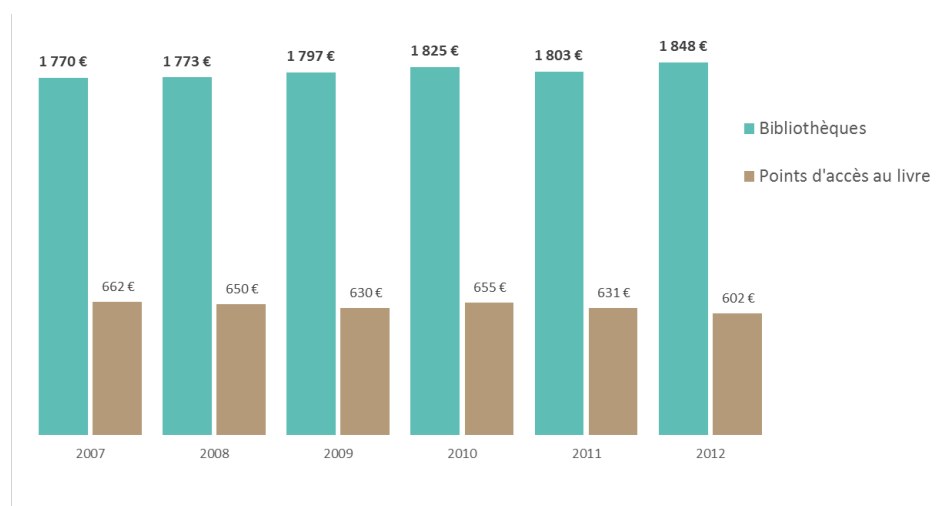
Les dépenses de personnel

Alors que l'année 2011 avait marqué pour la première fois, depuis 2006, une stabilisation des dépenses de personnel par rapport à 2010, l'année 2012 reprend une tendance à la hausse avec une progression de +2,7 %.

Précisons toutefois que les effectifs en ETPT ont été en repli de 1 % entre 2011 et 2012, léger recul faisant suite à une forte baisse entre 2010 et 2011.

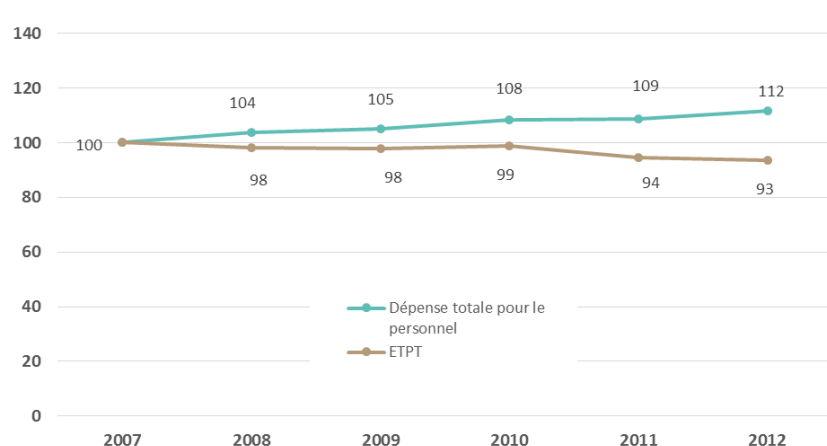
Malgré cela, l'effet mécanique de l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique impacte encore très fortement les évolutions des dépenses pour les personnels. L'écart entre courbe des effectifs et des dépenses s'accroît d'année en année. Entre 2007 et 2012, les dépenses de personnel ont augmenté en moyenne annuelle de +2,2 % alors que le nombre d'équivalent temps plein baissait en moyenne annuelle de 1,3 %.

Montant moyen des dépenses de personnel pour 100 habitants, sur la période 2007-2012



Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable F201, données pondérées

Évolution comparative entre 2007 et 2012 du nombre d'ETPT et des dépenses de personnel champ des bibliothèques, base 100 en 2007



Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variables F201 et G102, données pondérées

Face à la baisse tendancielle du nombre d'ETPT, on doit s'interroger sur l'hypothèse d'une substitution entre personnel rémunéré et bénévole. Sur les bases du formulaire d'interrogation antérieur à 2012, cette analyse est difficile puisqu'on ne connaît que le nombre de bénévoles, quel que soit leur temps de présence. Seule l'année 2012 permet, pour la première fois de faire cette distinction.

Si le nombre d'ETPT rémunérés se place clairement dans une tendance à la baisse, les évolutions du nombre de bénévoles semblent moins lisibles, avec une tendance à la baisse avant 2009 et une stabilité depuis.

Compte tenu de la faible ampleur des évolutions, on préfère ici retenir une période plus longue d'analyse, couvrant la période 2005 à 2012, soit 8 années, solution permettant de mieux dégager des tendances.

Evolution comparative entre 2005 et 2012 du nombre d'ETPT et du nombre de bénévoles

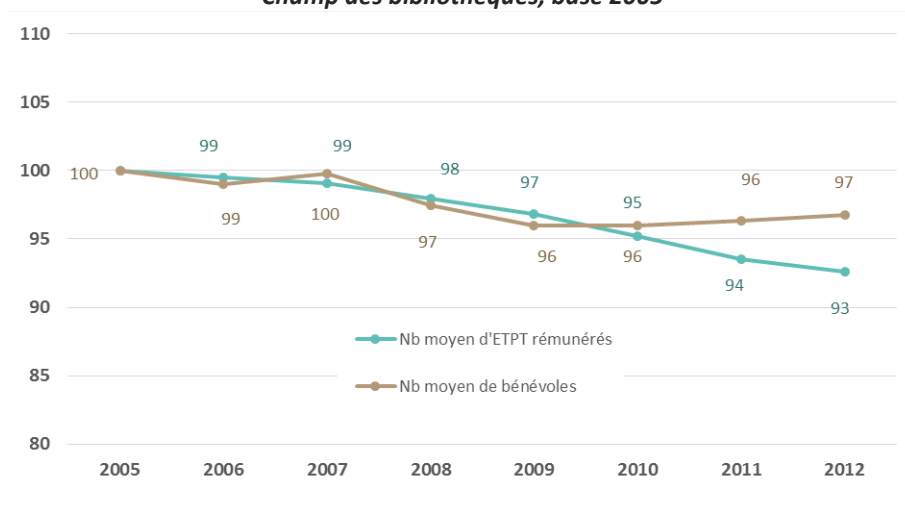
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ensemble des bibliothèques								
Nb moyen d'ETPT des personnels rémunérés	3,9	3,9	3,9	3,8	3,8	3,7	3,7	3,6
Nb moyen de bénévoles	5,3	5,2	5,3	5,2	5,1	5,1	5,1	5,1
Nb moyen d'ETPT de bénévoles								0,7
Nb moyen d'ETPT rémunérés base 100 en 2005	100	99	99	98	97	95	94	93
Nb moyen de bénévoles base 100 en 2005	100	98	100	97	96	96	96	97

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Points d'accès au livre								
Nb moyen d'ETPT des personnels rémunérés	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4
Nb moyen de bénévoles	4,4	4,3	4,5	4,5	4,4	4,4	4,4	4,6
Nb moyen d'ETPT de bénévoles								0,7
Nb moyen d'ETPT rémunérés base 100 en 2005	100	99	95	94	93	84	76	64
Nb moyen de bénévoles base 100 en 2005	100	98	102	102	99	100	100	104

Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variables G102, G129 et G131, données pondérées

Évolution comparative entre 2005 et 2012 du nombre d'ETPT et du nombre total de bénévoles

Champ des bibliothèques, base 2005

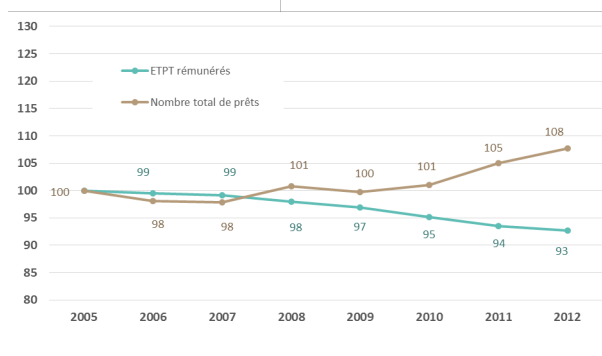
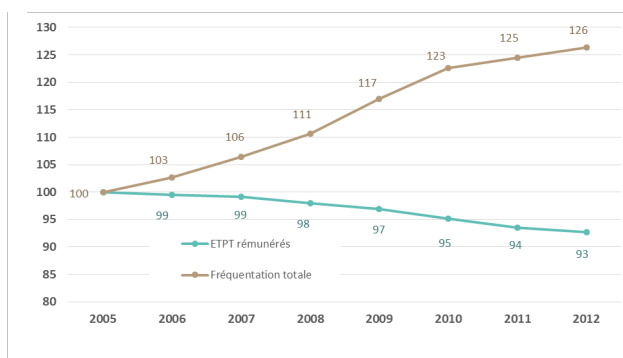
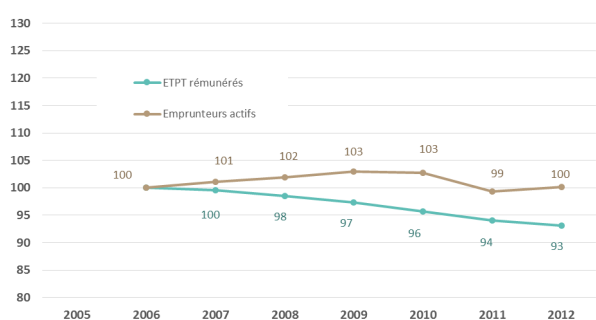


Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variables G102 et G129, données pondérées

La baisse du nombre d'ETPT n'étant pas a priori atténuée par une hausse de la présence des bénévoles, il convient alors de s'interroger sur d'éventuelles corrélations avec les indicateurs d'activité des bibliothèques. Cet exercice indique que la baisse des ETPT est plus rapide que la tendance globalement stable du nombre d'emprunteurs. Par ailleurs, la baisse des ETPT est concomitante avec la hausse de la fréquentation et la hausse du nombre de prêts (tous supports confondus). Si ces analyses sont sans doute quelque peu grossières, on doit cependant sans doute conclure à une hausse de la productivité des personnels.

Évolution comparative entre 2005 et 2012 du nombre d'ETPT, du nombre d'emprunteurs, de la fréquentation et du nombre de prêts

Champ des bibliothèques sur la période 2005-2012, base 2005



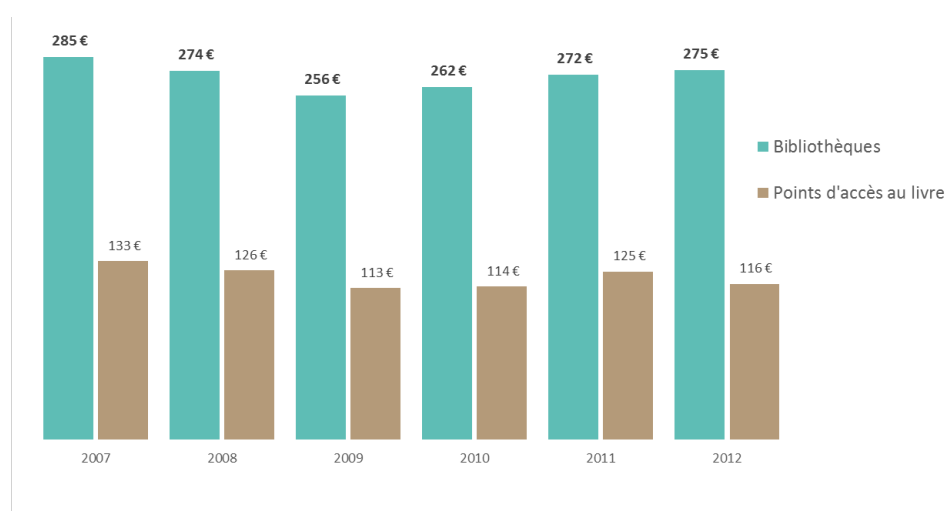
Échantillon de 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variables G102, E103, E147 et E239, données pondérées

Les dépenses d'acquisitions

Les dépenses d'acquisitions ressortent comme le poste budgétaire le plus stable parmi les trois grandes masses analysées (investissement, personnel et acquisitions). Ce résultat est particulièrement net pour les bibliothèques qui certes connaissent une légère tendance à la hausse entre 2009 et 2012 mais sont toujours situées dans des ratios compris entre 250 € et 275 € par habitants.

En dehors d'une légère baisse en 2012, les points d'accès au livre connaissent des fluctuations tout-à-fait parallèles à celles des bibliothèques avec des variations (relatives) légèrement plus conséquentes.

Montant moyen du budget des dépenses d'acquisitions pour 100 habitants, sur la période 2007-2012



Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable F714, données pondérées

Là encore, ces faibles évolutions générales sont constituées de variations très contrastées des situations individuelles des établissements. Afin d'analyser ces phénomènes, on peut retenir d'une part les acquisitions des années 2009 et 2010 qui constituent un point bas et celles des années 2011 et 2012 en progression globale de +8 % pour les bibliothèques et de +11 % pour les points d'accès au livre.

Pour les bibliothèques, on note que 18 % d'entre elles se placent dans une logique à la baisse (-10 % et moins sur les budgets d'acquisition), 40 % à la hausse (+10 % et plus), 42 % ayant des dépenses relativement stables (comprises entre -9 % et +9 %).

Les situations des points d'accès au livre sont marquées par 16 % d'établissements n'ayant réalisé aucune acquisition sur la période 2009-2012. Par ailleurs, 12 % n'en ont réalisé qu'en début ou en fin de période. Dès lors, la proportion de points d'accès au livre dans une logique de hausse est mécaniquement réduite et s'établit à 29 %, soit 11 points de moins que les bibliothèques.

**Répartition des bibliothèques selon les variations des dépenses d'acquisitions
sur la période 2009-2012 et selon la typologie ADBDP**

	Ensemble des bibliothèques	Ensemble des points d'accès au livre
Aucune acquisition sur la période 2009-2012		16 %
Réalisation d'acquisitions sur la période 2009-2010 mais pas sur la période 2011-2012		6 %
Réalisation d'acquisitions sur la période 2011-2012 mais pas sur la période 2009-2010		6 %
Réalisation d'acquisitions sur la période 2009-2012 avec une tendance à la baisse	18 %	23 %
Réalisation d'acquisitions sur la période 2009-2012 avec une tendance stable	42 %	20 %
Réalisation d'acquisitions sur la période 2009-2012 avec une tendance à la hausse	40 %	29 %
Total	100 %	100 %

Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable F714, données pondérées

Les évolutions tendanciennes sont calculées à partir des acquisitions moyennes de 2009-2010 d'une part et de 2011-2012 d'autre part. Les évolutions de -10 % et moins sont qualifiées de tendance à la baisse, les évolutions de +10 % et plus sont qualifiées de tendance à la hausse. Entre ces deux bornes, on retient une tendance stable.

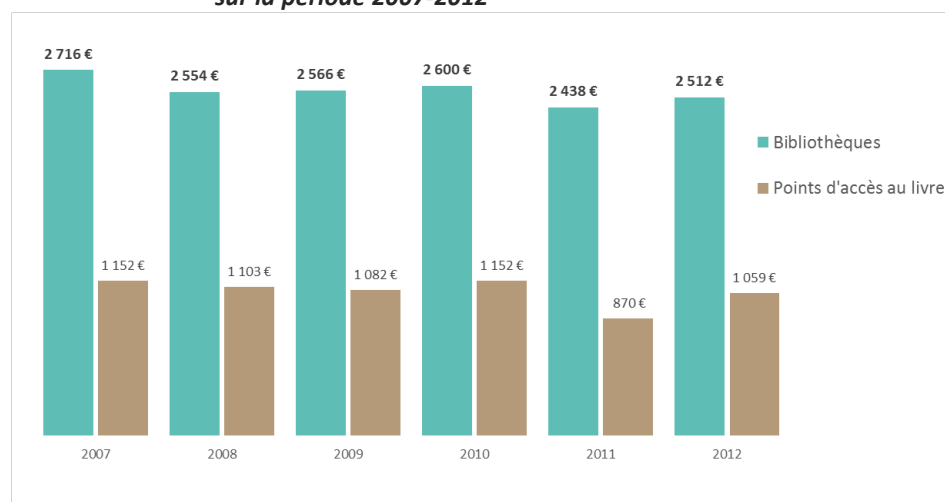
Les dépenses totales

En 2012, le budget total des bibliothèques est composé pour 95,3 % des trois postes précédemment décrits : investissement, personnel et acquisitions documentaires. On peut donc s'intéresser à l'équilibre entre ces trois postes, sachant que les « dépenses spécifiques » (achat de notices, fournitures, équipement, action culturelle, dépenses informatiques, études et communication) et les dépenses d'entretien des collections patrimoniales correspondaient respectivement à 4,3 % et 0,4 % du budget global (0,9 % pour les bibliothèques desservant 100 000 habitants et plus).

En cumulant les dépenses d'investissement, les dépenses de personnel et les dépenses d'acquisition documentaire, on peut estimer qu'en 2012, chaque bibliothèque a engagé un budget moyen de 184 000 €, se répartissant en 74 % de dépenses de personnel, 15 % d'investissements et 11 % de dépenses d'acquisition, structure identique à celle observée en 2011.

Pour les points d'accès au livre, le budget moyen de 18 500 €, se répartit en 57 % de dépenses de personnel, 32 % d'investissements et 11 % de dépenses d'acquisition.

Montant moyen du budget des dépenses totales pour 100 habitants, sur la période 2007-2012

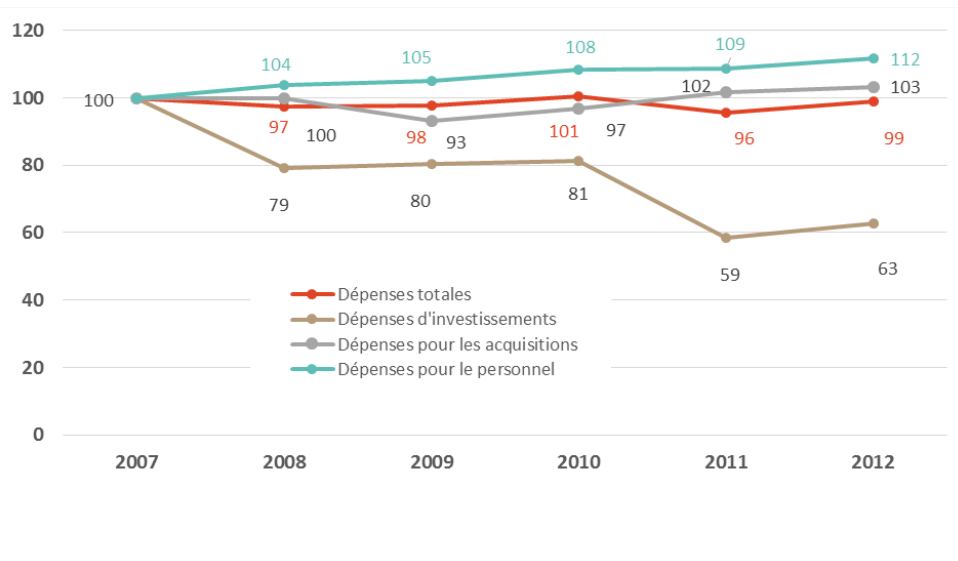


Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variables cumulées F101, F201 et F714, données pondérées

Après un retrait de -5 % entre 2010 et 2011, les dépenses totales de 2012 des bibliothèques sont en progression de +3 % par rapport à 2011. Elles se rapprochent du point maximum observé en 2007 et ne sont plus qu'à 1 % en retrait de cette référence.

Cette tendance globale à la baisse résulte d'une forte baisse des investissements, d'une hausse des dépenses de personnel et d'une stabilité des dépenses d'acquisitions.

**Évolutions comparées des budgets d'investissement, de personnel et d'acquisition
champ des bibliothèques
Base 100 en 2007**



Échantillon 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variables cumulées F101, F201 et F714, données pondérées

**Répartition des budgets d'investissement, de personnel et d'acquisitions
champ des bibliothèques sur la période 2007-2012**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses d'investissements	24 %	20 %	20 %	20 %	15 %	15 %
Dépenses pour le personnel	65 %	69 %	70 %	70 %	74 %	74 %
Dépenses pour les acquisitions	10 %	11 %	10 %	10 %	11 %	11 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Échantillon 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variables cumulées F101, F201 et F714, données pondérées

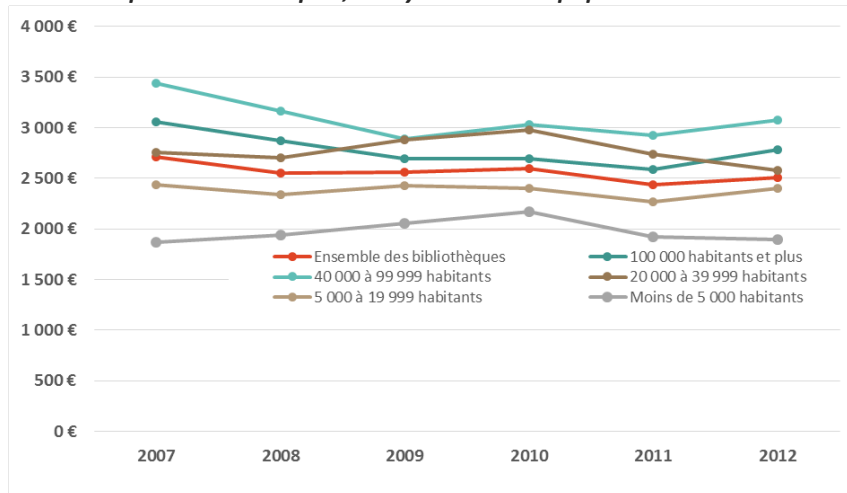
Sur le champ des bibliothèques, l'analyse des dépenses totales par habitant indique que les écarts entre bibliothèque selon les populations couvertes ont eu tendance à se réduire entre 2007 et 2009.

Pour ces trois années, on observait des écarts de plus ou moins 25 % à 33 % par rapport à la moyenne. Les bibliothèques des petites communes (moins de 5 000 habitants) montraient des dépenses totales par habitant très en retrait, d'environ 25 %. A l'opposé, les bibliothèques des plus grandes communes (40 000 habitants ou plus) se positionnaient nettement au-dessus de la moyenne. Les bibliothèques des communes de 40 000 à 99 999 habitants se plaçaient globalement 25 % au-dessus du montant moyen de dépenses.

Dans une logique de rattrapage, dès 2008, les écarts ont diminué, pour atteindre leur plus bas niveau en 2010. En 2010, les communes de moins de 5000 habitants ont consenti un effort de dépenses pour leur bibliothèque en retrait de 17 % par rapport à la moyenne. Toujours en 2010, les communes de 40 000 à 99 999 habitants ont dépensé 17 % de plus que la moyenne.

A partir de 2011, les écarts ont recommencé à s'accroître, mouvement se prolongeant en 2012. Pour cette dernière année, les bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants se placent 25 % en-dessous de la moyenne, celles couvrant de 40 000 à 99 999 habitants dépassent la moyenne de 23 %.

Montant moyen du budget des dépenses totales pour 100 habitants, sur la période 2007-2012
Champ des bibliothèques, analyses selon les populations couvertes



Échantillon 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variables cumulées F101, F201 et F714, données pondérées et lissées

3.2. Le public et les prêts

Les inscrits

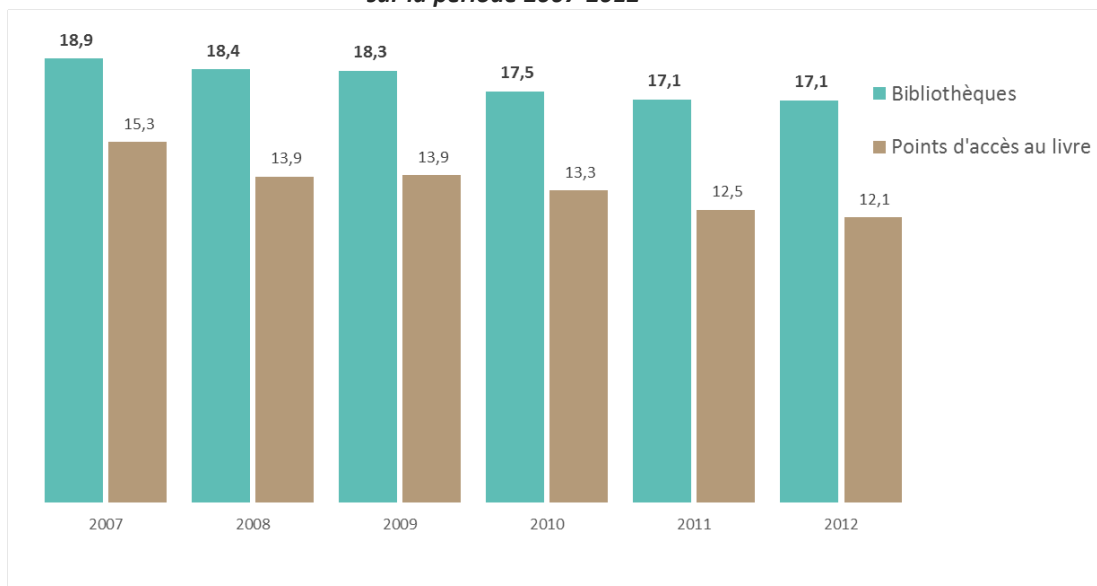
Rappelons que la mesure du nombre d'inscrits a changé lors de la collecte 2012. Ces évolutions techniques ont tendance à réduire le nombre d'inscrits. Ce biais a été corrigé lors des analyses suivantes.

Le mouvement mis en évidence depuis plusieurs années se prolonge en 2012. Le niveau de « captation » des bibliothèques, mesuré par le taux d'inscrits par rapport à la population, montre une tendance à une lente érosion.

Cependant, l'année 2012 s'est placée sous le signe de la stabilité par rapport à 2011, avec un taux d'inscrits de 17,1 pour 100 habitants. Ce taux est resté stable alors que la population desservie connaissait une croissance de +0,2 % pour les bibliothèques et même +3,6 % pour les points d'accès au livre.

Sur une période plus longue, entre 2007 et 2012, on note que le nombre d'inscrits actifs (en volume) pour les bibliothèques est en recul de 3 %. Cette baisse relative correspond en fait à un recul du nombre moyen d'inscrits par bibliothèque de 35 personnes en 5 ans, soit une perte moyenne d'environ 7 inscrits chaque année. Si cette baisse peut apparaître comme minime, la tendance linéaire semble constituer un mouvement de fond. En se hasardant à prolonger cette tendance jusqu'à l'horizon 2020 (et en maintenant le taux de croissance de la population générale), on peut estimer que le taux passera légèrement sous le seuil des 15 inscrits pour 100 habitants dès 2019 pour atteindre un niveau de 14,7 en 2020. Les bibliothèques connaîtraient alors une baisse d'environ 6 % de leurs inscrits par rapport à la situation de 2010 (alors que sur la même période la population connaîtrait une croissance de +12 %).

*Taux d'inscrits actifs pour 100 habitants,
sur la période 2007-2012*

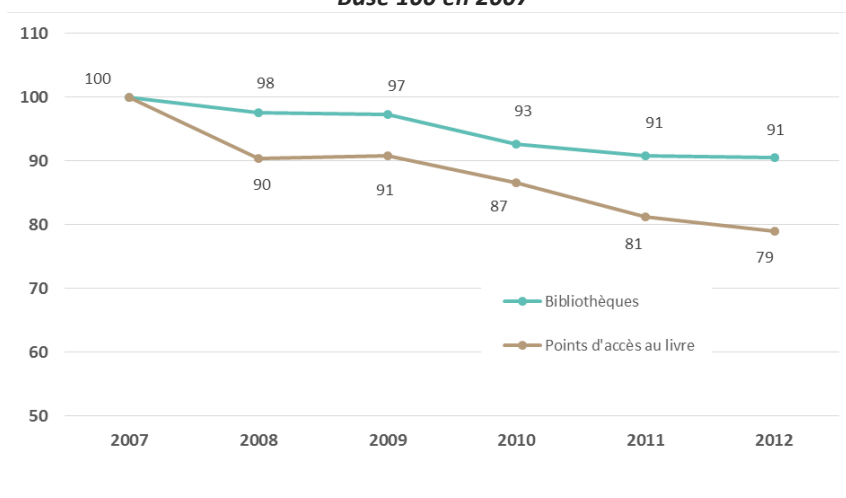


Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable E101, données pondérées et corrigées pour 2012

Pour les points d'accès au livre, la baisse est plus nette. Le taux d'inscrits actifs de 2012 n'est plus que de 12 pour 100 habitants, soit un repli de 0,4 par rapport à 2011. En volume, les points d'accès au livre ont connu une diminution de 9 % de leurs inscrits entre 2007 et 2012. Cependant, une partie de cette baisse est imputable à des effets techniques. Certains établissements de lecture publique, préalablement classés comme des points d'accès au livre (parmi les plus « gros », les plus performants) ont atteint sur cette période le statut de bibliothèque. Ce phénomène aurait alors tendance à réduire la taille des points d'accès au livre pris en compte et donc mécaniquement leur capacité à attirer des inscrits.

Le même exercice de prolongation de tendance pour les points d'accès au livre conduit à envisager une baisse de 15 % du nombre d'inscrits entre 2010 et 2020.

Évolutions comparées des taux d'inscrits actifs pour 100 habitants, sur la période 2007-2012
Base 100 en 2007



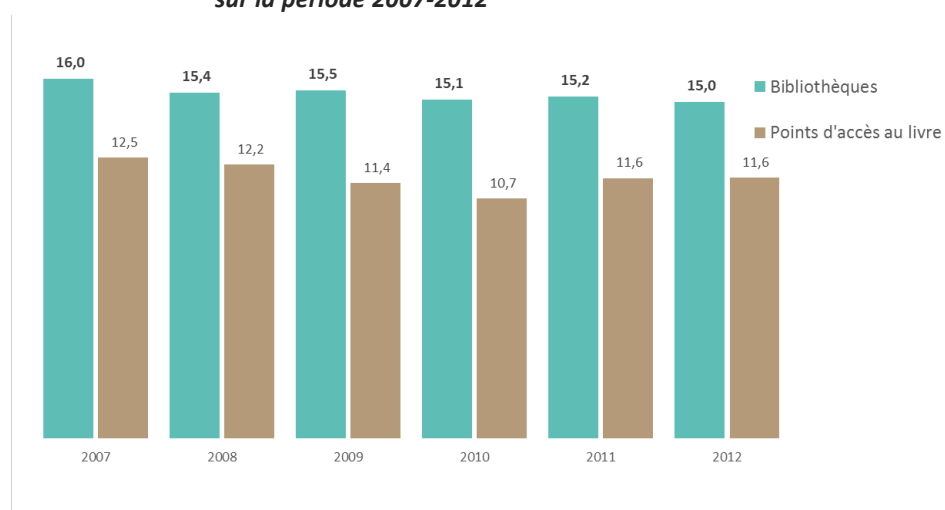
Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable E101, données pondérées

Les emprunteurs

La tendance observée pour les inscrits actifs se retrouve naturellement lorsque l'on s'intéresse aux emprunteurs, cependant de manière quelque peu amortie. En 2007, 82 % des inscrits¹² en bibliothèques étaient emprunteurs. En 2012, cette proportion est de 84 %. Elle est de 89 % pour les points d'accès au livre.

Ainsi, en 2012 pour les bibliothèques, on compte 15 emprunteurs pour 100 habitants, alors que ce ratio était de 16 en 2007. Si en volume, le recul n'est que de -1 % rapport à 2007 (le recul pour les inscrits étant de -3,2 %), la question posée est celle de la capacité des bibliothèques à renouveler leur public d'emprunteurs, population en léger déclin alors que la population générale connaît une croissance.

Taux d'emprunteurs actifs pour 100 habitants, sur la période 2007-2012



Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable E103, données pondérées

La tendance à la baisse du nombre d'emprunteurs n'est cependant pas une situation générale. Entre 2007 et 2012, 30 % des bibliothèques ont connu une progression de leur nombre d'emprunteurs (d'au moins 5 %). A l'opposé, 54 % ont été confrontées à une baisse (de 5 % et moins).

Ainsi, la baisse du nombre d'emprunteurs n'est pas un phénomène inexorable. Il est alors naturel de chercher d'une part à qualifier ces établissements qui connaissent ces progressions et d'autre part souhaiter mettre en évidence les facteurs explicatifs de ces situations positives.

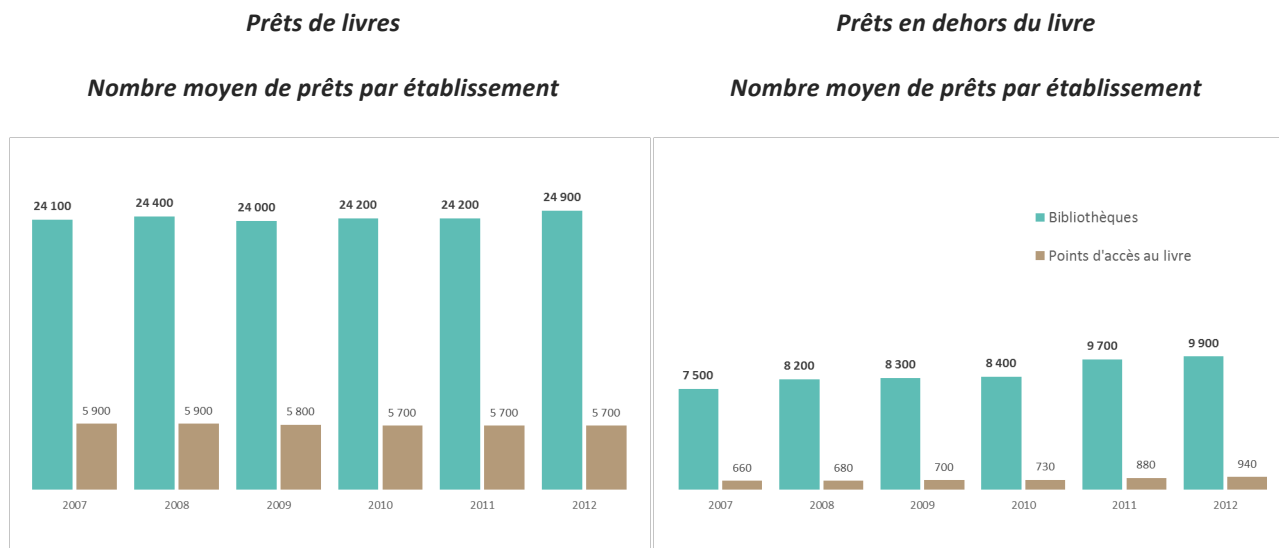
Ces analyses statistiques se sont avérées très peu pertinentes. On n'observe pas de relation simple entre ces profils d'évolution du nombre d'emprunteurs et l'ampleur des populations couvertes, ni avec la caractérisation ADBDP. De même, on ne peut déduire de relation simple entre les caractéristiques des bibliothèques et l'évolution du nombre d'emprunteurs. Le lecteur intéressé peut se reporter aux annexes descriptives de ces analyses.

¹² Au regard des modifications de collecte déjà mentionnées, ces résultats sont calculés pour les seuls rapports complets à l'exclusion des rapports « abrégés ».

Les prêts

En valeur absolue, le nombre de prêts de livres par les bibliothèques évolue assez peu et de manière erratique. En 2007, une bibliothèque réalisait en moyenne 24 100 prêts de livres. En 2012, ce résultat s'établit à 24 900 prêts de livres.

Les prêts en-dehors du livre se placent dans une dynamique marquée de croissance. En 2007, une bibliothèque connaissait en moyenne 7 500 prêts hors livres, en 2012 ce chiffre est 32 % plus élevé pour atteindre 9 900 (ces données moyennes intègrent les établissements ne disposant pas d'un fonds autre que le livre).



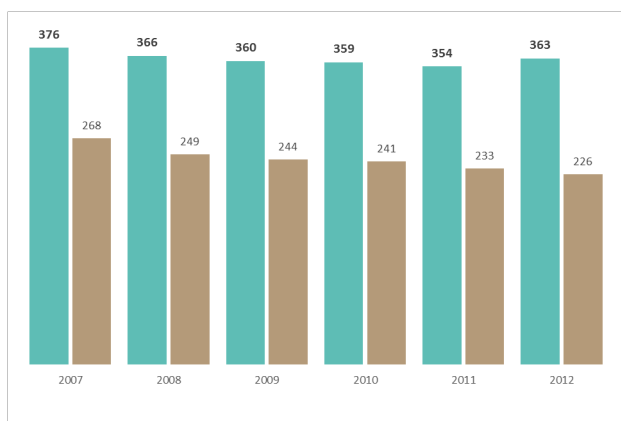
Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées

Le nombre moyen de livres annuellement empruntés par emprunteur était, pour les bibliothèques, de 23,3 en 2007. En 2012, ce nombre moyen est de 25,3 (soit +4 %)

Cette progression permet d'endiguer la baisse du nombre d'emprunteurs et indique qu'en volume, le nombre de prêts de livres augmente (+3,2 % entre 2007 et 2012). En revanche, le ratio du nombre de prêts pour 100 habitants est en recul, passant de 376 en 2007 à 363 en 2012.

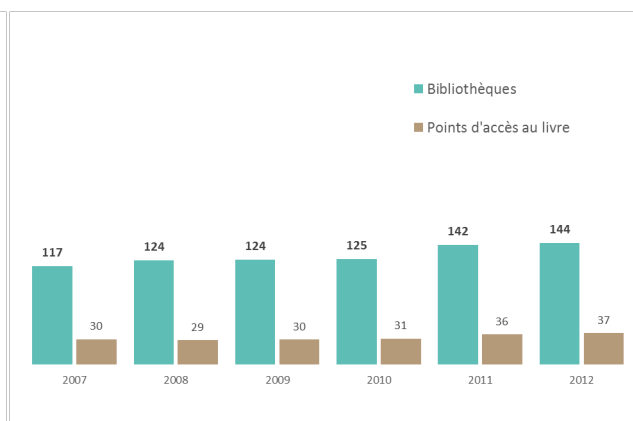
Emprunts de livres

Nombre d'emprunts pour 100 habitants

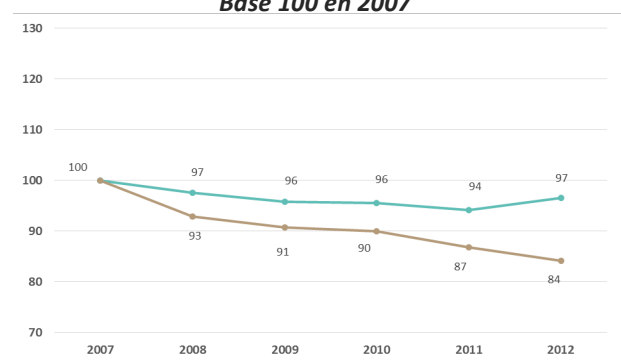


Emprunts en dehors du livre

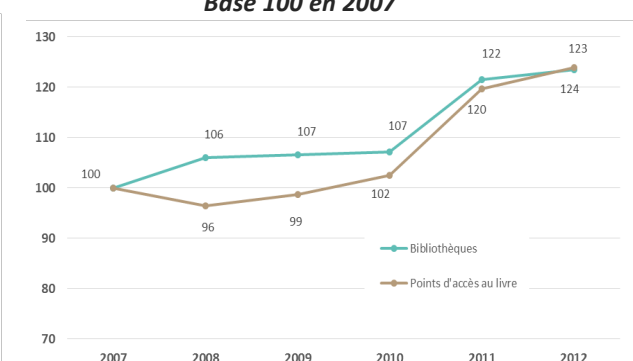
Nombre d'emprunts pour 100 habitants



Nombre d'emprunts pour 100 habitants Base 100 en 2007



Nombre d'emprunts pour 100 habitants Base 100 en 2007



Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées

Sur la même période 2007-2012, le nombre de documents prêtés en dehors du livre a connu une croissance, en volume de +32 % pour les bibliothèques. La part de ces prêts de documents vidéo, documents sonores et autres est passée de 24 % en 2007 à 28 % en 2012. Là encore, il s'agit d'une tendance lourde qui permet d'assurer une croissance des volumes totaux de prêts (livres et hors livres) de +10 % pour les bibliothèques entre 2007 et 2012. Sur cette même période, les points d'accès au livre ont connu pour leur part une baisse de -3 % de leur volume total de prêts.

Cette tendance décrite sur la période 2007-2012 est en fait composée de deux phases distinctes, avec une lente croissance entre 2007 et 2010 puis, à partir de 2011, une accélération très vive.

Part des prêts hors livres dans le total des prêts sur la période 2007-2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bibliothèques	24 %	25 %	26 %	26 %	29 %	28 %
Points d'accès au livre	10 %	10 %	11 %	11 %	13 %	14 %

Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées

La fréquentation

Si l'on observe une baisse tendancielle du nombre d'inscrits ainsi que du nombre d'emprunteurs, il est important de souligner que la fréquentation des bibliothèques est pour sa part orientée assez nettement à la hausse.

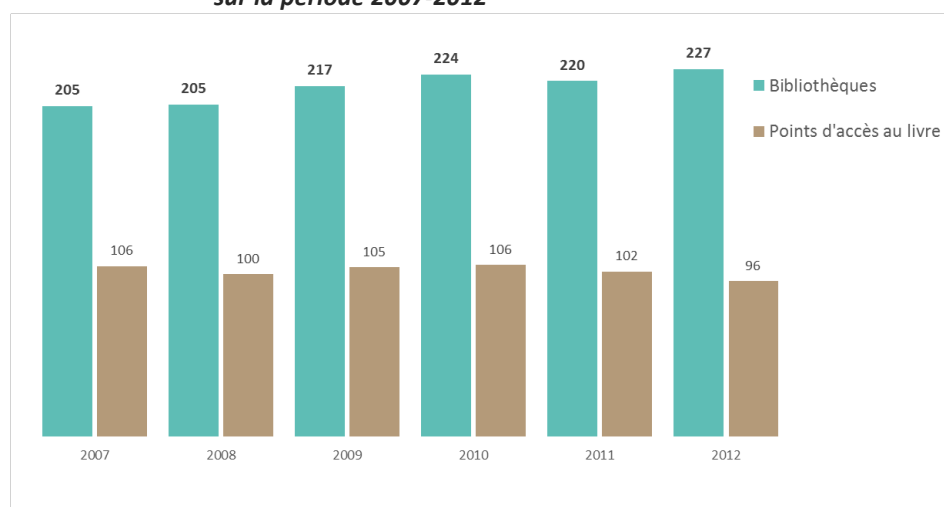
Il nous faut convenir que ce constat s'appuie sur des données fragiles, la question de la fréquentation étant peu renseignée par les bibliothèques. Cependant, les divers échanges avec les responsables d'établissements confirment ce constat. Il est par ailleurs important de rappeler que la fréquentation intègre des doubles comptes, une même personne pouvant venir plusieurs fois. Le ratio entre fréquentation et population est ainsi quelque peu spépieux, bien que l'analyse des évolutions de ce ratio semble pertinente.

Ainsi, selon les informations collectées et apurées, la fréquentation des bibliothèques aurait augmenté de 3,5 % chaque année entre 2007 et 2012, soit une hausse totale de +19 % tout au long de cette période.

Pour les points d'accès au livre, la fréquentation aurait sensiblement moins augmenté, avec une croissance annuelle moyenne de 1 %, soit +5 % entre 2007 et 2012.

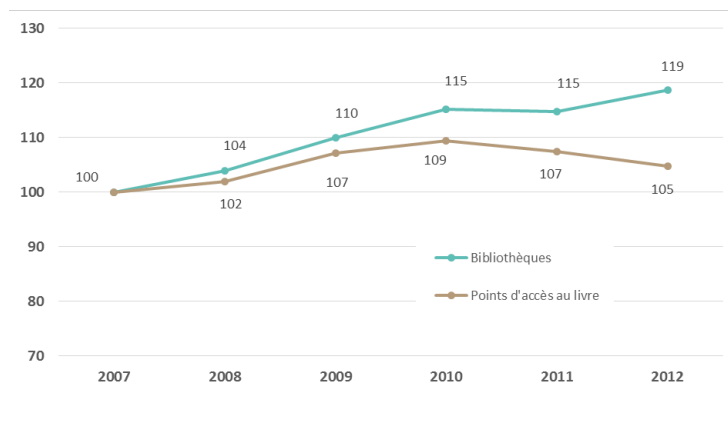
Le taux de fréquentation pour 100 habitants rapporte le volume de fréquentation à la population. Ce taux est largement supérieur à 100. En 2012, il s'établit à 227 pour les bibliothèques. Autrement formulé, un habitant d'une commune couverte par une bibliothèque la fréquente en moyenne 2,3 fois par an. Cet indicateur aurait très sensiblement progressé entre 2007 et 2012, passant de 2,0 à 2,3.

**Taux de fréquentation pour 100 habitants,
sur la période 2007-2012**



Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable E147, données pondérées

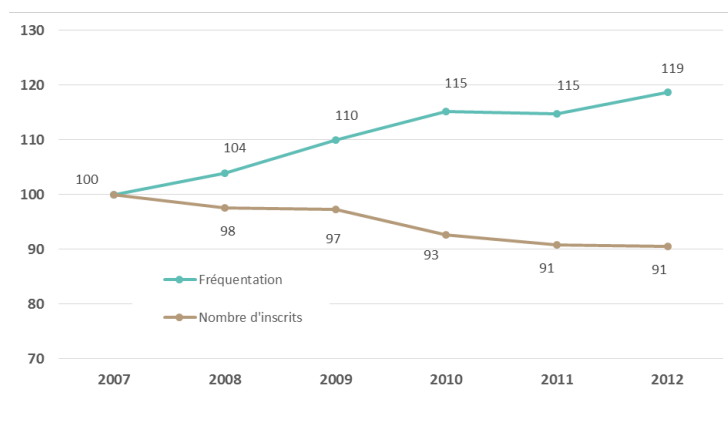
Évolutions comparées des taux de fréquentation pour 100 habitants, sur la période 2007-2012, base 100 en 2007



Échantillon de 3 909 établissements de lecture, variable E147, données pondérées

En s'intéressant à la fréquentation moyenne et au nombre d'inscrits par bibliothèque, le phénomène de décorrélation est patent. Alors que le nombre moyen d'inscrits est orienté à la baisse (de l'ordre de -10 % sur la période considérée), la fréquentation suit une tendance inverse à la hausse (de l'ordre de +20 %).

Évolutions comparées de la fréquentation moyenne et du nombre moyen d'inscrits actifs par bibliothèque sur la période 2007-2012, base 100 en 2007

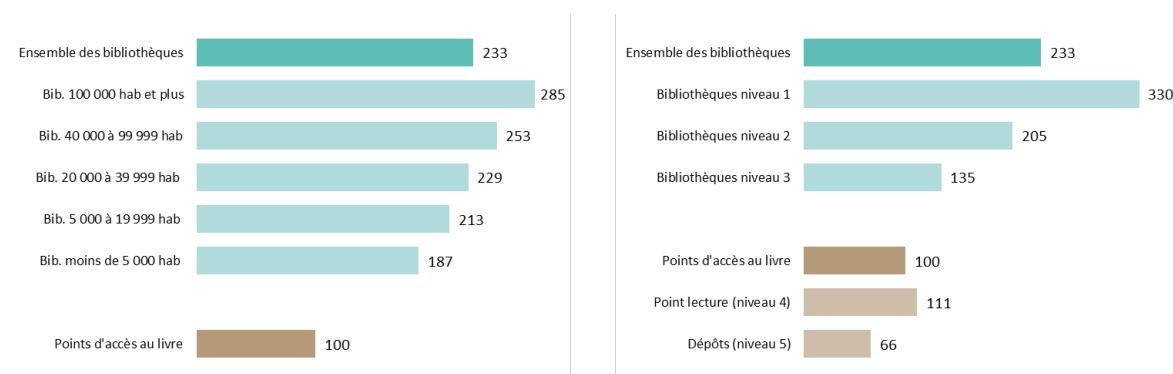


Échantillon 1 715 bibliothèques (hors points d'accès au livre), variable E147, données pondérées

Reprenant le prisme de la fréquentation pour 100 habitants, on observe là encore des résultats fortement clivés selon la taille des communes d'implantation des établissements. Le taux de fréquentation par rapport à la population couverte est 1,5 fois plus important pour les bibliothèques couvrant plus de 100 000 habitants comparativement aux bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants.

L'analyse selon la typologie ADBDP est encore plus clivante. Les bibliothèques de niveau 1 montrent des niveaux de fréquentation 2,5 fois plus importants que les bibliothèques de niveau 3.

Fréquentation 2012 rapportée à la population, ratio pour 100 habitants



Échantillon de 7 802 établissements de lecture

Données pondérées, variable E147 (niveau d'imputation totale : 61 % des établissements, impact de l'apurement -8 %)

Sur la période 2007-2012, on observe une hausse de la fréquentation concomitante avec une baisse des inscrits. Pour s'en convaincre, on peut analyser le ratio rapportant le nombre d'actes de fréquentation au nombre d'emprunteurs actifs. Ce ratio peut être compris comme un indicateur de découplage entre emprunteurs et fréquentation, témoignant de la diversification des usages des bibliothèques. Pour les bibliothèques, ce ratio était en moyenne sur la période 2007-2012 de 15. Autrement formulé, il y avait 15 fois plus de fréquentation (de visites) que d'emprunteurs. Afin de faciliter la lecture de cet indicateur, on peut le transformer en indicateur en base 100 (100 correspondant à cette valeur moyenne de 15).

Indicateur de diversification des usages champ des établissements de lecture sur la période 2007-2012

Type	Population couverte	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	100 000 habitants et plus	147	146	148	161	161	170
	40 000 à 99 999 habitants	109	115	131	137	133	141
Bib.	20 000 à 39 999 habitants	100	102	114	116	115	118
	5 000 à 19 999 habitants	75	78	83	87	94	93
	Moins de 5 000 habitants	59	61	60	62	66	67
Ensemble des bibliothèques		91	94	98	103	106	109
Ensemble des points d'accès au livre		64	65	62	63	66	61

Échantillon de 3 909 établissements de lecture, données pondérées

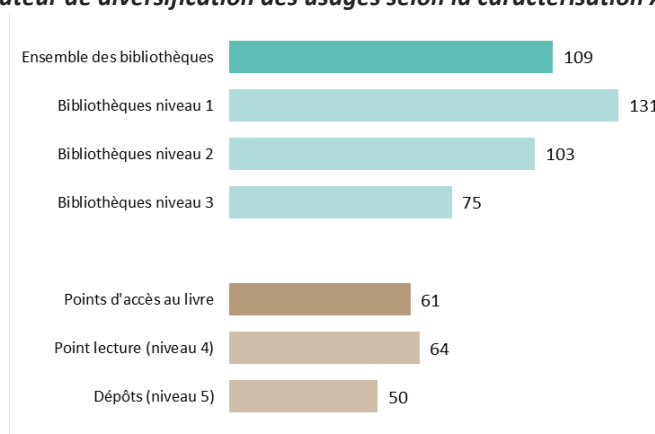
Ratio E147 / E103 (base 100 = valeur moyenne des bibliothèques de 15)

Cet indicateur composite évolue très fortement pour les bibliothèques, signe des fortes transformations de leurs activités. Si le découplage fréquentation / emprunteurs est très sensiblement plus important pour les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus que pour celles couvrant 20 000 habitants ou moins, il faut préciser que les variations 2007-2012 ont été très proches quelles que soient les populations couvertes (globalement 20 points de gagné sur la période). Seules les bibliothèques de moins de 5 000 habitants n'ont connu qu'une faible progression de l'indicateur (8 points de gagné). Les points d'accès au livre ont même connu un recul de cet indicateur de 3 points. A l'opposé, les bibliothèques desservant de 40 000 à 99 999 habitants ont connu une progression plus rapide gagnant 31 points pour se rapprocher des bibliothèques de 100 000 habitants et plus.

Ces analyses semblent refléter la réalité, tout du moins au travers de quelques échanges avec les responsables des bibliothèques. Il convient cependant d'être prudent dans ces conclusions, d'autres facteurs pouvant expliquer ces évolutions.

Pour autant, la lecture de cet indicateur pour la seule année 2012 selon la typologie ADBDP illustre là encore la spécificité des bibliothèques de niveau 1 par rapport à l'ensemble des autres catégories et la très nette décroissance de la diversification des usages selon les niveaux des établissements de lecture publique.

Indicateur de diversification des usages selon la caractérisation ADBDP



Échantillon de 7 802 établissements de lecture, données pondérées
Ratio E147 / E103 (base 100 = valeur moyenne des bibliothèques de 15 sur la période 2007-2012)

4. Activités des points de lecture publique en 2012, données générales extrapolées

Les résultats présentés lors des pages précédentes ont décrit l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en présentant des données moyennes, des taux par rapport à la population et des évolutions sur la base de l'échantillon des réponses collectées.

La mise en place d'un système de pondération visant à assurer la représentativité des réponses permet d'envisager la présentation de résultats extrapolés. Quel est le poids économique de l'ensemble des bibliothèques et points d'accès au livre sur le territoire, quels sont les volumes totaux de prêts, quelle est la population couverte totale, ...

Du point de vue purement pratique, l'exercice est aisé puisqu'il ne repose que sur la multiplication des résultats moyens par le nombre d'établissements. Il est néanmoins délicat, les résultats moyens étant toujours entachés d'une incertitude liée à deux raisons principales :

- L'analyse repose sur un échantillon de bibliothèques et points d'accès au livre (avec cependant un bon taux de sondage). Les différences majeures entre chaque bibliothèque et points d'accès au livre génèrent régulièrement un intervalle de confiance compris entre +/- 7 % à +/- 14 % pour les bibliothèques et compris entre +/- 5 % à +/- 10 % pour les points d'accès au livre (cf. annexe). Autrement formulé, observer un résultat de 100 en moyenne pour les bibliothèques signifie que la vraie valeur est comprise globalement entre 90 et 110.

En prenant un exemple encore plus précis, les bibliothèques ont un budget moyen de dépenses pour le personnel de 126 K€. L'intervalle de confiance est de 112 K€ / 140 K€ (on a 95 % de chances de ne pas se tromper en disant que les dépenses moyenne pour le personnel d'une bibliothèque sont comprises entre 112 K€ et 140 K€). En données extrapolées, les dépenses pour le personnel des bibliothèques sont de 890 millions d'euros. La prise en compte de ce niveau d'intervalle de confiance donne une fourchette d'extrapolation de 790 millions à 990 millions d'euros.

- Les réponses collectées ont dû être apurées, certaines informations ne pouvant pas être perçues comme cohérentes. Les choix méthodologiques de gestion de ces valeurs extrêmes impactent fortement les résultats. La stratégie retenue ayant été de ne gérer que les valeurs très atypiques, les données obtenues pourraient être des majorants.

En reprenant l'exemple des dépenses pour le personnel, les données brutes indiquaient une dépense moyenne de 128 K€. La gestion des unités non répondantes (plus souvent des « petites » bibliothèques) a fait descendre cette moyenne à 124 K€ (soit -3 %). La gestion des valeurs extrêmes peu probables conclut in fine à une dépense moyenne de 122 K€ (soit -5 % par rapport à la valeur initiale).

En étant conscient de la difficulté de l'exercice et en insistant fortement sur les réserves décrites précédemment, on présente néanmoins ces données extrapolées, en valeurs arrondies, dans le tableau suivant :

**Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2012,
valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée**

	Nombre moyen pour les biblio- thèques	Nombre moyen pour les points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
Nombre d'établissement de lecture publique	7 100	9 200	16 300
E101 Nombre d'inscrits actifs	1 200	200	9 900 000
E103 Nombre d'emprunteurs actifs	1 000	170	8 500 000
E139 Nombre emprunteurs adultes actifs	600	100	5 200 000
E112 Nombre emprunteurs enfants actifs	400	70	3 200 000
E239 Nombre total de prêts	34 300	3 700	277 400 000
E203 Nombre de prêts de livres	24 500	3 300	203 600 000
E211 Nombre de prêts de documents sonores musicaux	3 400	170	25 400 000
E219 Nombre de prêts de documents vidéo	3 400	100	24 800 000
D128 Collections, livres imprimés	17 500	3 500	156 000 000
D409 Collections, documents sonores	1 700	40	12 700 000
D411 Collections, documents vidéo	600	10	4 100 000
D129 Acquisitions, livres imprimés	1 000	200	8 900 000
D410 Acquisitions, documents sonores	100	10	860 000
D412 Acquisitions, vidéos	80	3	600 000
F714 Dépenses totales d'acquisitions (documents imprimés, sur support et collections électroniques)	18 700 €	1 600 €	147,1 M€
F701 Dépenses d'acquisitions de livres imprimés	11 500 €	1 300 €	93,8 M€
G101 Personnels hors bénévoles	4,3	0,6	35 000
G102 ETPT toutes catégories hors bénévoles	3,5	0,3	28 000
G129 Nombre de bénévoles	5,3	4,1	76 000
G131 ETPT de bénévoles	0,7	0,6	11 000
F201 Dépense totale pour le personnel	125 600 €	8 000 €	964 M€
F101 Total des dépenses d'investissements	30 700 €	8 400 €	295 M€

M€ : millions d'euros

Lecture : En 2012, une bibliothèque représentait en moyenne 1 200 inscrits actifs, pour 200 inscrits actifs pour un point d'accès au livre. Sur la base de 7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre implantés en France, on peut estimer qu'il y a en France 9,9 millions d'inscrits

5. Profils moyens

Les « profils moyens » présentent, pour une population donnée, la valeur moyenne des principaux indicateurs, calculée sur une tranche démographique fine. L'objectif de ces « profils moyens » est de permettre aux communes de se situer plus aisément. Pour autant, ils ne constituent en aucune façon des seuils minima d'activité, non plus que des recommandations. Ils reflètent simplement l'état, pour une année donnée, des établissements de lecture publique desservant la tranche de population considérée.

Les tranches retenues sont les suivantes :

Profil de l'établissement	Population couverte, tranche retenue ¹³	Nombre de réponses analysées (non pondéré)
Établissement couvrant une population moyenne de 2 000 habitants	1 500 à 2 500 habitants	1217
Établissement couvrant une population moyenne de 3 000 habitants	2 500 à 4 000 habitants	913
Établissement couvrant une population moyenne de 5 000 habitants	4 000 à 6 000 habitants	615
Établissement couvrant une population moyenne de 10 000 habitants	8 000 à 12 000 habitants	362
Établissement couvrant une population moyenne de 15 000 habitants	13 000 à 17 000 habitants	156
Établissement couvrant une population moyenne de 20 000 habitants	15 000 à 25 000 habitants	265
Établissement couvrant une population moyenne de 35 000 habitants	30 000 à 40 000 habitants	81
Établissement couvrant une population moyenne de 50 000 habitants	40 000 à 60 000 habitants	98
Établissement couvrant une population moyenne de 70 000 habitants	60 000 à 80 000 habitants	26
Établissement couvrant une population moyenne de 85 000 habitants	70 000 à 100 000 habitants	38
Établissement couvrant une population moyenne de 100 000 habitants	80 000 à 125 000 habitants	45
Établissement couvrant une population moyenne de 150 000 habitants	125 000 à 175 000 habitants	21
Établissement couvrant une population moyenne de 200 000 habitants	150 000 à 250 000 habitants	17

Il convient d'insister sur le fait que les bibliothèques desservant une population supérieure à 250 000 habitants ne sont pas intégrées dans les calculs des profils moyens. Cependant, les résultats de ces établissements ont une forte influence sur les moyennes de la tranche "100 000 habitant et plus" décrite tout au long de ce rapport. Cette prise en compte des bibliothèques desservant une population supérieure à 250 000 habitants lors des chapitres 2 à 4, et leur exclusion dans ce chapitre 5, explique les différences parfois sensibles entre les moyennes de la tranche "100 000 habitants et plus" et les moyennes des profils de ce présent chapitre.

¹³ Les tranches sont constituées de manière à obtenir une population moyenne donnée. Pour répondre à cet objectif et afin d'élargir le nombre de réponses traitées, les tranches peuvent se recouvrir.

5.1. Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 217

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	12 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	17 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	28 %	
Part des PAL	43 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	15 570 €	11 520 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	814 €	
- Nombre d'emplois	1,0	1,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	0,4	0,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	0,1	0,0
<i>Part des catégories A et B</i>	11 %	
- Nombre d'ETPT	0,6	0,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	5 750	5 550
<i>soit pour 100 habitants</i>	301	
% adultes	56 %	
% enfants	44 %	
Nombre de phonogrammes	130	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,9	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	41 %	
Nombre de vidéogrammes	30	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	1,8	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	27 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	3 930 €	3 150 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>206 €</i>	
- Nombre de livres	380	300
- Dépenses d'acquisition pour les livres	3 150 €	2 700 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>165 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	20	0
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	240 €	0 €
- Nombre de phonogrammes	10	0
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	150 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>8 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	10	0
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	230 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>12 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	320	270
<i>dont enfants</i>	<i>41 %</i>	<i>47 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>59 %</i>	<i>53 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	17 %	14 %
- Nombre total de prêts	7 520	5 800
dont nombre de prêts de livres	6 360	5 280
dont nombre de prêts de phonogrammes	480	0
dont nombre de prêts de vidéogrammes	250	0
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	11:11	9:18
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	3,2	3,0
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	140	120
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7,3</i>	
Nombre de places assises	20	20
Nombre de postes informatiques publics	1,2	1,0

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.2. Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 2 500 à 4 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 913

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	17 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	20 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	21 %	
Part des PAL	42 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	31 060 €	27 300 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	983 €	
- Nombre d'emplois	1,5	1,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	0,5	0,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	0,2	0,0
<i>Part des catégories A et B</i>	15 %	
- Nombre d'ETPT	1,1	1,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	8 740	8 130
<i>soit pour 100 habitants</i>	277	
% adultes	56 %	
% enfants	44 %	
Nombre de phonogrammes	290	20
<i>soit pour 100 habitants</i>	9,1	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	57 %	
Nombre de vidéogrammes	90	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	2,8	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	41 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	6 640 €	5 780 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>210 €</i>	
- Nombre de livres	560	470
- Dépenses d'acquisition pour les livres	5 010 €	4 550 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>159 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	30	10
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	450 €	150 €
- Nombre de phonogrammes	30	0
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	310 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>10 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	20	0
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	580 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>18 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	470	440
<i>dont enfants</i>	<i>42 %</i>	<i>47 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>58 %</i>	<i>53 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	15 %	14 %
- Nombre total de prêts	12 750	10 510
dont nombre de prêts de livres	10 550	9 020
dont nombre de prêts de phonogrammes	780	0
dont nombre de prêts de vidéogrammes	560	0
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	14:26	14:07
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	3,6	3,7
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	200	180
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,5</i>	
Nombre de places assises	20	20
Nombre de postes informatiques publics	1,9	1,0

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.3. Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 4 000 à 6 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 615

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	19 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	22 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	30 %	
Part des PAL	29 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	63 150 €	57 660 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 296 €</i>	
- Nombre d'emplois	2,5	2,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	<i>0,5</i>	<i>0,0</i>
<i>Part des catégories A et B</i>	<i>21 %</i>	
- Nombre d'ETPT	1,9	1,9
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	13 450	12 620
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>276</i>	
% adultes	55 %	
% enfants	45 %	
Nombre de phonogrammes	570	80
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	62 %	
Nombre de vidéogrammes	210	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	48 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	11 540 €	9 650 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>237 €</i>	
- Nombre de livres	780	710
- Dépenses d'acquisition pour les livres	8 050 €	7 460 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>165 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	40	10
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	830 €	370 €
- Nombre de phonogrammes	60	0
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	730 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>15 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	40	0
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	1 350 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>28 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	760	710
<i>dont enfants</i>	<i>41 %</i>	<i>45 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>59 %</i>	<i>55 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	16 %	15 %
- Nombre total de prêts	22 810	19 670
dont nombre de prêts de livres	18 000	16 310
dont nombre de prêts de phonogrammes	1 670	0
dont nombre de prêts de vidéogrammes	1 310	0
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	17:58	18:00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,0	4,0
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	300	260
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,1</i>	
Nombre de places assises	30	20
Nombre de postes informatiques publics	2,5	2,0

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.4. Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 362

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	25 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	24 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	35 %	
Part des PAL	16 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	160 560 €	134 120 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 650 €</i>	
- Nombre d'emplois	5,5	5,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	<i>2,3</i>	<i>2,0</i>
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	<i>1,4</i>	<i>1,0</i>
<i>Part des catégories A et B</i>	<i>26 %</i>	
- Nombre d'ETPT	4,5	4,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	23 700	22 020
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>244</i>	
% adultes	56 %	
% enfants	44 %	
Nombre de phonogrammes	2 390	880
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>24,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	80 %	
Nombre de vidéogrammes	730	260
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	72 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	26 010 €	22 490 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>267 €</i>	
- Nombre de livres	1 410	1 310
- Dépenses d'acquisition pour les livres	16 290 €	15 040 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>167 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	120	40
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	2 460 €	1 960 €
- Nombre de phonogrammes	170	70
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	2 460 €	1 020 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>25 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	120	50
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	3 570 €	1 450 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>37 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 450	1 250
<i>dont enfants</i>	<i>40 %</i>	<i>43 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>60 %</i>	<i>57 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	15 %	13 %
- Nombre total de prêts	51 500	40 150
dont nombre de prêts de livres	37 120	31 820
dont nombre de prêts de phonogrammes	4 990	1 100
dont nombre de prêts de vidéogrammes	4 090	1 350
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	22:27	22:00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,4	4,6
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	580	460
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,9</i>	
Nombre de places assises	50	40
Nombre de postes informatiques publics	4,5	3,0

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.5. Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 156

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	21 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	34 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	29 %	
Part des PAL	16 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	270 150 €	259 790 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 793 €	
- Nombre d'emplois	8,6	8,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	3,7	3,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	2,7	2,0
<i>Part des catégories A et B</i>	31 %	
- Nombre d'ETPT	7,3	6,8
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	37 070	36 300
<i>soit pour 100 habitants</i>	246	
% adultes	58 %	
% enfants	42 %	
Nombre de phonogrammes	3 940	2 240
<i>soit pour 100 habitants</i>	26,1	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	88 %	
Nombre de vidéogrammes	1 170	760
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,7	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	73 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	37 240 €	35 700 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>247 €</i>	
- Nombre de livres	1 920	1 760
- Dépenses d'acquisition pour les livres	22 950 €	23 990 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>152 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	200	80
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	4 060 €	3 620 €
- Nombre de phonogrammes	240	150
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	3 490 €	2 260 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>23 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	160	80
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	5 080 €	3 490 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>34 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 420	2 120
<i>dont enfants</i>	<i>47 %</i>	<i>42 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>53 %</i>	<i>58 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	16 %	14 %
- Nombre total de prêts	74 400	68 050
dont nombre de prêts de livres	54 510	51 500
dont nombre de prêts de phonogrammes	6 580	2 150
dont nombre de prêts de vidéogrammes	6 050	3 160
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	25:54	26:00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,4	4,6
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	900	900
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,0</i>	
Nombre de places assises	80	60
Nombre de postes informatiques publics	7,0	6,0

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.6. Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 15 000 à 25 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 265

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	22 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	33 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	34 %	
Part des PAL	11 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	346 510 €	304 530 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 823 €	
- Nombre d'emplois	10,6	10,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	4,9	4,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	3,6	3,0
<i>Part des catégories A et B</i>	34 %	
- Nombre d'ETPT	9,3	8,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	45 410	41 790
<i>soit pour 100 habitants</i>	239	
% adultes	58 %	
% enfants	42 %	
Nombre de phonogrammes	5 720	3 000
<i>soit pour 100 habitants</i>	30,1	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	90 %	
Nombre de vidéogrammes	1 520	840
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,0	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	78 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	49 650 €	48 340 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>261 €</i>	
- Nombre de livres	2 430	2 330
- Dépenses d'acquisition pour les livres	29 430 €	29 020 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>155 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	190	90
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	4 970 €	4 950 €
- Nombre de phonogrammes	400	220
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	5 170 €	3 040 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>27 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	240	120
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	7 010 €	4 200 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>37 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 480	2 350
<i>dont enfants</i>	<i>39 %</i>	<i>39 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>61 %</i>	<i>61 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	13 %	12 %
- Nombre total de prêts	94 040	86 820
dont nombre de prêts de livres	66 830	62 140
dont nombre de prêts de phonogrammes	8 880	4 730
dont nombre de prêts de vidéogrammes	8 350	4 280
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	26:10	26:00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,5	4,7
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	1 090	1 020
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,7</i>	
Nombre de places assises	90	70
Nombre de postes informatiques publics	8,5	6,6

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.7. Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 81

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	26 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	39 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	24 %	
Part des PAL	12 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	673 000 €	663 190 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 963 €	
- Nombre d'emplois	21,3	20,4
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	9,9	9,8
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	7,1	7,0
<i>Part des catégories A et B</i>	33 %	
- Nombre d'ETPT	19,4	18,6
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	77 030	78 770
<i>soit pour 100 habitants</i>	225	
% adultes	58 %	
% enfants	42 %	
Nombre de phonogrammes	10 320	9 840
<i>soit pour 100 habitants</i>	30,1	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	88 %	
Nombre de vidéogrammes	3 300	2 320
<i>soit pour 100 habitants</i>	9,6	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	80 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	86 790 €	91 500 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	253 €	
- Nombre de livres	4 330	4 190
- Dépenses d'acquisition pour les livres	50 240 €	49 680 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	146 €	
- Nombre d'abonnements en cours	370	160
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	8 790 €	9 830 €
- Nombre de phonogrammes	840	510
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	7 690 €	8 100 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	22 €	
- Nombre de vidéogrammes	390	330
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	11 680 €	11 160 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	34 €	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	4 040	3 920
<i>dont enfants</i>	41 %	39 %
<i>dont adultes</i>	59 %	61 %
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12 %	11 %
- Nombre total de prêts	158 330	157 620
dont nombre de prêts de livres	107 120	109 810
dont nombre de prêts de phonogrammes	15 560	11 720
dont nombre de prêts de vidéogrammes	16 760	10 510
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	28:27	29:00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,6	4,6
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	1 690	1 690
<i>soit pour 100 habitants</i>	4,9	
Nombre de places assises	130	110
Nombre de postes informatiques publics	14,5	11,9

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.8. Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 40 000 à 60 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 98

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	48 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	26 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	11 %	
Part des PAL	15 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	1 004 620 €	1 006 270 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 093 €</i>	
- Nombre d'emplois	30,8	31,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	<i>17,0</i>	<i>16,0</i>
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	<i>12,4</i>	<i>11,8</i>
<i>Part des catégories A et B</i>	<i>40 %</i>	
- Nombre d'ETPT	27,5	28,3
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	118 020	116 810
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>246</i>	
% adultes	65 %	
% enfants	35 %	
Nombre de phonogrammes	14 270	16 280
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>29,7</i>	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	96 %	
Nombre de vidéogrammes	5 120	4 730
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>10,7</i>	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	94 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	131 150 €	128 310 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>273 €</i>	
- Nombre de livres	5 720	5 340
- Dépenses d'acquisition pour les livres	73 230 €	72 300 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>153 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours (c)	470	190
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	10 700 €	11 300 €
- Nombre de phonogrammes	780	700
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	11 590 €	10 530 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>24 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	560	530
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	23 280 €	17 200 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>48 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	5 700	5 770
<i>dont enfants</i>	<i>37 %</i>	<i>42 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>63 %</i>	<i>58 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12 %	12 %
- Nombre total de prêts	220 160	215 600
dont nombre de prêts de livres	146 200	139 710
dont nombre de prêts de phonogrammes	24 230	20 180
dont nombre de prêts de vidéogrammes	26 010	19 920
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	29:07	29:22
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,7	4,7
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	2 830	2 610
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,9</i>	
Nombre de places assises	190	170
Nombre de postes informatiques publics	21,3	20,0

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

(c) Les valeurs obtenues directement sur la base des informations collectées et apurées s'écartent de la tendance observée selon l'ampleur des populations couvertes. Le tableau donne ici des résultats estimés (et donc « plausibles ») selon cette tendance sachant que la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 210.

5.9. Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 26

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	29 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	65 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	2 %	
Part des PAL	4 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	1 539 340 €	1 333 990 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 229 €	
- Nombre d'emplois	49,1	40,8
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	22,3	22,8
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	15,5	15,3
<i>Part des catégories A et B</i>	31 %	
- Nombre d'ETPT	45,0	37,1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	137 920	119 380
<i>soit pour 100 habitants</i>	200	
% adultes	62 %	
% enfants	38 %	
Nombre de phonogrammes	21 380	20 140
<i>soit pour 100 habitants</i>	31,0	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes (c)	7 160	7 280
<i>soit pour 100 habitants</i>	10,4	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	95 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	174 900 €	176 720 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>253 €</i>	
- Nombre de livres	7 510	7 220
- Dépenses d'acquisition pour les livres	97 000 €	93 310 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>140 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	620	200
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	11 220 €	10 760 €
- Nombre de phonogrammes (d)	1 020	875
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	18 040 €	15 950 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>26 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes (e)	860	1 100
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	33 480 €	32 960 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>48 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	7 340	7 140
<i>dont enfants</i>	<i>27 %</i>	<i>29 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>73 %</i>	<i>71 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12 %	12 %
- Nombre total de prêts (f)	257 380	304 100
dont nombre de prêts de livres	210 690	207 340
dont nombre de prêts de phonogrammes (g)	32 210	37 230
dont nombre de prêts de vidéogrammes (h)	36 060	51 250
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	36:48	39:06
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	5,0	4,8
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	3 120	3 130
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4,5</i>	
Nombre de places assises	240	240
Nombre de postes informatiques publics	26,5	18,7

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux
- (c) Les valeurs obtenues directement sur la base des informations collectées et apurées s'écartent de la tendance observée selon l'ampleur des populations couvertes. Le tableau donne ici des résultats estimés (et donc « plausibles ») selon cette tendance sachant que la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 8 690.
- (d) Situation identique à celle décrite précédemment, la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 1 270.
- (e) Situation identique à celle décrite précédemment, la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 1 100.
- (f) Situation identique à celle décrite précédemment, la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 326 600.
- (g) Situation identique à celle décrite précédemment, la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 39 300.
- (h) Situation identique à celle décrite précédemment, la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 50 750.

5.10. Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations
de 70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 38

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	33 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	64 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	0 %	
Part des PAL	3 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	1 968 950 €	1 864 760 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 299 €	
- Nombre d'emplois	62,7	51,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	30,9	26,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	22,6	17,4
<i>Part des catégories A et B</i>	36 %	
- Nombre d'ETPT	57,6	46,4
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	191 820	168 350
<i>soit pour 100 habitants</i>	224	
% adultes	63 %	
% enfants	37 %	
Nombre de phonogrammes	24 020	25 130
<i>soit pour 100 habitants</i>	28,0	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	8 770	8 590
<i>soit pour 100 habitants</i>	10,2	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	96 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	231 250 €	215 260 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>270 €</i>	
- Nombre de livres	9 100	9 510
- Dépenses d'acquisition pour les livres	125 200 €	133 130 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>146 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	450	220
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	21 290 €	21 790 €
- Nombre de phonogrammes	1 210	1 160
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	20 210 €	18 480 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>24 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	1 100	1 080
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	34 860 €	33 170 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>41 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	8 630	8 150
<i>dont enfants</i>	<i>39 %</i>	<i>40 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>61 %</i>	<i>60 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	10 %	9 %
- Nombre total de prêts	344 950	357 810
dont nombre de prêts de livres	255 710	219 940
dont nombre de prêts de phonogrammes	38 510	37 590
dont nombre de prêts de vidéogrammes	43 990	40 880
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	36:45	38:00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,9	4,9
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	4 250	3 560
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,0</i>	
Nombre de places assises	320	290
Nombre de postes informatiques publics	34,0	27,0

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.11. Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 45

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	51 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	45 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	4 %	
Part des PAL	0 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	2 230 460 €	2 155 490 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 293 €	
- Nombre d'emplois	67,8	56,9
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	36,2	29,8
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	27,6	22,3
<i>Part des catégories A et B</i>	41 %	
- Nombre d'ETPT	61,6	52,4
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	248 650	234 270
<i>soit pour 100 habitants</i>	256	
% adultes	67 %	
% enfants	33 %	
Nombre de phonogrammes	28 490	28 410
<i>soit pour 100 habitants</i>	29,3	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	10 250	10 710
<i>soit pour 100 habitants</i>	10,5	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	96 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	282 810 €	279 870 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>291 €</i>	
- Nombre de livres	11 600	11 160
- Dépenses d'acquisition pour les livres	154 510 €	151 860 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>159 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	340	270
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	25 620 €	22 630 €
- Nombre de phonogrammes	1 450	1 410
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	23 280 €	23 810 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>24 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	1 390	1 300
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	45 400 €	43 330 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>47 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	10 460	10 030
<i>dont enfants</i>	<i>37 %</i>	<i>33 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>63 %</i>	<i>67 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	11 %	11 %
- Nombre total de prêts	457 720	469 900
dont nombre de prêts de livres	325 320	305 730
dont nombre de prêts de phonogrammes	51 290	51 330
dont nombre de prêts de vidéogrammes	57 930	54 900
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	37:33	37:21
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,8	4,8
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	5 370	4 840
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,5</i>	
Nombre de places assises	370	350
Nombre de postes informatiques publics	40,9	40,1

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

5.12. Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 21

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	57 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	36 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	0 %	
Part des PAL	7 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	3 560 940 €	3 403 420 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 420 €	
- Nombre d'emplois	105,9	113,4
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	57,6	59,4
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	43,6	43,4
<i>Part des catégories A et B</i>	41 %	
- Nombre d'ETPT	94,7	106,1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	378 530	376 270
<i>soit pour 100 habitants</i>	257	
% adultes	72 %	
% enfants	28 %	
Nombre de phonogrammes	43 360	42 750
<i>soit pour 100 habitants</i>	29,5	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes (c)	100 %	
Nombre de vidéogrammes	17 890	18 870
<i>soit pour 100 habitants</i>	12,2	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	100 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	421 340 €	433 330 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>286 €</i>	
- Nombre de livres	17 520	17 310
- Dépenses d'acquisition pour les livres	224 170 €	240 700 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>152 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	910	580
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	48 200 €	49 250 €
- Nombre de phonogrammes	2 190	2 260
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	32 750 €	34 370 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>22 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	2 140	2 350
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	69 380 €	71 750 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>47 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	16 820	16 740
<i>dont enfants</i>	<i>27 %</i>	<i>29 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>73 %</i>	<i>71 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	11 %	11 %
- Nombre total de prêts	793 410	800 360
dont nombre de prêts de livres	524 340	486 640
dont nombre de prêts de phonogrammes	93 990	102 950
dont nombre de prêts de vidéogrammes	122 400	122 480
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	39:36	39:29
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	5,1	5,0
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	9 320	9 900
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,3</i>	
Nombre de places assises	500	520
Nombre de postes informatiques publics	59,3	62,7

(a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique.

La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus.

(une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)

(b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

(c) Les valeurs obtenues directement sur la base des informations collectées et apurées s'écartent de la tendance observée selon l'ampleur des populations couvertes. Le tableau donne ici des résultats estimés (et donc « plausibles ») selon cette tendance sachant que la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 93 %

5.13. Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 150 000 à 250 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 17

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	67 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	29 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	4 %	
Part des PAL	0 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
- Dépenses pour le personnel	3 993 370 €	4 113 810 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 189 €</i>	
- Nombre d'emplois	117,8	121,2
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	<i>61,7</i>	<i>60,8</i>
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	<i>48,5</i>	<i>45,4</i>
<i>Part des catégories A et B</i>	<i>41 %</i>	
- Nombre d'ETPT	104,9	106,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
- Nombre de livres	471 490	485 970
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>258</i>	
% adultes	74 %	
% enfants	26 %	
Nombre de phonogrammes	47 850	43 740
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>26,2</i>	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	19 530	21 360
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>10,7</i>	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	100 %	

	Moyenne 2012	Médiane 2012 (a)
LES ACQUISITIONS		
- Dépenses d'acquisition	527 550 €	559 490 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>289 €</i>	
- Nombre de livres	22 700	22 680
- Dépenses d'acquisition pour les livres	283 100 €	288 330 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>155 €</i>	
- Nombre d'abonnements en cours	910	490
- Dépenses d'acquisition pour les périodiques	46 530 €	54 630 €
- Nombre de phonogrammes	3 090	2 940
- Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	46 240 €	45 580 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>25 €</i>	
- Nombre de vidéogrammes	2 720	3 160
- Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	94 760 €	100 270 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>52 €</i>	
LE PUBLIC ET LE PRET		
Nombre d'inscrits emprunteurs	20 130	21 820
<i>dont enfants</i>	<i>27 %</i>	<i>24 %</i>
<i>dont adultes</i>	<i>73 %</i>	<i>76 %</i>
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	11 %	12 %
- Nombre total de prêts	859 680	891 260
dont nombre de prêts de livres	559 590	584 130
dont nombre de prêts de phonogrammes	101 770	99 660
dont nombre de prêts de vidéogrammes	129 510	148 560
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	39:55	40:56
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,8	4,8
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	10 360	9 830
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,7</i>	
Nombre de places assises	610	680
Nombre de postes informatiques publics	76,8	82,3

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

6. Annexes

6.1. Constitution du champ de l'enquête

A partir de l'enquête 2009, le service du Livre et de la Lecture s'est engagée dans une démarche qui vise à rendre compte de l'activité de l'ensemble des équipements de lecture publique existant sur le territoire. A cette fin un partenariat a été mis en place avec les conseils généraux, via les bibliothèques départementales de prêt, visant à recenser les équipements, présents notamment dans les zones rurales, et non encore répertoriés par le ministère de la Culture. Cette démarche a commencé avec sept départements en 2009 et s'est prolongée en intégrant 22 nouveaux départements en 2010, un département en 2011 puis huit en 2012.

Durant cette phase de montée en charge les établissements de lecture publique des départements pilotes sont identifiés et interrogés sur une base proche de l'exhaustivité, tandis que dans les autres départements l'interrogation porte sur l'ancien périmètre de l'enquête DLL.

Schéma général des taux de sondage départementaux entre 2008 et 2012


		Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011	Enquête 2012
ILE-DE-FRANCE						
Paris	75					
Seine-et-Marne	77				2010	
Yvelines	78				2010	
Essonne	91		2009			
Hauts-de-Seine	92					
Seine-Saint-Denis	93					
Val-de-Marne	94					
Val-d'Oise	95		2009			
CHAMPAGNE-ARDENNE						
Ardennes	08					
Aube	10					
Marne	51					
Haute-Marne	52					
PICARDIE						
Aisne	02		2009			
Oise	60				2010	
Somme	80				2010	
HAUTE-NORMANDIE						
Eure	27					
Seine-Maritime	76					2012
CENTRE						
Cher	18					
Eure-et-Loir	28					
Indre	36					
Indre-et-Loire	37					
Loir-et-Cher	41					
Loiret	45					
BASSE-NORMANDIE						
Calvados	14					
Manche	50					
Orne	61					

 Base échantillon



 Base proche de l'exhaustivité

		Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011	Enquête 2012
BOURGOGNE						
Côte-d'Or	21					
Nièvre	58					
Saône-et-Loire	71					
Yonne	89					
NORD-PAS-DE-CALAIS						
Nord	59			2010		
Pas-de-Calais	62					2012
LORRAINE						
Meurthe-et-Moselle	54					
Meuse	55					
Moselle	57					
Vosges	88					
ALSACE						
Bas-Rhin	67					
Haut-Rhin	68					
FRANCHE-COMTE						
Doubs	25					
Jura	39				2011	
Haute-Saône	70					
Territoire de Belfort	90					
PAYS DE LA LOIRE						
Loire-Atlantique	44					
Maine-et-Loire	49					
Mayenne	53					
Sarthe	72			2010		
Vendée	85					
BRETAGNE						
Côtes-d'Armor	22			2010		
Finistère	29		2009			
Ille-et-Vilaine	35			2010		
Morbihan	56			2010		
POITOU-CHARENTES						
Charente	16					
Charente-Maritime	17					
Deux-Sèvres	79					2012
Vienne	86					2012
AQUITAINE						
Dordogne	24		2009			
Gironde	33			2010		
Landes	40			2010		
Lot-et-Garonne	47			2010		
Pyrénées-Atlantiques	64			2010		
MIDI-PYRENEES						
Ariège	09					
Aveyron	12					
Haute-Garonne	31					2012
Gers	32					
Lot	46					
Hautes-Pyrénées	65					
Tarn	81					
Tarn-et-Garonne	82			2010		

 Base échantillon

 Base proche de l'exhaustivité

		Enquête 2008	Enquête 2009	Enquête 2010	Enquête 2011	Enquête 2012
LIMOUSIN						
Corrèze	19					2012
Creuse	23					
Haute-Vienne	87			2010		
RHONE-ALPES						
Ain	01			2010		
Ardèche	07			2010		
Drôme	26		2009			
Isère	38			2010		
Loire	42			2010		
Rhône	69			2010		
Savoie	73			2010		
Haute-Savoie	74			2010		
AUVERGNE						
Allier	03					
Cantal	15					
Haute-Loire	43					
Puy-de-Dôme	63					2012
LANGUEDOC-ROUSSILLON						
Aude	11					
Gard	30					
Hérault	34			2010		
Lozère	48					
Pyrénées-Orientales	66					
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR						
Alpes-de-Haute-Provence	04					
Hautes-Alpes	05					2012
Alpes-Maritimes	06					
Bouches-du-Rhône	13					
Var	83					
Vaucluse	84					
CORSE						
Corse du Sud	2A					
Haute-Corse	2B					
DOM TOM						
Guadeloupe	971					
Martinique	972					
Guyane	973					
La Réunion	974					
Saint-Pierre-et-Miquelon	975					
Mayotte	976					
Saint-Barthélemy	977					
Saint-Martin	978					
Polynésie française	987					
Nouvelle-Calédonie	988					

	Base échantillon
	Base proche de l'exhaustivité

Lors de l'interrogation 2012, sur les 96 départements métropolitains, 43 faisaient l'objet d'une interrogation proche de l'exhaustivité (ces 43 départements représentant 62% de la population métropolitaine).

La couverture exhaustive du territoire n'étant pas encore atteinte au moment de la rédaction de cette étude, il a été nécessaire d'extrapoler ce que sera la future base d'interrogation, lorsque l'identification des lieux de lecture sera complète pour l'ensemble des départements. En effet pour donner son juste poids à chacune des catégories de bibliothèques présentes dans la base de l'enquête, il est nécessaire de connaître le nombre total d'établissements de lecture publique existant sur le territoire ainsi que leur répartition géographique et leur position par rapport à la typologie ADBDP (bibliothèques ou points d'accès au livre).

Pour obtenir ces données, on avait mobilisé pour le rapport 2011 les éléments présents dans l'enquête auprès des bibliothèques départementales de prêt, qui ont été fusionnés avec les informations sur les lieux de lecture

publique déjà connus du service du Livre et de la Lecture. On a pu ainsi dénombrer un total de 7 100 bibliothèques (niveaux 1 à 3 de la typologie) et 9 200 points d'accès au livre.

En définitive 9 381 établissements ont été interrogés durant l'enquête 2012, dont 7 280 ont répondu parmi lesquels on retient 7 195 réponses (3 914 bibliothèques municipales et 3 281 points d'accès au livre).

6.2. Contour administratif retenu

L'enquête sur les bibliothèques de lecture publique porte, administrativement parlant, à la fois sur les établissements à gestion municipale¹⁴ et sur ceux dépendant d'une intercommunalité (que celle-ci soit une communauté de communes, une communauté urbaine ou toute autre forme d'établissement public de coopération intercommunale).

Chaque unité administrative interrogée exerce sa compétence sur un territoire défini, dont la population servira de référence pour le calcul des ratios du présent rapport. Plusieurs unités administratives peuvent coexister sur un même territoire communal, mais leur périmètre de compétence sera nécessairement différent¹⁵.

Par ailleurs, une unité administrative peut comprendre un certain nombre de « lieux de lecture », terme définissant un bâtiment physique distinct donnant accès aux collections de l'établissement. Ces « lieux » ne sont pas interrogés de façon individuelle, mais sont intégrés dans le réseau, qui est interrogé en tant que tel.

6.3. Modalités d'interrogation

Depuis la campagne 2009, deux niveaux d'interrogation des bibliothèques coexistent au sein de l'enquête, correspondant à un questionnaire « complet » et un autre « abrégé ». Cette démarche vise à cibler plus précisément les questions posées aux différentes structures et notamment à ne pas interroger les petites et moyennes bibliothèques sur des documents ou des services uniquement présents dans des établissements plus importants. L'ensemble des variables présentes dans le questionnaire abrégé se trouvent également dans le questionnaire complet.

L'interrogation a été conduite en ligne du 10 janvier 2013 au 30 avril 2013, via un formulaire électronique auto-administré. Outre les contrôles de saisie inhérents à la base, des contrôles de cohérence ont été effectués sur les données et des rectifications ont été opérées après réinterrogation des bibliothèques concernées.

Sur les 7 802 réponses prises en compte, on dénombre :

- 1 712 questionnaires « complets », dont 18 % de points d'accès au livre
- 5 483 questionnaires « abrégés », dont 54 % de points d'accès au livre
- 607 réponses totalement imputées (répondants ou pris en compte entre 2005 et 2011¹⁶ non répondants 2012), dont 40 % de points d'accès au livre

¹⁴ Que celle-ci soit exercée directement ou par délégation à une structure associative.

¹⁵ Les villes de Strasbourg et de Rennes, par exemple, abritent toutes deux à la fois des établissements de lecture publique municipaux et à compétence intercommunale (respectivement le réseau de la Communauté urbaine de Strasbourg et la Bibliothèque des Champs libres).

¹⁶ Parmi ces 607 établissements, 358 avaient répondu en 2011, 249 ayant déjà fait l'objet d'imputation (non réponse en 2011 mais réponse entre 2005 et 2010).

6.4. Nombre de réponses prises en compte

Définir le niveau de remplissage du questionnaire à partir duquel on peut considérer la réponse comme partie intégrante du champ de l'analyse est chose délicate. Le questionnaire complet comprend 621 champs élémentaires, 6 grands chapitres et 30 sous-parties. Selon la situation de l'établissement, de nombreux champs ne sont pas à compléter.

De manière quelque peu arbitraire, on peut retenir 17 questions « centrales »¹⁷. En moyenne, les bibliothèques ont répondu à 10,4 questions sur ces 17. 37 % ont répondu à 15 questions ou plus, 22 % n'ayant répondu à aucune de ces questions (non réponses absolue ou questionnaire très lacunaire).

On retient comme établissement réputé répondant les cas avec au minimum 4 réponses aux questions centrales ou au moins 50 réponses à l'ensemble des questions élémentaires.

Au regard de la méthodologie de sélection, 7 195 réponses de 2012 ont été prises en compte, dont :

- 7 164 satisfont aux deux critères
- 28 ont répondu à au moins 4 questions centrales mais n'ont répondu qu'à moins de 50 questions élémentaires
- 3 ont répondu à moins de 4 questions centrales mais ont répondu à plus de 50 questions élémentaires

Les établissements ainsi retenus ont répondu en moyenne à 14,3 questions centrales et 197 questions élémentaires avec :

- pour les questionnaires « complets », 15,2 questions centrales et 338 questions élémentaires
- pour les questionnaires « abrégés », 14,0 questions centrales et 153 questions élémentaires

Le travail 2012 s'intégrant dans le dispositif général de suivi descriptif des évolutions depuis 2005, il a été repéré 607 établissements pour lesquels on disposait d'information sur la période 2005-2011 mais qui n'ont pas répondu en 2012. Ecarter ces établissements reviendrait à perdre chaque année des unités sur les champs des analyses d'évolutions (diminution d'environ 10 % chaque année). Ces 607 établissements ont donc été intégrés à la base d'analyse 2012 et ont fait l'objet d'estimations de leurs réponses.

Cette stratégie revient à baser la synthèse 2012 sur :

- **les réponses de 7 802 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en 2012 dont 4 276 bibliothèques et 3 526 points d'accès au livre (respectivement 3 423 et 4379 en données pondérées) et**
- **les réponses de 3 909 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation entre 2007 et 2012 dont 2 847 bibliothèques et 1 062 points d'accès au livre (respectivement 1 715 et 2 194 en données pondérées).**

Ces partis-pris, facilitant la lecture des résultats, posent cependant deux difficultés : la gestion des non réponses partielles d'une part et leur représentativité d'autre part.

¹⁷ Appartenant à la fois au questionnaire complet et au questionnaire abrégé

On peut ainsi résumer les différentes étapes :

Base d'enquête **9 391 établissements**

Réponses collectées **7 280 établissements**

*dont 1 707 établissements de statut « Envoyé »
5 365 établissements de statut « Exporté »
4 établissements de statut « Modifié après export »*

sous total 7 076 établissements

204 établissements de statut « En cours »

Gestion du niveau de remplissage

28 établissements avec
au moins 4 questions centrales mais moins de 50 questions élémentaires

3 établissements avec
moins 4 questions centrales mais avec au moins 50 questions élémentaires

7 164 établissements avec au moins ces deux conditions

soit **7 195 établissements** pris en compte à ce stade

et 102 établissements écartés à ce stade

Gestion de la prise en compte des établissements totalement imputés

607 établissements ajoutés

soit **7 802 établissements** pris en compte

6.5. Gestion de la non-réponse

Les traitements sur des champs stabilisés ont tout d'abord nécessité de gérer la non réponse (partielle ou totale). Comment prendre en compte les établissements ayant répondu mais de manière incomplète pour certaines questions ? Le fait de répondre ou non à une question donnée peut, régulièrement, ne pas être indépendant de la « taille » de l'établissement. Ainsi, l'analyse des seules réponses directement collectées peut générer des résultats non représentatifs. Pour contourner cette difficulté, il a été nécessaire d'imputer (d'estimer) les réponses des établissements n'ayant pas répondu à telle ou telle question. Ce travail d'imputation a été conduit pour chaque question dans le prolongement des étapes de contrôle de cohérence.

Pour chaque question « majeure », les données ont été apurées selon le schéma général suivant (adapté selon la variable traitée).

Contrôle de cohérence

1. Vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées

Gestion de la non réponse

2. Reconstitution de l'évolution 2010/2011 sur les données connues 2011 afin d'estimer la valeur 2012
3. Application de l'évolution 2011/2012 des unités répondantes aux unités non répondantes (ce par profil d'établissement)
4. Estimation pour les unités répondantes ou estimées du ratio moyen indicateur / population, ce par profil d'établissement. Imputation pour les dernières données manquantes par application de ce ratio moyen

Contrôle de cohérence

5. Gestion des valeurs extrêmes par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles du ratio indicateur / population
6. Gestion des valeurs extrêmes d'évolution par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles de ces évolutions

Le recours à des indicateurs rapportant le critère analysé à la population constitue la méthodologie de base. Cependant, on a régulièrement retenu d'autres critères au dénominateur du ratio de calage. Par exemple, la gestion des acquisitions 2012 de livres a pris en compte un ratio avec le fonds de livres au dénominateur et non pas la population. Dans la mesure du possible, on a retenu comme variable auxiliaire le critère connu le plus lié au critère à corriger. A défaut de critère connu, on a retenu la population.

Les tableaux présentés dans le corps de ce document indiquent le niveau d'imputation des indicateurs analysés avec :

- La part des réponses totalement imputées, sachant que cette proportion intègre les 607 établissements pris en compte au titre du champ 2005-2011 non répondants en 2012. Cette part est donc toujours au minimum de 8 % en 2012 (contre 5.5 % en 2011).
- L'impact non pondéré des procédures d'imputation et de contrôle de cohérence. Pour ce faire, on calcule la moyenne de l'indicateur après la vérification de la cohérence interne (étape 1) mais avant imputation (étapes 2 et suivantes). Ce même calcul non pondéré est réitéré sur la base de 7 802 réponses apurées ou imputées. On calcule ensuite l'écart entre ces deux moyennes, écart reporté sous les tableaux du rapport.

6.6. Gestion des points d'accès au livre

Jusqu'en 2011, les points d'accès au livre intégraient des établissements pour lesquels il n'avait pas été possible de calculer la catégorisation ADBDP (non réponse à l'un des critères permettant de réaliser l'affectation).

Pour 2011 par exemple et en données non pondérées, on dénombrait 0,8 % des établissements ainsi classés en « Non-Classables » soit 2,3 % en données pondérées.

Ces établissements « Non-Classables » étaient donc intégrés aux points d'accès au livre, une très large majorité de ces établissements étant localisés en zone rurale. Ils constituaient 1,8 % de l'ensemble des points d'accès au livre en données non pondérées (4,1 % en données pondérées).

Si une vérification était conduite sur ces cas pour les plus grandes communes (20 000 habitants et plus), les cas « Non-Classable » desservant moins de 20 000 habitants demeuraient en l'état.

En 2012, un travail plus précis a été engagé afin de caractériser 118 établissements affectés aux cas « Non-Classables ».

Le seuil de vérification de 20 000 habitants a tout d'abord été porté à 5 000 habitants, assurant la gestion détaillée directe de 6 établissements.

Les 18 établissements, desservant des populations de 2 000 à 4 999 habitants, ont été affectés à la catégorie des bibliothèques de niveau 3, puisque dans ces communes on observe 69% de bibliothèques municipales et 31% de points d'accès au livre.

Les 94 établissements, desservant des populations de moins de 2 000 habitants, ont été affectés à la catégorie des points d'accès au livre de niveau 4. On observe en effet dans ces communes 33% de bibliothèques municipales et 67% de points d'accès au livre (et plus précisément 45% de niveau 4).

Ainsi, 20% des établissements « Non-Classables » qui auraient été antérieurement intégrés aux points d'accès au livre ont été classés parmi les bibliothèques.

Typologie initiale 2012	Typologie imputée	Etablissements	Structure
NC	B1	1	0,8 %
NC	B2	3	2,5 %
NC	B3	20	17,0 %
NC	B4	94	79,7 %
NC	B5	0	-
Total	Total	118	100,0 %

Les données de calage général de la pondération, données estimées en 2011, intégraient cependant la catégorie des établissements « Non-Classables ». La mise en place de la pondération 2012 a donc nécessité un léger ajustement faisant passer la part des points d'accès au livre parmi l'ensemble des établissements de 56,6% en 2011 à 56,1% en 2012, variation purement technique.

Néanmoins, le fait d'avoir « perdu » quelques établissements relevant du champ des bibliothèques impacte sur les résultats des points d'accès au livre qui sont régulièrement en retrait par rapport aux données du rapport 2011 : -7 % pour les populations couvertes, -8 % pour les collections de livres, -18 % pour la surface, -2 % pour le nombre d'emprunteurs, -17 % pour le nombre de prêts.

6.7. Pondération mise en place en 2012

La structure nationale en 9 profils croisant les tailles de commune et la caractérisation bibliothèque / point d'accès au livre, mais également la répartition des établissements selon la typologie ADBDP (niveau 1 à niveau 5) ainsi que la répartition régionale ont été les trois critères retenus pour assurer l'étape de redressement (418 strates élémentaires), la pondération ainsi obtenue devant permettre de retrouver des résultats représentatifs.

Les 7 802 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2012 d'une part et les 3 909 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2007-2012 se sont vus appliquer la structure observée pour chacun des 3 critères retenus pour le calcul de la pondération (calage sur marge).

Le tableau ci-dessous récapitule les données pondérées et non pondérées de l'année 2012. A titre de rappel, on décrit également la pondération mise en place en 2011.

	Données non pondérées répondants 2012			Données pondérées répondants 2012, pondération 2012			Données non pondérées répondants 2011			Données pondérées répondants 2011 pondération 2011		
	N	%	Population couverte moyenne	N	%	Population couverte moyenne	N	%	Population couverte moyenne	N	%	Populatio n couverte moyenne
BM 100 000 et +	59	1%	233 411	20	0%	252 174	59	1 %	241 583	17,6	0 %	260 100
BM 40 000 à 99 999	147	2%	60 036	68	1%	58 823	148	2 %	59 545	58,2	1 %	58 370
BM 20 000 à 39 999	243	3%	27 705	121	2%	27 741	234	3 %	27 514	105,6	2 %	27 617
BM 5 000 à 19 999	1 155	15%	9 533	594	8%	9 579	1092	16 %	9 547	520,0	8 %	9 580
BM moins de 5 000	2 672	34%	2 119	2 620	34%	1 887	2273	33 %	2 169	2293,5	33 %	1 904
Total BM	4 276	55%	10 758	3 423	44%	6 718	3806	55 %	11 787	2994,8	43 %	6 754
Total PAL	3 526	45%	1 693	4 379	56%	1 517	3094	45 %	1 816	3905,2	57 %	1 638
Total	7 802	100%	6 661	7 802	100%	3 799	6900	100 %	7 316	6900,0	100 %	3 859
BM niveau 1	1070	14%	18 149	741	9%	11 402	988	14 %	19 977	653,8	9 %	11 804
BM niveau 2	1414	18%	12 893	952	12%	8 908	1217	18 %	13 804	836,8	12 %	8 415
BM niveau 3	1792	23%	4 660	1 730	22%	3 506	1601	23 %	5 198	1504,2	22 %	3 635
Total BM	4 276	55%	10 758	3 423	44%	6 718	3806	55 %	11 787	2994,8	43 %	6 754
Total PAL	3 526	45%	1 693	4 379	56%	1 517	3094	45 %	1 816	3905,2	57 %	1 638
Total	7 802	100%	6 661	7 802	100%	3 799	6900	100 %	7 316	6900,0	100 %	3 859

La ville de Paris possède un réseau de 66 établissements, dont 58 bibliothèques de prêt et 16 bibliothèques spécialisées (ainsi que trois établissements de gestion). Paris ne dispose pas en propre d'une bibliothèque centrale. Raisonant ici en termes d'unités administratives, le réseau de la ville de Paris compte pour un, cumulant l'ensemble des lieux d'accueil. Par ailleurs, le système de pondération implique que, rapporté à l'échantillon de 6 900 établissements (et non pas l'exhaustivité des quelques 16 000 établissements de lecture publique), le réseau de la ville de Paris ne compte plus pour 1 mais pour 0,48.

**Répartition des établissements de lecture selon la population couverte
champ de l'analyse descriptive des évolutions entre 2007 et 2012**

Type d'établissements	Population couverte	Etablissements analysés données non pondérées			Etablissements analysés données pondérées		
		Nombre	% total	% BIB	Nombre	% total	% BIB
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	56	1%	2%	10	0%	1%
	70 000-99 999 habitants	34	1%	1%	8	0%	0%
	50 000-69 999 habitants	59	2%	2%	12	0%	1%
	40 000-49 999 habitants	50	1%	2%	14	0%	1%
	20 000-39 999 habitants	233	6%	8%	60	2%	4%
	5 000-19 999 habitants	1 032	26%	36%	298	8%	17%
	2 000-4 999 habitants	851	22%	30%	446	11%	26%
	Moins de 2 000 habitants	532	14%	19%	867	22%	51%
Points d'accès au livre	20 000 habitants et plus	15	0%		9	0%	
	5 000-19 999 habitants	107	3%		151	4%	
	2 000-4 999 habitants	271	7%		470	12%	
	Moins de 2 000 habitants	669	17%		1 564	40%	
Total		3 909	100%		3 909	100%	

Echantillon de 3 909 établissements

6.8. Les populations prises en compte

Analyser les différents indicateurs impose très régulièrement d'établir des ratios par rapport à la population. Par obligation réglementaire, il convient de réaliser ces mesures à partir d'une population « officielle », celle du recensement général de la population de l'Insee.

Avec la mise en œuvre du recensement en continu, on dispose des populations avec un décalage de deux ans et demi. Les populations 2010 ont par exemple été connues en mi-juillet 2013.

Ainsi, tout au long de ce document, les mesures d'une année N seront comparées à la population de l'année N-3, avec par exemple : mesure 2012 / population 2009.

Lors des rapports antérieurs, les mesures par exemple de 2005 à 2008 étaient toujours ramenées à une même population 1999¹⁸, dernière population officielle connue avant les premières publications de recensement en continu.

On raisonnait à population constante, alors que la population réelle était de 3 % à 4 % plus élevée. Cette approche générait en outre une légère tendance mécanique à la hausse des ratios entre 2005 et 2008 (le dénominateur était fictivement stable). Elle impliquait ensuite une rupture de série à partir de 2009 avec la prise en compte du premier recensement en continu de 2006.

Ainsi, afin de prendre en compte la contrainte réglementaire indiquant qu'il convient de baser les ratios sur des populations officielles, les dernières mesures de 2009 à 2012 sont effectivement rapprochées des données du recensement de N-3. Toutefois, pour éviter les ruptures de séries, les mesures de 2005 à 2008 sont comparées à des estimations des populations de 2002 à 2005.

Sur la base cumulée des populations par type de bibliothèque, on a estimé les populations 2002 - 2005 à partir des informations de 1999 et 2006 (progression annuelle moyenne). Ont aussi été prises en compte les variations de population, par type, liées aux seules extensions de périmètres de couverture des établissements de lecture.

Les ratios publiés dans le présent document sont donc calculés comme suit :

- Données 2007 / Estimation de la population 2004
- Données 2008 / Estimation de la population 2005
- Données 2009 / Population 2006
- Données 2010 / Population 2007
- Données 2011 / Population 2008
- Données 2012 / Population 2009

Enfin, la détermination des populations de références doit bien évidemment être réalisée sur les deux champs d'analyses.

Pour le champ des analyses 2012, basées sur les réponses de 7 802 établissements de lecture, la population globale de référence (population couverte) est de 29,6 millions d'habitants en 2009.

6.9. Estimation des intervalles de confiance

Une enquête par sondage propose des résultats entachés d'une relative incertitude. Seule une interrogation totalement exhaustive pourrait fournir un résultat sans aucun risque d'erreur. En n'interrogeant qu'une partie de la population visée, on accepte un certain degré d'imprécision, appelé intervalle de confiance.

La théorie statistique propose des outils d'estimation de ces intervalles de confiance, dans le cadre des sondages purement aléatoires. Selon l'orthodoxie statistique, on ne peut considérer que l'interrogation mise en place par le Service du Livre et de la Lecture correspond totalement à ce cadre méthodologique. En outre, les phases d'apurement et de pondération complexifient très sensiblement les modalités de calculs de ces intervalles de confiance.

Cependant, dans une logique de simplification et cherchant à montrer des ordres de grandeurs des niveaux d'incertitude, on présente ici les intervalles de confiance obtenus par les formules classiques (échantillon aléatoire avec un tirage simple) pour 6 variables réputées majeures :

	Nombre d'inscrits, total 2012		E101
	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	1 120	180	590
Écart type	4 680	380	3 150
Nb réponses (non pondérées)	4 276	3 526	7 802
Nb total établissements	7 100	9 200	16 300
Intervalle de confiance	+/- 90	+/- 10	+/- 50
Intervalle de confiance relatif	+/- 8 %	+/- 6 %	+/- 9 %

	Nombre total de prêts, total 2012		E239
	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	34 300	3750	17150
Écart type	192 280	8470	128 400
Nb réponses (non pondérées)	4 276	3 526	7 802
Nb total établissements	7 100	9 200	16 300
Intervalle de confiance	+/- 3630	+/- 220	+/- 2060
Intervalle de confiance relatif	+/- 11 %	+/- 6 %	+/- 12 %

	Volume d'acquisitions des livres imprimés, total 2012		D129
	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	1 000	200	550
Écart type	3 750	370	2 530
Nb réponses (non pondérées)	4 276	3 526	7 802
Nb total établissements	7 100	9 200	16 300
Intervalle de confiance	+/- 70	+/- 10	+/- 40
Intervalle de confiance relatif	+/- 7 %	+/- 5 %	+/- 7 %

Nombre ETPT (toutes catégories hors bénévoles) G102

	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	3,5	0,3	1,7
Écart type	19,0	0,9	12,7
Nb réponses (non pondérées)	4 276	3 526	7 802
Nb total établissements	7 100	9 200	16 300
Intervalle de confiance	+/- 0,4	+/- 0,02	+/- 0,2
Intervalle de confiance relatif	+/- 10 %	+/- 8 %	+/- 12 %

Total des dépenses pour le personnel, total 2012 F201

	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	125 600 €	8 000 €	59 600 €
Écart type	740 200 €	27 500 €	494 100 €
Nb réponses (non pondérées)	4 276	3 526	7 802
Nb total établissements	7 100	9 200	16 300
Intervalle de confiance	+/- 13 990 €	+/- 710 €	+/- 7 920 €
Intervalle de confiance relatif	+/- 11 %	+/- 9 %	+/- 13 %

Total des dépenses d'investissements, total 2012 F101

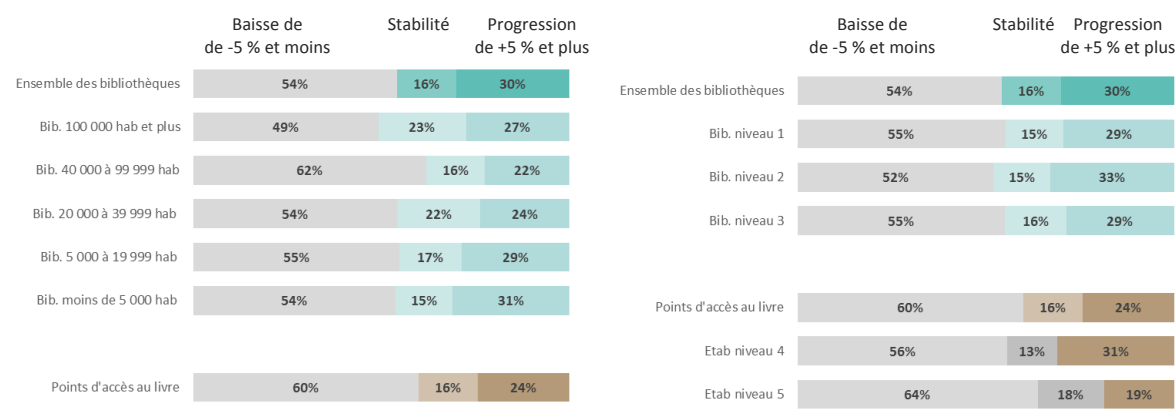
	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	30 700 €	8 400 €	18 200 €
Écart type	229 400 €	164 600 €	196 000 €
Nb réponses (non pondérées)	4 276	3 526	7 802
Nb total établissements	7 100	9 200	16 300
Intervalle de confiance	+/- 4 340 €	+/- 4 270 €	+/- 3 140 €
Intervalle de confiance relatif	+/- 14 %	+/- 51 %	+/- 17 %

6.10. Analyse de l'évolution du nombre d'emprunteurs et les caractéristiques des bibliothèques.

La tendance à la baisse du nombre d'emprunteurs n'est cependant pas une situation exclusive. Entre 2007 et 2012, 30 % des bibliothèques ont connu une progression de leur nombre d'emprunteurs (d'au moins 5 %). A l'opposé, 54 % ont été confrontées à une baisse (de 5 % et moins). Ainsi, la baisse des emprunteurs n'est pas un phénomène inexorable. Il est alors naturel de chercher d'une part à qualifier ces établissements qui connaissent ces progressions et d'autre part souhaiter mettre en évidence les facteurs explicatifs de ces situations positives.

Ces analyses statistiques se sont avérées très peu pertinentes. On n'observe pas de relation simple entre ces profils d'évolution du nombre d'emprunteurs et l'ampleur des populations couvertes, ni avec la caractérisation ADBDP.

Répartition des établissements de lecture publique selon l'évolution du nombre d'emprunteurs entre l'année 2007 et l'année 2012 et selon les caractéristiques des établissements



Échantillon de 2 748 établissements de lecture, variable E103, données pondérées (30 % des établissements du champ d'analyse des évolutions ayant été écarté en raison de variations très fortes, probablement issues de situations atypiques).

Les relations entre l'évolution du nombre d'emprunteurs et différentes caractéristiques des établissements telles que :

- la surface
- les horaires d'ouverture
- le nombre annuel de jours d'ouverture
- l'ampleur du fonds de livres
- l'ampleur du fonds de documents sonores
- l'ampleur du fonds de documents vidéo
- le montant total des acquisitions 2007 2012 de livres
- le montant total des acquisitions 2007 2012 de documents sonores
- le montant total des acquisitions 2007 2012 de documents vidéos
- le montant total des investissements 2007 2012
- le nombre d'ETPT

ont été analysées, en déflétant régulièrement ces indicateurs par la population. On note en fait une absence de corrélation entre ces indicateurs et les évolutions du nombre d'emprunteurs. Les analyses mises en œuvre ne permettent pas de dégager des stratégies favorables à la croissance du nombre d'emprunteurs. Il faut concéder que ces analyses demeurent relativement frustrées pour tenter d'expliquer des phénomènes complexes et délicats à modéliser. On doit cependant aussi conclure qu'il n'existe pas de relation simple et univoque permettant de déceler des pratiques vertueuses.

/

Ministère de la Culture et de la Communication

DGMIC – Service du Livre et de la Lecture

Observatoire de la lecture publique

182 rue Saint-Honoré

75033 Paris Cedex 01

t. 01 40 15 74 51

observatoire.sll@culture.gouv.fr

www.observatoirelecturepublique.fr

